

Pièce 01b

VILLE DE THIERS SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR P.S.M.V.

Rapport de Présentation DOSSIER D'ARRET

VOLUME II – Population-fonctions-aménagements Environnement - paysages Explication des choix retenus Incidences du PSMV sur l'environnement

Version 22 mars 2016, modifiée décembre 2016, juin 2018

VOLUME II

Population-fonctions-aménagements- Environnement – paysages - projets Explication des choix retenus - Incidences du PSMV sur l'environnement

CHAPITRE I	DIAGNOSTIC ET ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS OU PROGRAMMES	4
I.1 - DIAGNOSTIC		6
I.1.0 - La situation géographique et administrative		7
I.1.1 - Les protections du patrimoine autres que le PSMV		9
I.1.1.1 - Les sites		9
I.1.1.2 - Les monuments historiques dans le secteur sauvegardé		10
I.1.1.3 - Les sites archéologiques		16
I.1.2 - Diagnostic démographique et social		17
I.1.2.1. Une lourde perte de population		17
I.1.2.2. Des contrastes importants entre le centre ancien et les autres quartiers de la commune		24
I.1.2.3. Une population fragile concentrée dans le centre ancien		29
I.1.2.4. Une taille des ménages en baisse		33
I.1.2.5. Une population vieillissante.....		35
I.1.3 - Le parc de logements et l'habitat		39
I.2.2.1 - Le parc de logements – données générales		39
I.2.2.2 - Une forte vacance, très marquée dans le centre ancien		41
I.2.2.3 - Un parc ancien très dégradé /des actions en faveur de l'habitat.....		43
I.2.2.4 - Le marché locatif concentré en centre ancien		46
I.2.2.5 - Des actions et programmes en faveur de l'habitat depuis la fin des années 1970		47
I.2.2.6 - Le projet urbain ANRU 2007/2013, recentré sur le centre ancien		63
I.2.2.7 - Le programme de renouvellement urbain NPRU (contrat de ville signé le 08/07/2015)		67
I.2.2.8 - Besoins répertoriés en matière d'équilibre social de l'habitat		70
I.1.4 - Les activités économiques		72
I.1.4.1 Les origines de l'activité économique thiernoise		72
I.1.4.2 Un pôle industriel, commercial et de services structurants		73
I.1.4.3 Un pôle de commerces en péril, des services et équipements maintenus en centre ancien / le projet de redynamisation commerciale du centre ancien et le projet de Rénovation Urbaine (ANRU).....		74
I.1.4.4 Les actions de développement économique et social		87
I.1.4.5 L'activité touristique.....		89
I.1.4.6 Les grandes manifestations culturelles		91
I.1.4.7 Besoins répertoriés en matière de développement économique		91
I.1.5 - Les équipements		93
I.1.5.1 Un niveau d'équipement satisfaisant à l'échelle du chef-lieu d'arrondissement.....		93
I.1.5.2 Un potentiel fragilisé par la baisse démographique.....		93
I.1.5.3 Un manque de centralité des équipements.....		94
I.1.5.4 Les équipements scolaires		94
I.1.5.5 Les projets de restructurations d'équipements polarisateurs.....		97
I.1.5.6 Besoins répertoriés en matière de équipements.....		97
I.1.6 - La voirie / les équipements d'infrastructure, les déplacements		99
I.2.2.9 - Dessertes		99
I.2.2.10 - Une trame viaire complexe dans le centre ancien Des espaces publics sans continuité, une circulation difficile.....		101
I.2.2.11 - Des espaces de stationnement concentrés au nord de la ville haute – des besoins en stationnement « privatif » associé aux logements.....		106
I.2.2.12 - Transports collectifs		110
I.2.2.13 - Les moyens de transport alternatifs		111
I.2.2.14 - Les chemins de randonnées, sentiers de découverte		111
I.2.2.15 - Besoins répertoriés en matière de voirie stationnement, transport		112
I.2 - LES ACTIONS D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR		114
LA POLITIQUE URBAINE DANS LE SECTEUR SAUVEGARDE ET SES ABORDS		114
LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION		114
I.2.1 - La politique d'aménagement et de mise en valeur à l'échelle communale		115
I.2.2 - La politique d'aménagement et de mise en valeur à l'échelle du secteur sauvegardé		117
I.2.2.16 - Bilan du 1 ^{er} projet de Renouvellement urbain (2007/2017) - Rappel des actions engagées dans le cadre du NPRU		118
I.2.2.17 - Présentation et localisation des opérations réalisées ou en cours (au 21/10/2014) en centre ancien		120
I.3 - LES ARTICULATIONS DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS OU PROGRAMMES		127
I.3.1 - Compatibilité des dispositions des documents et plans et programmes		128
I.3.1.1 - LE SDAGE - LE SAGE DORE.....		128
I.3.1.2 - Le projet de SCOT		129
I.3.1.3 - Le programme local de l'habitat.....		132
I.3.1.4 - Le plan de déplacements urbains		137
I.3.1.5 - La charte du Parc Naturel Régional		137
I.3.2 - Prise en considération des servitudes d'utilité publique		138

CHAPITRE II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	139
II.1 - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	140
II.1.1 - Le milieu physique.....	141
II.1.1.1 - <i>Le relief</i>	141
II.1.1.2 - <i>La géologie</i>	143
II.1.1.3 - <i>Le réseau hydrographique</i>	144
II.1.1.4 - <i>Le climat</i>	145
II.1.2 - Les milieux naturels protégés.....	146
II.1.2.1 - <i>Les protections environnementales</i>	146
II.1.2.2 - <i>Les sites</i>	149
II.1.3 - Les continuités écologiques – biodiversité et écosystèmes	150
II.1.3.1 - <i>La continuité écologique hydrographique / trame bleue « Durolle/Dore »</i>	150
II.1.3.2 - <i>Les continuités écologiques constituées par les boisements / trame verte</i>	150
II.1.3.3 - <i>Un écrin vert autour de la ville ancienne</i>	151
II.1.4 - Le végétal	152
II.1.4.1 - <i>La réglementation des boisements sur la commune</i>	152
II.1.4.2 - <i>Le végétal dans la ville</i>	153
II.1.4.3 - <i>La présence de plantes invasives</i>	154
II.1.5 - Les paysages	155
II.1.5.1 - <i>Les évolutions du paysage</i>	155
II.1.5.2 - <i>Les représentations du paysage</i>	158
II.1.5.3 - <i>Les unités paysagères à l'échelle de la commune</i>	159
II.1.5.4 - <i>Des paysages contrastés dans périmètre du secteur sauvegardé</i>	160
II.1.5.5 - <i>Le centre historique</i>	161
II.1.5.6 - <i>La vallée de la Durolle</i>	162
II.1.5.7 - <i>Les points de vue et perspectives</i>	163
II.1.6 - Morphologie des jardins privatifs	165
II.1.7 - Espaces publics, trame viaire et jardins.....	167
II.1.8.1 - <i>Les espaces publics</i>	167
II.1.8.2 - <i>Les jardins publics et squares</i>	169
II.1.8.3 - <i>Les rues, ruelles, parcours piétons</i>	170
II.1.8.4 - <i>Les espaces de stationnement concentrés en limite du secteur sauvegardé</i>	172
II.1.8.5 - <i>Un mobilier urbain hétéroclite</i>	172
II.1.8 - Evolution urbaine Patrimoine bâti et typologie	174
II.1.9 - Les risques naturels et technologiques / Les nuisances	175
II.1.9.1 - <i>Les risques naturels</i>	175
II.1.9.2 - <i>Les risques technologiques</i>	177
II.1.9.3 - <i>Les nuisances</i>	177
II.1.10 - Les réseaux, la collecte et le traitement des déchets, la desserte numérique.178	
II.1.10.1 - <i>Le réseau d'eau potable</i>	178
II.1.10.2 - <i>Le réseau d'assainissement</i>	179
II.1.10.3 - <i>Le réseau d'eaux pluviales</i>	183
II.1.10.4 - <i>Défense incendie</i>	185
II.1.10.5 - <i>La collecte et le traitement des déchets</i>	185
II.2 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION	186
CHAPITRE III - LES CHOIX RETENUS	188
III.1 - COMPATIBILITE DU PSMV AVEC LE PADD DU PLU EN VIGUEUR COMPATIBILITE AVEC LES OBJECTIFS DU P.L.U.....	189
III.2 - LE SECTEUR SAUVEGARDE	191
III.2.1 - Le règlement du PSMV	192
III.2.2 - Le plan règlementaire du PSMV	203
III.2.2.1 - <i>Le PLAN - Evolutions réglementaires du PSMV</i>	203
III.2.2.2 - <i>La LEGENDE - Evolutions réglementaires du PSMV</i>	211
III.2.3 - Les projets inscrits dans le PSMV	212
CHAPITRE IV - INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PSMV SUR L'ENVIRONNEMENT –PRISE EN COMPTE DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SA MISE EN VALEUR	215
IV.1 - LES INCIDENCES DU PLAN SUR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LA GESTION DU PLUVIAL	216
IV.3.1 - Les incidences du Plan sur les périmètres de protection de captages	217
IV.3.2 - Les incidences du Plan sur le réseau hydrographique.....	217
IV.3.3 - Les incidences du Plan sur la gestion des eaux pluviales.....	217
IV.2 - LES INCIDENCES DU PLAN SUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES	218
IV.3 - LES INCIDENCES SUR LA BIODIVERSITE ET LES TRAMES VERTES ET BLEUES	220
IV.4.1 - Les incidences du Plan sur la biodiversité.....	221
IV.4.2 - Les incidences du Plan sur les trames vertes et bleues.....	221
IV.4 - LES INCIDENCES DU PLAN SUR LES POLLUTIONS ET NUISANCES	222
IV.4.1 - Les risques naturels	223
IV.4.2 - Les nuisances	223
CHAPITRE V - ANNEXES.....	224

**CHAPITRE I DIAGNOSTIC ET
ARTICULATION DU PLAN AVEC LES
AUTRES DOCUMENTS
D'URBANISME ET LES PLANS OU
PROGRAMMES**

Thiers s'est développée sur un site complexe, varié et contrasté : elle est à la fois une ville de montagne mais aussi de plaine. Entre le bas et le haut de la commune, le dénivelé est de 505 mètres.

Particulièrement étendue (45 km²), elle se compose d'entités très distinctes :

- Une ville basse : développement récent en plaine qui s'est étalé le long de la rivière Durolle en suivant les accès de desserte routière et économique, notamment la RD 2089 et les sorties autoroutières de l'A71 (altitude : 290 m) ;
- **La ville ancienne : cité médiévale en secteur sauvegardé sur un éperon rocheux (altitude : 390 m) ;**
- Une ville haute : dans le secteur de la gare, caractérisée par d'importants équipements publics (collèges, lycées, gymnases) et le quartier des Jaiffours, réponse urbaine des années 1960 à une demande de logements (altitude : 490 m) ;
- Un important territoire à vocation rurale composé d'une centaine de lieux-dits, bourgs et villages (entre 285 m et 790 m d'altitude).

Le centre ancien de Thiers possède un patrimoine architectural de grande valeur (ancienneté, unité et homogénéité du bâti) qui constitue un site de caractère.

Dès 1974, il bénéficie de l'application des dispositions de la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés.

Le 7 février 1985, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur pour Thiers est signé, il propose :

- des mesures pour la sauvegarde du patrimoine urbain et architectural sur un périmètre de 28 hectares comprenant 586 immeubles (soit environ 1400 logements),
- la mise en valeur de grands espaces naturels, écrin de verdure pour le centre médiéval.

En 2008, la révision du Secteur Sauvegardé est engagée.

- Plus de 900 immeubles ont été visités et requalifiés,
- D'importantes opérations (ANRU, OPAH, AMI) ont été engagées en concomitance.

Les constats de l'équipe de l'ANRU, les nouveaux objectifs du PSMV, les efforts de l'Etat et de la Municipalité conduisent actuellement la rénovation urbaine vers des résultats lisibles.

La révision du secteur sauvegardé se traduit, en fait, par une refonte complète du document, sans grand rapport avec le PSMV en vigueur :

- **L'ensemble du bâti présente un intérêt historique**
- **La majorité des immeubles présente une origine ancienne ou très ancienne**
- **Des actions structurantes s'appliquent au PSMV (voirie, ancien hôpital, etc.)**

Le périmètre actuel du secteur sauvegardé est inchangé.

I.1 - DIAGNOSTIC

I.1.0 - La situation géographique et administrative

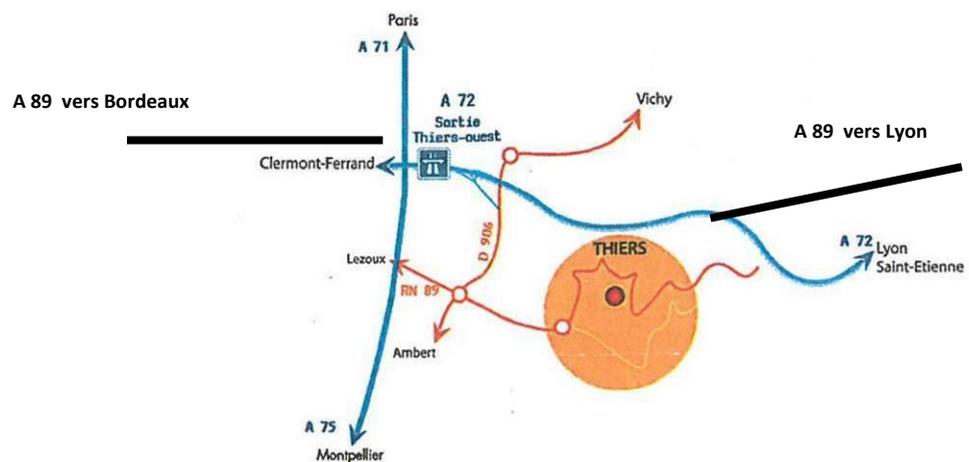
Une ville « frontière »

La commune de Thiers appartient au département du Puy-de-Dôme.

Elle constitue une ville « charnière » au sein de la nouvelle Région Auvergne-Rhône Alpes.

Située à 40 km à l'est de Clermont-Ferrand dans le Parc du Livradois-Forez, elle est chef-lieu de canton et sous-préfecture en remplissant de nombreuses fonctions supra-communales en matière d'équipement, de commerces...

Chef-lieu d'arrondissement, pôle principal d'un bassin de vie de plus de 50.000 habitants, Thiers accumule les particularités, voire les handicaps.



Elle se trouve également à proximité de l'aéroport d'Aulnat (20 minutes) et de l'agglomération clermontoise (25 minutes). Celle-ci est cependant relativement éloignée des échanges nord-sud (Paris-Montpellier) générant davantage de flux. Cet éloignement devrait être atténué à l'avenir par le projet de contournement Est de Clermont-Ferrand.

D'une superficie de 4 449 hectares et d'une densité de 300 habitants au km², la commune possède une topographie originale, située sur une faille géologique, composée d'une zone de plaine et d'une zone montagneuse avec une amplitude altitudinale d'environ 500 mètres.

Une ville carrefour

Les principales voies d'accès au territoire sont :

L'autoroute A72 (Clermont-Ferrand - Saint-Etienne) place la commune à une demi-heure de l'agglomération clermontoise et permet par la même une bonne communication avec la région lyonnaise et avec les autoroutes A71 (Paris) et A75 (Montpellier), reliant ainsi Thiers au nord et au sud du territoire français.

La Rd 2089, axe historique reliant la ville à Clermont-Ferrand et à Lyon. Cet axe traverse le centre de Thiers et assure encore un important trafic local et régional.

La RD 906 permet la liaison avec Vichy par le nord, et Ambert par le sud.

Le réseau SNCF est principalement représenté par une ligne Clermont-Ferrand / Thiers / Saint-Etienne / Lyon.

Une organisation spatiale éclatée

Cette topographie explique en grande partie l'organisation spatiale de la commune qui se compose de plusieurs entités distinctes : une ville ancienne, un développement récent en plaine, des faubourgs hauts, des villages et des hameaux (90 au total).

Le centre ancien occupe un site original, situé à flanc de montagne, perché sur un éperon ; il offre des vues de qualité sur la plaine de la Limagne et les Monts d'Auvergne.

Le site urbain se modèle selon la hiérarchie sociale locale : les ouvriers au bord de la rivière avaient des habitations construites à partir des matériaux les plus pauvres. A mesure qu'on s'élevait au-dessus de la Durolle, se trouvaient les habitations des artisans, des propriétaires terriens.

Les couteliers s'étaient regroupés au pied de la ville, le long de la Durolle, pour l'effet de ses eaux sur l'acier (composition chimique, force motrice) lors du trempage. Au cœur de la cité médiévale se nichent les anciens ateliers de façonneurs de manches de couteaux.

Au 17^e siècle la ville est devenue opulente, l'architecture des vieilles maisons en pierre atteste de cette prospérité passée.

Après la seconde guerre mondiale, la concentration industrielle s'accéléra, les entreprises de la vallée de la Durolle furent abandonnées et les usines furent transférées dans la plaine de la Limagne. Dans les années 1960-1970, de nouveaux sites d'habitation naquirent (HLM des Jaiffours et Béranger).

Situation administrative

La commune de Thiers appartient au groupement intercommunal Thiers communauté.

L'intercommunalité va évoluer à compter du 1^{er} janvier 2017 : nouvelle intercommunalité à venir (Thiers6Dore-La Montagne)..

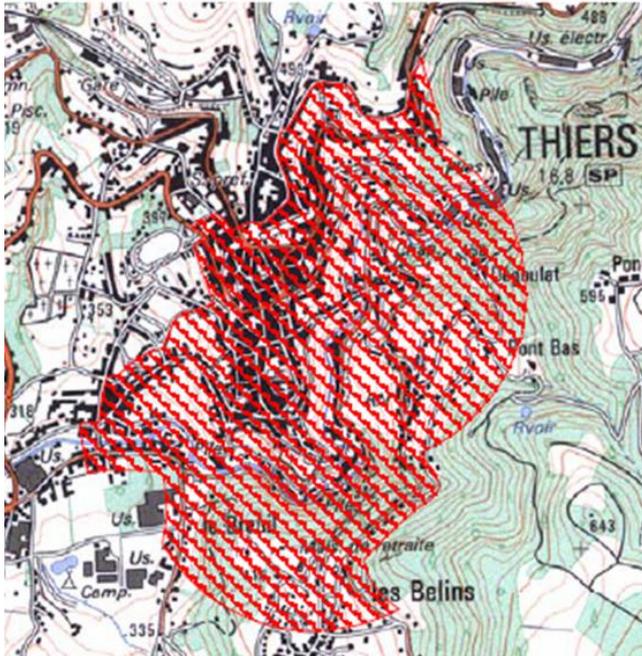
I.1.1 - Les protections du patrimoine autres que le PSMV

I.1.1.1 - Les sites

Les Sites inscrits :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Vallée des Rouets | 25/11/1994 |
| - Quartiers anciens de Thiers | 05/03/1973 |
| - Chapelle Saint-Roch et abords | 11/09/1950 |

Le site inscrit des « quartiers anciens de Thiers »



DREAL, 2016

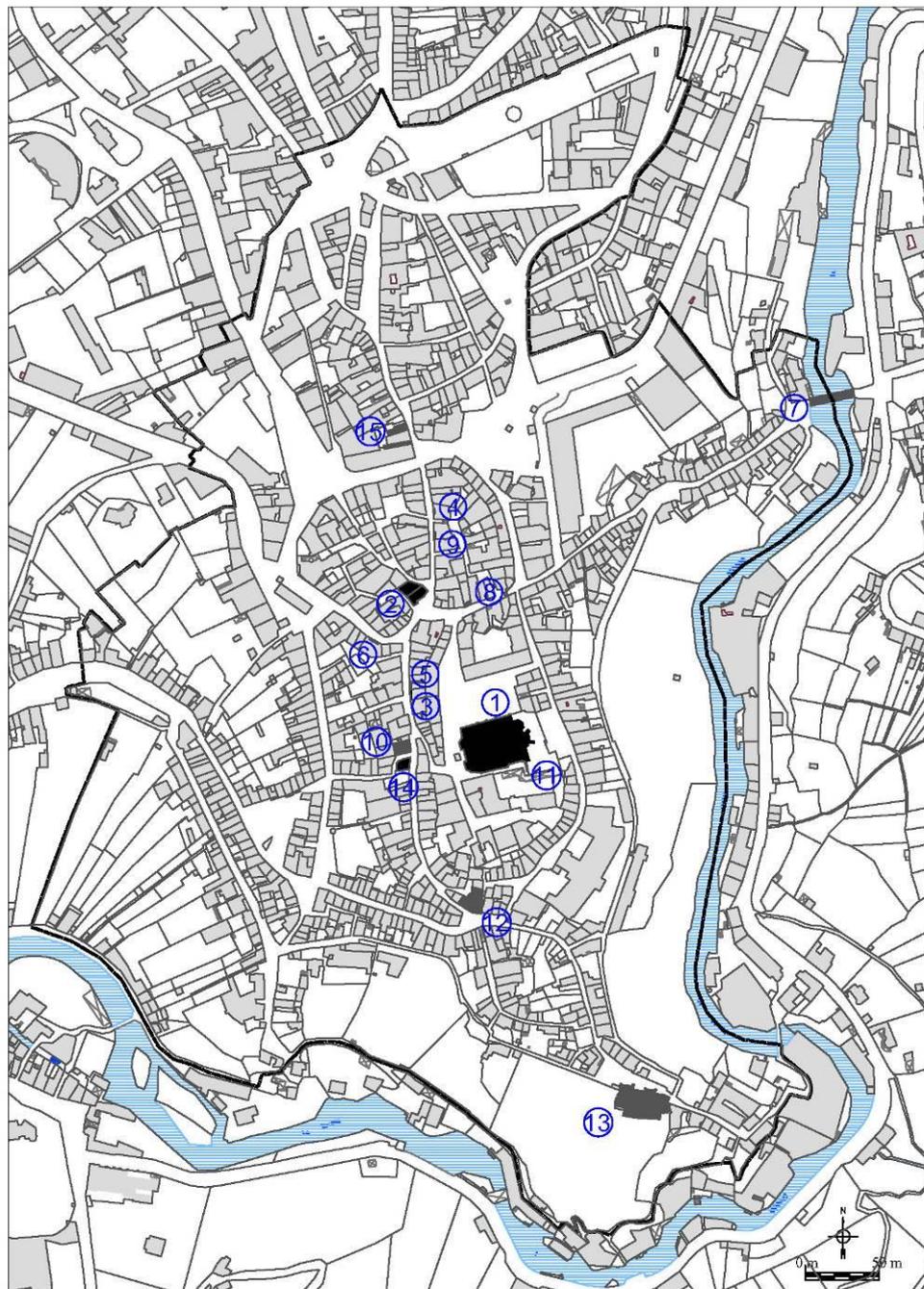
Le site inscrit des « Quartiers anciens de Thiers » couvre :

- la ville ancienne,
- les versants est et sud de la ville.

→ Le secteur sauvegardé est couvert par le site inscrit des « quartiers anciens de Thiers »

I.1.1.2 - Les monuments historiques dans le secteur sauvegardé

Carte des monuments historiques protégés



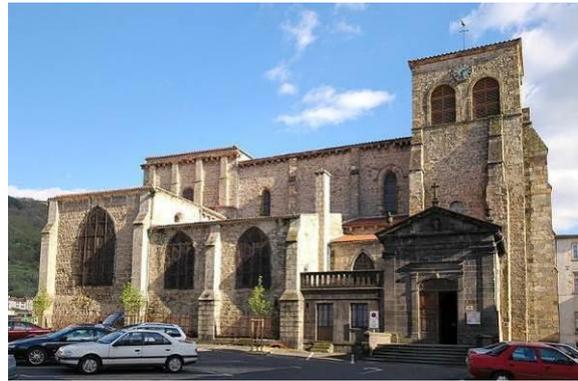
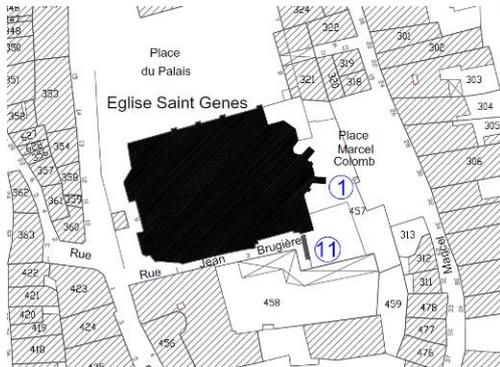
Source GHECO

- | | | | | |
|--|--|---|---|---|
| 1 - Eglise Saint-Genès | 2 - Ancien hôtel du Charriol, dit château ou maison du Pirou | 3 - Maison Coutellerie (rue de la) 14 | 4 - Immeuble Bourg (rue du) 10 | 5 - Maison Coutellerie (rue de la) 12 |
| 6 - Maison de Lauzun (Grenette (rue) ; Sapeurs-Pompiers (rue des)) | 7 - Pont de Seychalles | 8 - Maison dite des sept péchés capitaux (Piroux (rue du) 21) | 9 - Maison Bourg (rue du) 12 | 10 - Maison d'angle à pans de bois (Coutellerie (rue de la) 19) |
| 11 - Chapelle de la Clôtra | 12 - Maison dite Maison des Consuls | 13 - Eglise Saint-Jean | 14 - Maison dite de « l'Homme des Bois » (rue des Couteliers) | 15 - Maison Conchette (rue) 4 |

1

Eglise Saint-Genès

Epoque : 12^e-14^e siècle ; 15^e siècle ; 19^e siècle
Classement par liste de 1846



2

Ancien hôtel du Charriol, dit château ou maison du Pirou

Adresse : Pirou (place du)
Epoque : 15^e siècle
Protection : Hôtel du Charriol (ancien) dit « Château du Pirou »
Classement par arrêté du 6 juillet 1907



3

Maison

Adresse : Coutellerie (rue de la) 14
Epoque : 15^e siècle
Protection : Façade
Classement par arrêté du 9 août 1922



Effondrée le 20/01/2012

4

Immeuble

Adresse : Bourg (rue du) 10

Epoque : 16^e siècle

Protection : Porte du 15^e siècle

Inscription par décret du 18 décembre 1924



5

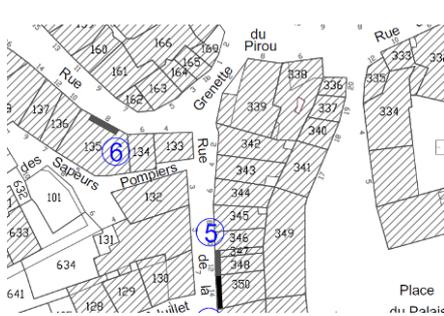
Maison

Adresse : Coutellerie (rue de la) 12

Epoque : 15^e siècle

Protection : Façade

Inscription par arrêté du 13 juillet 1926



Effondrée le 20/01/2012

6

Maison de Lauzun

Adresse : Grenette (rue) ; Sapeurs-Pompiers (rue des)

Epoque : 17^e siècle

Protection : Porte du 17^s

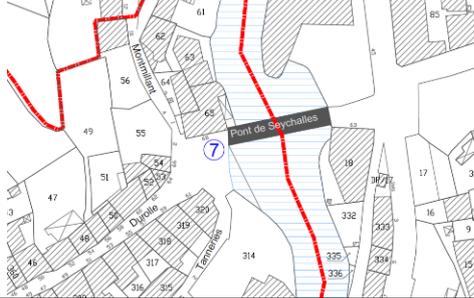
Inscription par arrêté du 13 juillet 1926



7

Pont de Seychalles

Inscription par arrêté du 13 juillet 1926



8

Maison dite « des Sept péchés capitaux »

Adresse : Piroux (rue du) 21

Epoque : Moyen Age

Protection : Façade

Inscription par arrêté du 13 juillet 1926



9

Maison

Adresse : Bourg (rue du) 12

Epoque : 14^e siècle ; 15^e siècle

Protection : la porte d'entrée (cad. E 544)

Inscription par arrêté du 5 août 1963



10

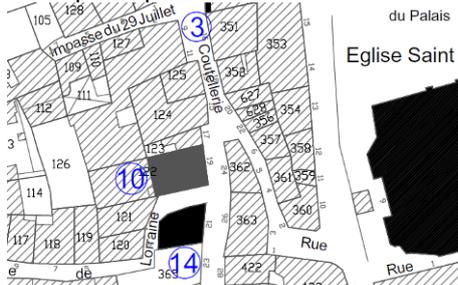
Maison d'angle à pan de bois

Adresse : Coutellerie (rue de la) 19

Epoque : 15^e siècle

Protection : Façades sur la rue de la Coutellerie et sur la rue de Lorraine, ainsi que les toitures correspondantes (cad. F 668)

Inscription par arrêté du 5 août 1963

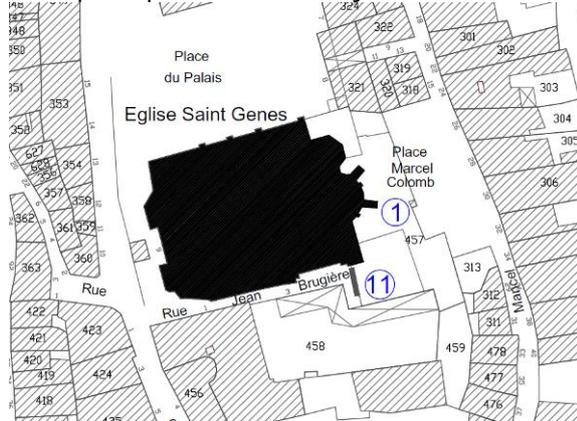


11

Chapelle de la Clôtra

(cad AS 457)

Inscription par arrêté du 15 janvier 1979



Ph 18/09/2009

12

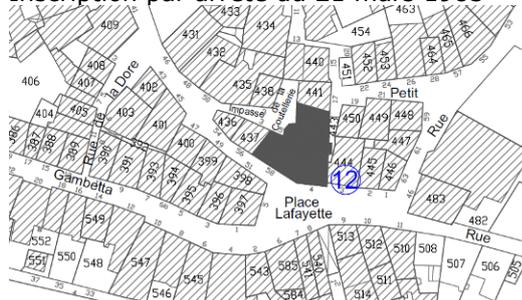
Maison dite « Maison des Consuls »

Adresse : Coutellerie (rue de la) 58 ; Lafayette (place) 4 ; Palais (rue du) 17 ; Coutellerie (impasse) 5

Epoque : 17^e siècle

Protection : Façades et toitures ; pièces suivantes avec leur décor : les trois pièces voutées au rez-de-chaussée, les deux pièces avec plafond à la française et sol à petits carreaux au 2^{ème} étage (cad. AS 442)

Inscription par arrêté du 21 mars 1983



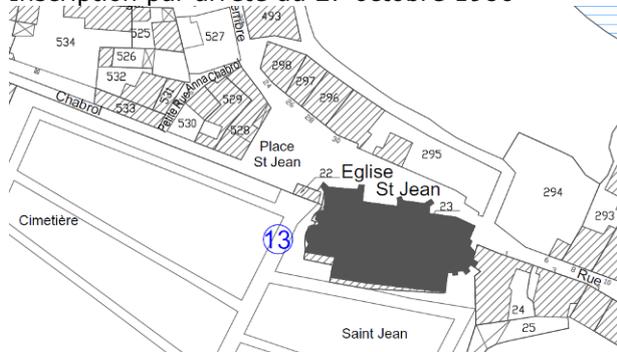
13

Eglise Saint-Jean

Epoque : 15^e siècle

(cad. AT 23)

Inscription par arrêté du 27 octobre 1986



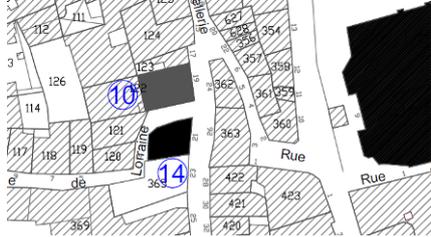
14**Maison dite de « l'Homme des Bois »**

Adresse : Coutellerie (rue de la) 21

Epoque : 15^e siècle

Protection : Façades et toitures (cad. AS 364)

Classement par arrêté du 9 novembre 1987

**15****Maison**

Adresse : Conchette (rue) 4

Epoque : 17^e siècle

Protection : la maison en totalité, y compris l'escalier sur cour (cad. AO 231)

Inscription par arrêté du 10 février 2010



Crédit photo : Sylenius - Sous licence Creative Commons 3.0

I.1.1.3 - Les sites archéologiques

Arrêté préfectoral et carte des secteurs archéologiques

POUR MEMOIRE

Liste des immeubles objets de prescriptions archéologiques au 20/07/2011, service régional de l'Archéologie

rue/lieudit	N° PC	N° OA	Courrier reçu le	Prescription envoyée le	Projet inrap re	Terrain	Rapport	RO
Eglise st-Genès	Saisine	6516	3/06/09 et 7/06/09	5/08/09 n° 2682		OK octobre 2010		01/03/11 D. Parent
Rue 4 sept/rue d'Alger	008T0084	6378		10/12/08 22/12/2008 n° 1592	HA03043201	ok octobre 2010		01/05/11 C.D.
Rue du 4 Sept (maison D	008T0083	6376		10/12/08 22/12/2008 n° 1590	HA03043101	Ok		01/05/11 C.D.
Rue d'Alger	008T0085	6377		10/12/08 22/12/2008 n° 1591	HA03043301	OK		01/11/10 DP
Rue du palais/ Mancel Ch	008T0112	6400		12/01/09 21/01/2009 n° 1691		Ok		01/11/10 F. Gauthier / C
16 Rue du transval	008T0110	6405		12/01/09 27/01/2009 n° 1722	HA03044601	Ok		01/11/10 CLB
17 Rue du transval	009T0111	6404		13/01/09 28/01/2009 n° 1721	HA03045602	OK		01/11/10 CLB
19 et 21 rue Mercière	08T0115	6395		31/12/08 13/01/2009 n° 1654	HA03044101			
17 rue Durolle	08T0116	6396		31/12/08 13/01/2009 n° 1655	HA03044201			
10-11 PLACE du Pirou	09T0045	6477		03/06/09 19/06/2009 n° 2401	HA03047901	Particulier / pb permis		
Tour Pignat		6478		19/06/2009 n° 2402		Ok	reçu	M. Navetat
30 rue Mancel Chabot	09T0051	6525		05/08/09 11/08/2009 n° 2711		ABROGE		F. Gauthier
Unité Psy, route du Fau	09T0039	6515		17/07/09 5/08/2009 n° 5/08/2009	HA03049301	Ok		01/11/10 D. Parent
45 rue de la Coutellerie	09T0085	6546		21/09/09 01/10/2009 n° 2908		Ok		01/11/10 CLB
16 rue de la Coutellerie	AA 10T0001	6694		11/10/10	HA03060301	OK mars 2011		CLB
10-12 rue Coutellerie	07T0018M1			23/11/09	Fouille			
14 rue Coutellerie	07T0019M1				Fouille			
ZI du Fellet		6638			HA03053701	Ok		01/11/10 M. Carlier
Av Général De Gaulle/ ch	06343010T00	6671		12/04/10	HA03055001	Ok		01/11/10 F. Baucheron
7 rue Alexandre Dumas	06343010T00	6775		05/08/10	HA03059401			
4 rue Alexandre Dumas	6343010T003	6718		14/06/10		OK juin 2011		CLB
ZI du Fellet Renault/Niss	PA6343010T0	6736		06/07/10	HA03056701	ABROGE		
19 rue du Torpilleur Sirocco		6777		02/08/10		OK nov 2010		01/02/11 F. Baucheron
3 rue Mancel Chabot	6343010T007	6813		16/11/10				

Source : DRAC, SRA 07/2011

I.1.2 - Diagnostic démographique et social

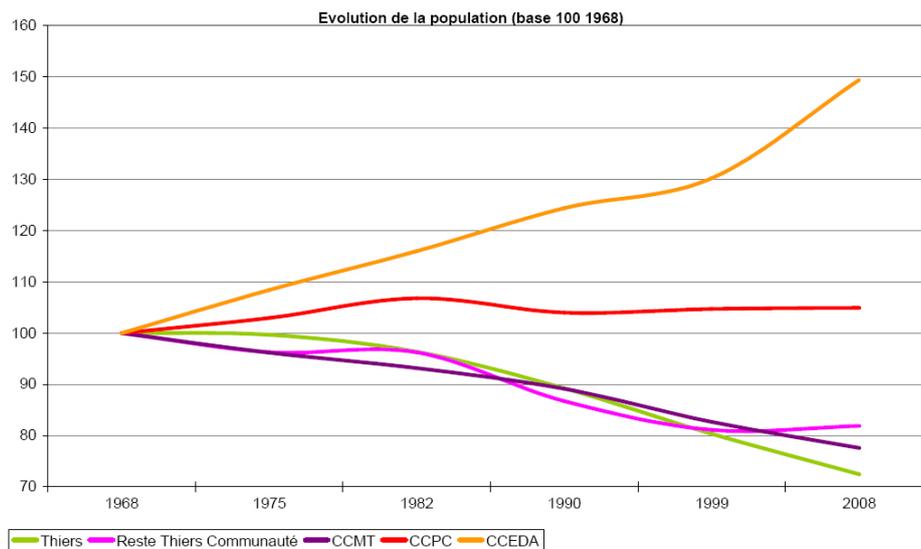
I.1.2.1. Une lourde perte de population

Les tendances démographiques observées à l'échelle du bassin de vie

Source : Programme Local de l'Habitat (PLH), 2012

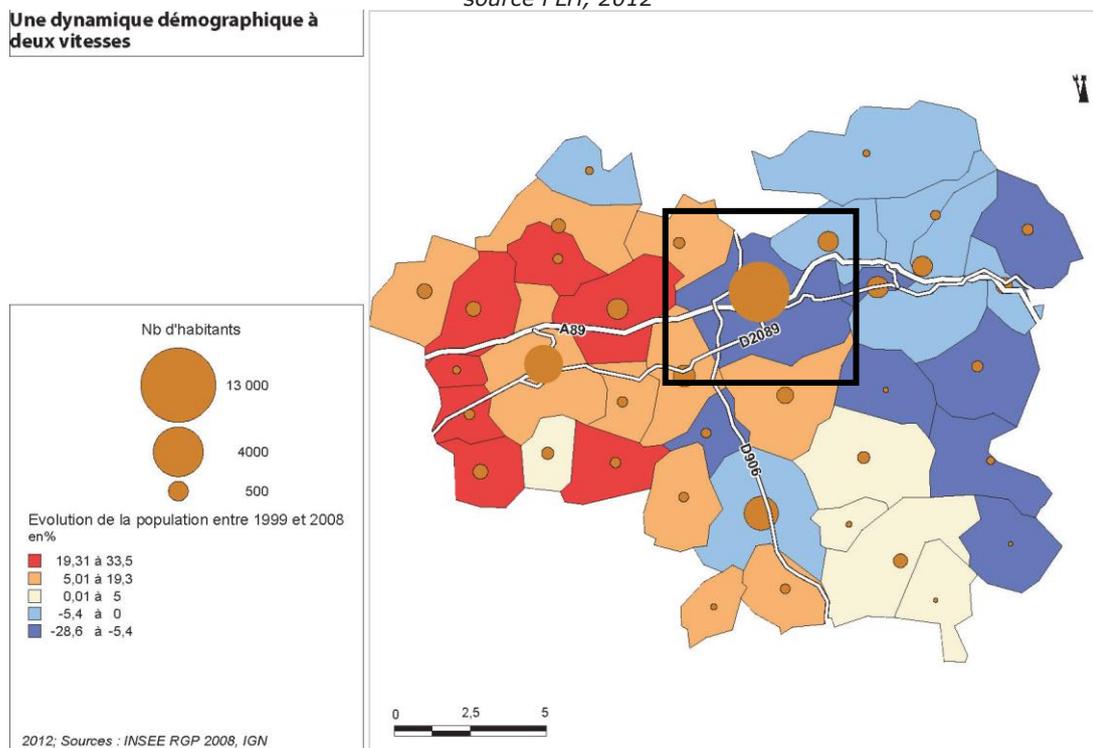
Avec 48 286 habitants en 2008 selon l'INSEE, le territoire d'étude (du Programme Local de l'Habitat) connaît un léger regain démographique (+0,9% entre 1999 et 2008) après une période de 30 ans de baisse de population.

Malgré cette stabilisation « globale », de fortes distorsions persistent dans le dynamisme démographique, à telle point que dans sa publication de novembre 2008, l'INSEE n'hésite pas à parler de « fracture territoriale » dans le PNR Livradois-Forez.



en vert la courbe d'évolution démographique de Thiers
source PLH, 2012

Une dynamique démographique à deux vitesses



Source : PLH, 2012

La croissance démographique se concentre dans les communes du secteur « plaine ouest » qui offrent un accès rapide et facile (A 89) à l'agglomération clermontoise (pôle d'emplois

principal) et une offre foncière accessible. Elle s'explique principalement par un net excédent migratoire lié à l'étalement des centres urbains.

Ces communes caractérisées par la périurbanisation constituent la véritable source de la croissance démographique.

Sur le territoire d'étude du PLH, seules les communes de la Communauté de Communes d'entre Dore et Allier et l'ouest du Pays de Courpière, dans une moindre mesure, connaissent ce phénomène. Dopée par cette forte attractivité, la population y a augmenté de 14,7 % en moyenne de 1999 à 2008.

Comme sur l'ensemble du territoire périurbain du Parc Naturel Régional Livradois- Forez, le taux de croissance annuel de la population dû au solde migratoire a presque doublé passant de 7,7% de 1990 à 1999 à 14,9 % sur la période 1999-2008.

L'arrivée régulière de jeunes ménages depuis les années 1970 a permis un net rééquilibrage du solde naturel grâce à la hausse sensible des naissances.

En termes de perspective, l'Insee, via sa méthodologie OMPHALE, prévoit que si les comportements migratoires observés sur la période 1990-2005 ne connaissent pas de changement profond et si la fécondité se maintient au niveau observé en 2005 et si la poursuite des gains d'espérance de vie, la population du périmètre d'étude du Parc Naturel Régional Livradois- Forez devrait atteindre 124 400 habitants en 2030, soit 1,6 % de moins qu'en 2005.

En effet, dans un Parc fortement frappé par la baisse de natalité sur la période 1975-1990, et par l'émigration des jeunes, ce sont des générations de moins en moins nombreuses qui atteignent progressivement l'âge de parentalité.

En 2008, on estime dans le périmètre d'étude du Parc à 14 250 le nombre de femmes de 20 à 40 ans. Selon le scénario Insee, elles ne seraient plus que 11 330 en 2030. En l'absence d'un relèvement durable de l'attractivité sur les jeunes adultes, le nombre de jeunes mères potentielles pourrait ainsi diminuer de 20 % de 2005 à 2030.

La zone de Thiers subirait alors une baisse de 8,1% dans la même période alors que la zone périurbaine continuerait d'enregistrer une croissance de 13,3%.

Selon les scénarios proposés on assisterait :

- soit à une baisse généralisée de la population,
- soit à une croissance démographique déséquilibrée accentuant encore plus la déprise du secteur Thiernois.

Une accélération de la croissance en plaine, due au solde migratoire croissante, entraînerait une dépréciation plus forte du secteur de Thiers (-10,2%) que dans un cas de scénario central (-8,1%).

Une baisse démographique régulière sur la commune de Thiers

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013	2016
Population	16 623	16 567	16 018	14 832	13 353	12 196	11 308	11 600
Densité moyenne (hab/km ²)	373,6	372,4	360,0	333,4	300,1	274,1	254,2	

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

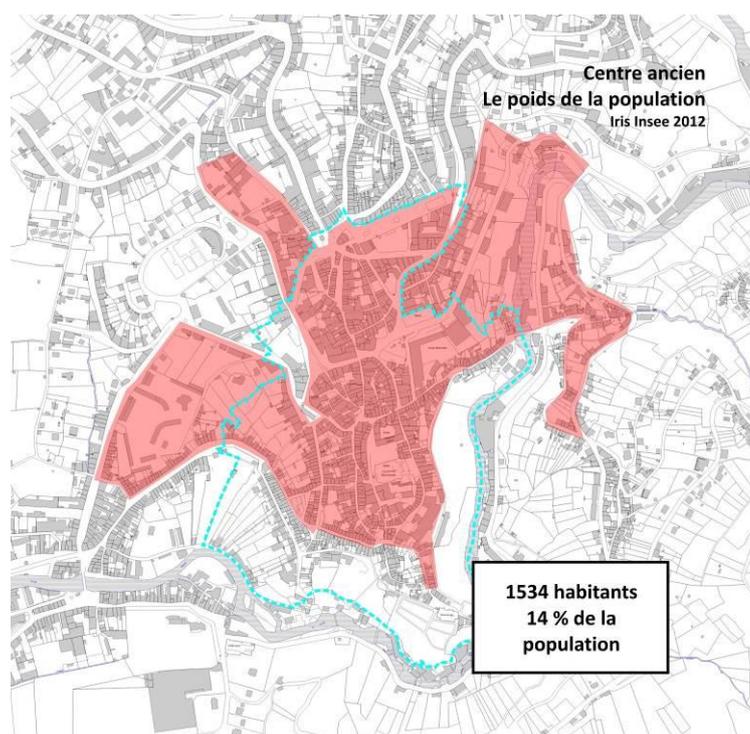
Thiers a perdu 3000 habitants en 30 ans dont 1494 habitants entre les recensements de 1990 et 1999 (-10,1%).

La population de plus de 75 ans est plus importante à Thiers que dans le reste du département (9,6 % contre 8,1 %).

Le nombre de personnes de moins de 20 ans a diminué, représentant 22,7 % de la population contre 30 % en 1990 (Département : 22 %).

On évalue la population sur le secteur centre-ville (découpage insee IRIS, voir carte ci-après) à 1 534 habitants soit 14 % de la population thiernoise.

La population du centre-ville de Thiers baisse également, le nombre de ménages estimé à 901 en 2006 est passé à 850 en 2012.



Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

Le découpage des quartiers « IRIS » ne permet pas de connaître exactement les données statistiques du périmètre du secteur sauvegardé (tireté bleu sur la carte ci-dessus).

Les données statistiques sont données sur le périmètre IRIS (en rouge sur plan ci-dessus).

Les décalages de périmètres sont les suivants :

Le quartier renseigné en statistiques IRIS comporte :

Le quartier nord-est (habitat moins dense que dans le centre ancien)

Le quartier ouest : grands équipements et logements

Il exclut la partie sud du secteur sauvegardé.

Un solde migratoire négatif qui s'atténue, un solde naturel qui devient négatif au cours des années 2000

Solde naturel et solde migratoire de Thiers

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,0	-0,5	-1,0	-1,2	-1,7
- due au solde naturel en %	+0,3	+0,1	0,0	0,0	-0,1
- due au solde apparent des entrées / sorties en %	-0,4	-0,6	-1,0	-1,2	-1,6

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments - RP1999 et RP2012 exploitations principales - État civil.

Plus de décès que de naissances, une population vieillissante

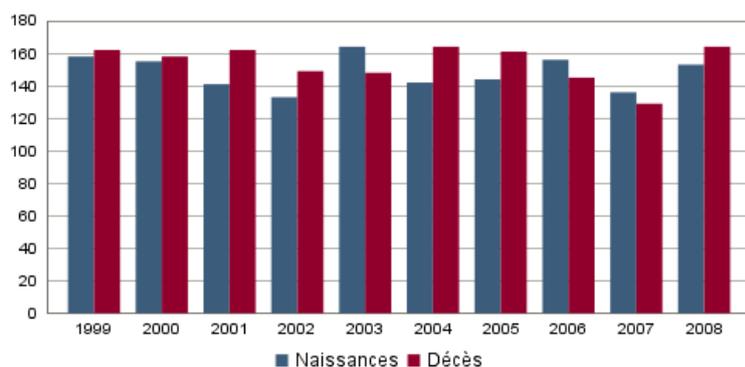
Naissances et décès sur Thiers

Le taux de natalité a baissé fortement depuis les années 1970, il se stabilise depuis les années 1990 (mais il est toujours en baisse).

Le taux de mortalité augmente depuis les années 1980.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2012
Taux de natalité en ‰	16,3	14,0	11,9	11,7	11,4
Taux de mortalité en ‰	12,9	12,5	11,5	11,2	12,3

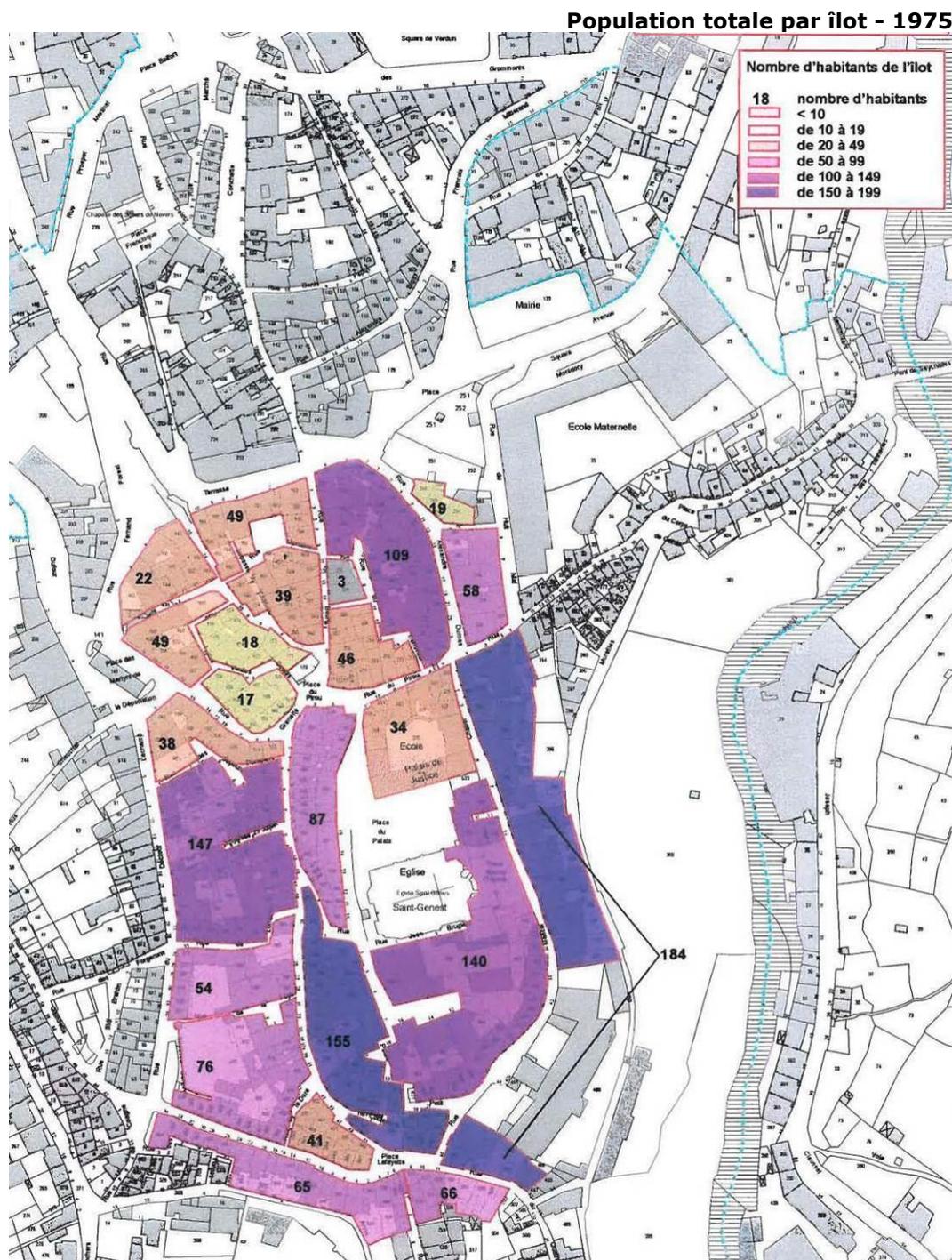
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments - RP1999 et RP2012 exploitations principales - État civil.



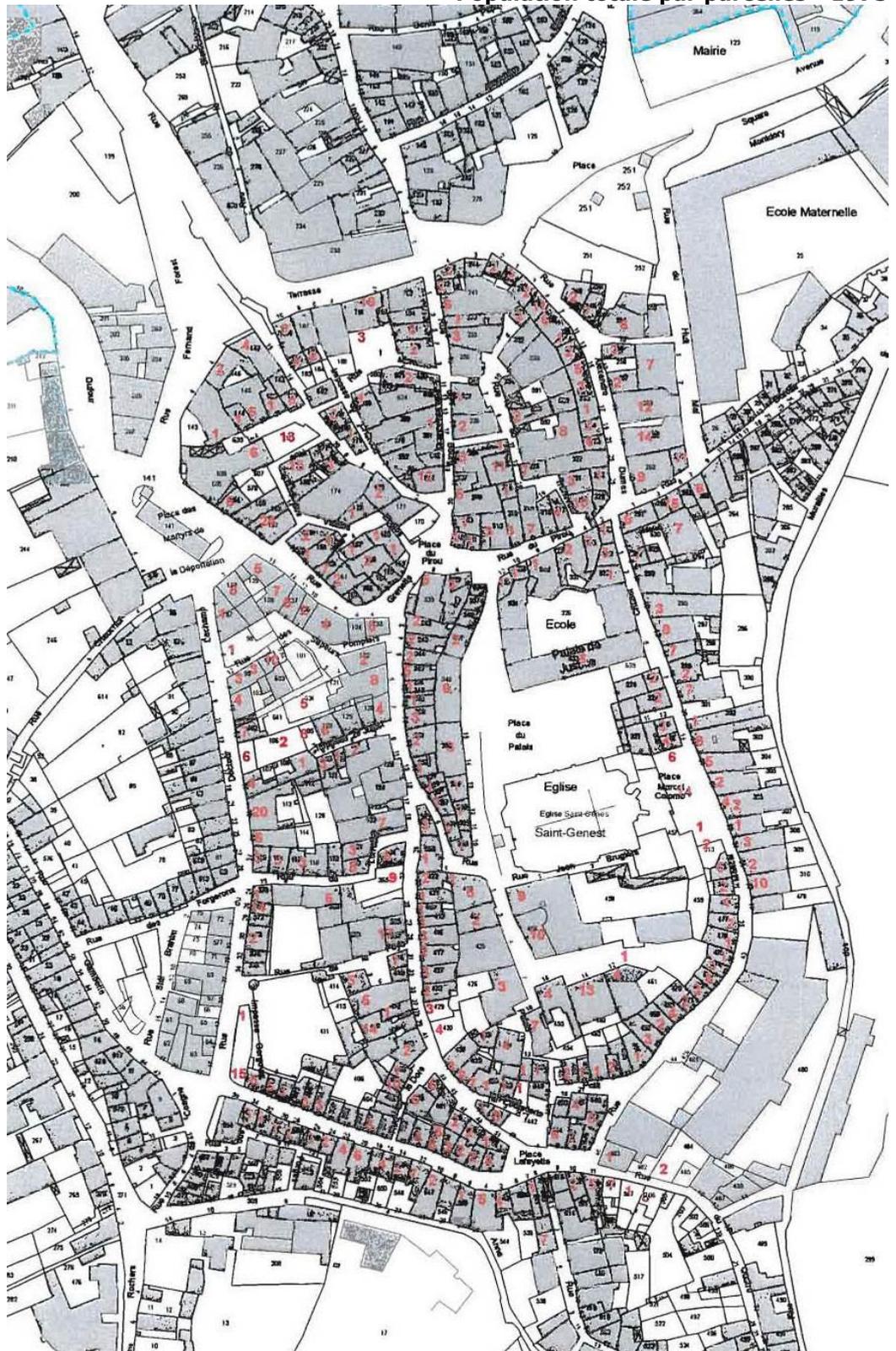
Source : Insee, État civil.

La répartition de la population par îlots dans le secteur sauvegardé – 1975

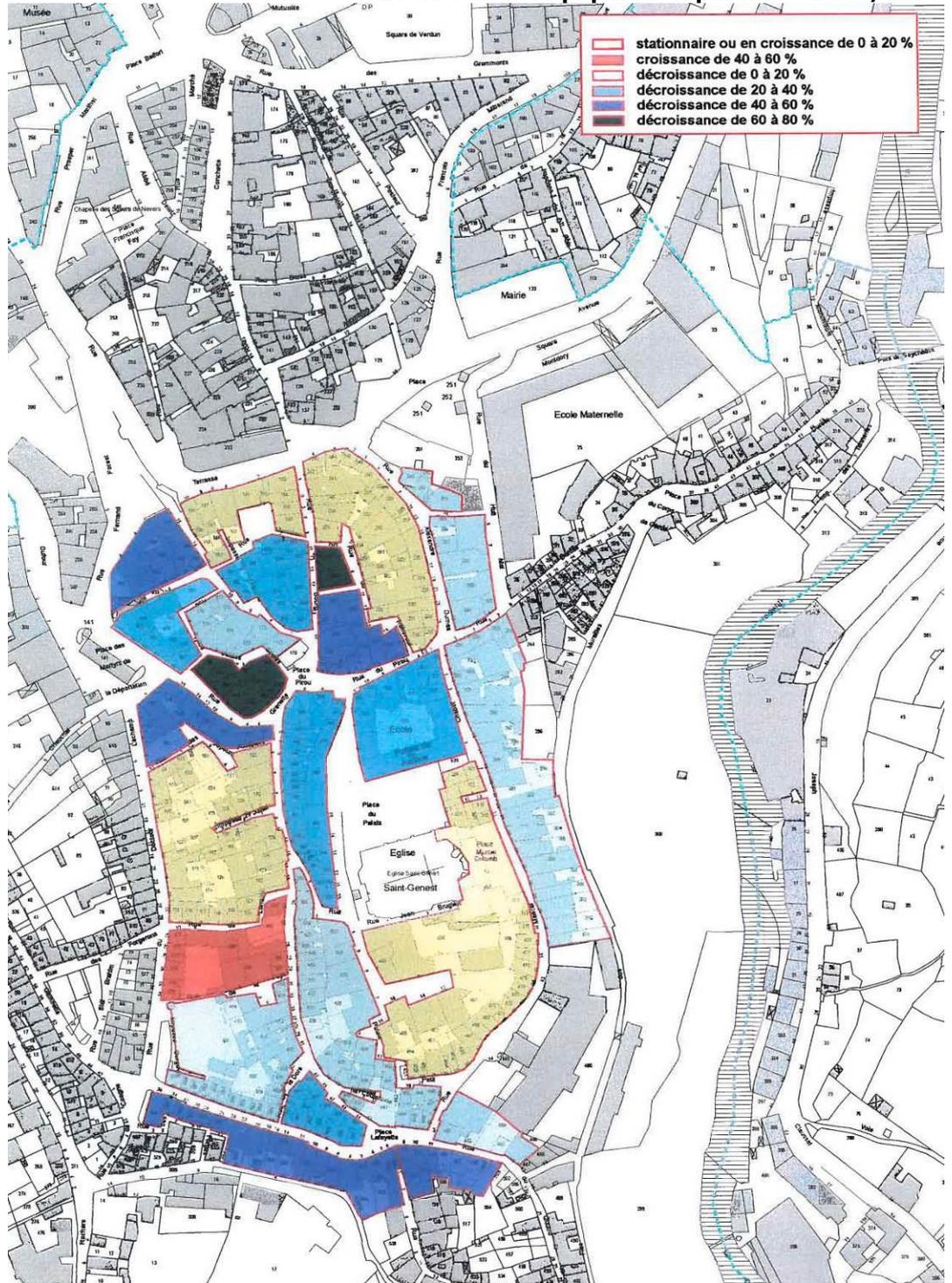
Les recensements insee récents ne permettent plus de fournir les statistiques à l'échelle de l'îlot. La ville de Thiers ne dispose pas de données actualisées à cette échelle. Toutefois les cartographies établies dans le PSMV initial permettent de mieux appréhender le « poids » et les caractéristiques des quartiers, îlots du secteur sauvegardé.



Population totale par parcelles - 1975



Evolution de la population par îlot – 1968/1975



I.1.2.2. Des contrastes importants entre le centre ancien et les autres quartiers de la commune

Indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville, source Insee

Les données mobilisées sont issues d'un traitement particulier des fichiers de demandeurs d'emploi en fin d'année de Pôle Emploi, des fichiers de source fiscale (SF), de ceux des déclarations de données sociales exploitées au lieu de résidence des salariés (DADS), de ceux de la CNAM (CNAM), du fichier d'élèves de l'Education nationale (EN), **des fichiers des recensements de la population de 2006 ou de 1999.**

⁽¹⁾ Les populations totales sans double-compte en 1999 et 2006 n'étant disponibles que pour très peu de quartiers, en raison de l'absence de notion de population légale pour ce type de quartier, ces deux variables ont globalement été considérées comme sans objet.

	Centre ancien Thiers	Unité urbaine Thiers
Population 2006 ⁽¹⁾		14 205
Population 1999 ⁽¹⁾		15 281
Population des ménages 2006	901	14 157
Nombre de résidences principales 2006	450	6 392
Part des HLM parmi les résidences principales en 2006	10.4 %	12.8 %
Part des ménages de 6 personnes et plus en 2006	2.4 %	2.3 %
Taux d'activité 2006 des 25-64 ans	64.0 %	75.7 %
Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3 (hors activité réduite) parmi les actifs 25-64 ans en 2006	22.3 %	12.2 %
Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006	80.8 %	74.7 %
Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007	22.3 %	9.9 %
Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les 18-24 ans bénéficiaires de la CNAM en 2007	28.8 %	13.4 %
Revenu fiscal médian 2005 (par u.c.)	8 186	13 862
Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005	36.4 %	15.1 %
Nombre moyen de généralistes dans un rayon de 500m en 2006	2	n.d.

CONSTAT ET ENJEUX

Les indicateurs fournis (tableau page précédente) font apparaître :

- **Que la population du centre ancien comprend environ 900 personnes (population des ménages en 2006), soit 6,4 % de la population communale**
- **Que les résidences principales sont estimées à 450, soit 7 % du parc de résidences principales de la commune**
- **Que la part des HLM (10,4 %) y est comparable en 2006 à celle de la commune (12,8 %)**

Une fragilité de la population du centre ancien d'un point de vue social (emploi, revenus, précarité) :

L'analyse des données statistiques à partir de la base IRIS (**insee2012**) fait apparaître d'importants contrastes sociodémographiques sur les « quartiers » (découpage IRIS insee) de commune.

- **Une représentation de ménages « isolés » (1 personne) plus important (54,7% dans le centre ancien contre 40,7% sur la commune de Thiers),**
- **Un taux d'activité inférieur dans le centre ancien (64 %, contre 75,7 % au niveau communal),**
- **Une part de demandeurs d'emplois très forte : 22,1 % dans le centre ancien, contre 12,3 % sur la commune,**
- **Une part de bénéficiaires CMUC très supérieure dans le centre ancien (22,3 % contre 9,9 % sur la commune),**
- **Un revenu fiscal plus faible dans le centre ancien (8186, contre 13862 à l'échelle communale),**
- **Une part de population vivant dans un ménage à bas revenu (hors prestation sociales) très important : plus du 1/3 de la population (36,4 %) contre 15,1 % à l'échelle communale.**

Egalement on constate que :

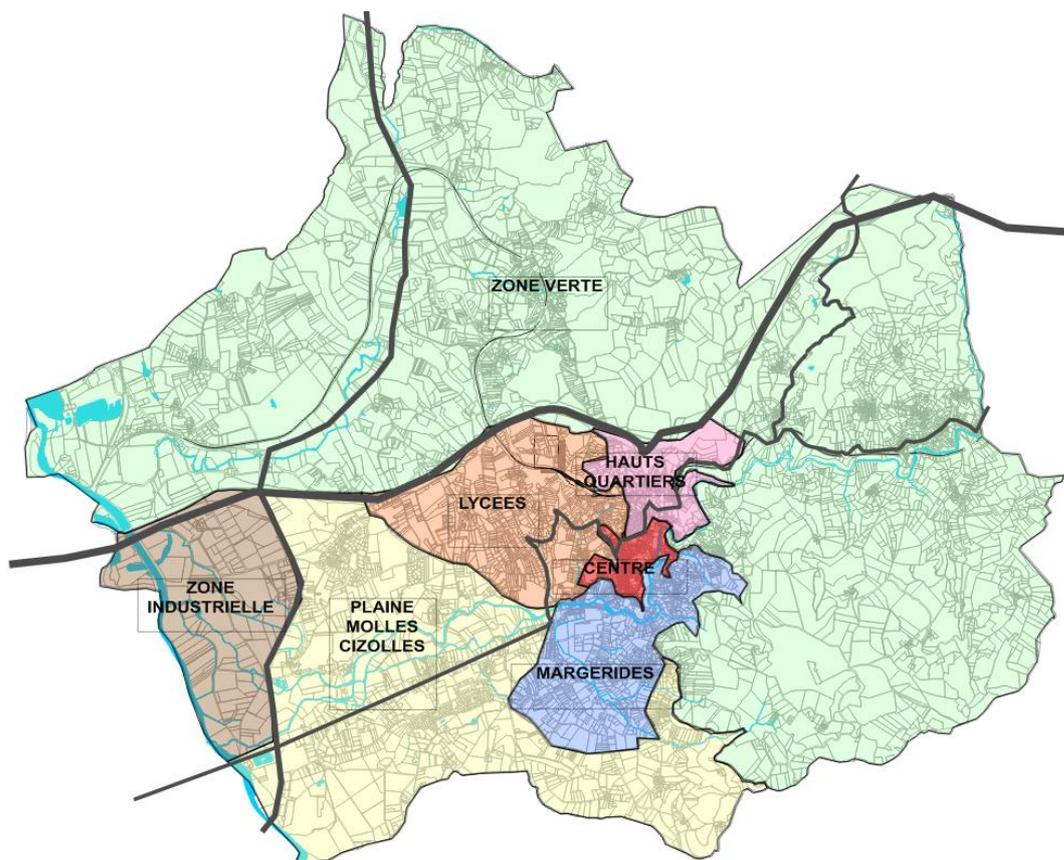
- le nombre de jeunes âgées de 15 à 29 ans est plus important en moyenne que sur le reste de la ville (23% dans le centre ancien contre 16 % sur la commune de Thiers)
- la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans est relativement plus faible (26% contre 31 % sur Thiers)
- le nombre de familles nombreuses (4 enfants ou +) également (6 % contre 2,3 %)

Conclusions :

Le secteur sauvegardé de Thiers touche des populations fragiles, « captives » de leur logement, difficilement susceptibles d'être « acteurs » de la réhabilitation, la valorisation des logements et des immeubles du centre historique.

Les programmes d'actions portés par la collectivité et les démarches ANRU, OPAH, ... sont indispensables pour accompagner le projet de valorisation de la ville ancienne et le PSMV.

LE DECOUPAGE DES ENTITES « IRIS » DE LA COMMUNE



carte Gheco, d'après insee

L'analyse des données statistiques à partir de la base IRIS (**insee 2012**) permet de mieux appréhender le « profil » sociodémographique plusieurs secteurs géographiques et la situation du centre ancien par rapport aux grands « quartiers » de Thiers.

Code iris	Libellé iris	A : Iris d'activité H : Iris d'habitation	Population 1999	Population 2010	Population 2012
634300101	Lycees	H	2387	2396	2189
634300102	Hauts Quartiers	H	1796	1230	1204
634300103	Centre	H	2244	1573	1534
634300104	Margerides	H	1901	1650	1680
634300105	Plaine-Molles-Cizolles	H	3008	2760	2854
634300106	Zone Industrielle	A	25	31	29
634300107	Zone Verte	D	1992	1611	1727

Part des familles monoparentales

	#	Part des familles monoparentales (en %)
Lycees	Z0724	16.4
Hauts Quartiers		16.9
Centre	Z0724	26.7
Margerides	C24	12.7
Margerides	Z0724	12.7
Plaine-Molles-Cizolles	C24	12.6
Zone Industrielle		0.0
Zone Verte		10.0
Commune de Thiers		15.2
EPCI : CC Thiers Communauté		13.3

→ Le quartier centre compte 26,7 % de familles monoparentales (15,2 % à l'échelle de Thiers).

Ménages composés d'une personne seule*

	#	Part des ménages composés d'une personne seule (en %)	Nombre de ménages	Nombre de ménages composés de femmes seules	Nombre de ménages composés d'hommes seuls
Lycees	Z0724	42.2	1135	479	289
Hauts Quartiers		39.6	601	238	110
Centre	Z0724	55.9	893	499	263
Margerides	C24	42.3	753	318	226
Margerides	Z0724	42.3	753	318	226
Plaine-Molles-Cizolles	C24	36.7	1218	446	283
Zone Industrielle		16.5	8	1	1
Zone Verte		35.7	743	265	160
Commune de Thiers		42.0	5350	2246	1332
EPCI : CC Thiers Communauté		38.4	6989	2682	1593

→ Le quartier centre compte 55,9 % de ménages composés d'une personne seule (42 % à l'échelle de Thiers).

Taux d'activité des 15-64 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Lycees	Z0724	439	65.0	528	71.2
Hauts Quartiers		200	55.1	288	75.6
Centre	Z0724	343	66.2	372	76.5
Margerides	C24	332	63.0	334	71.6
Margerides	Z0724	332	63.0	334	71.6
Plaine-Molles-Cizolles	C24	456	54.1	519	66.5
Zone Industrielle		10	71.2	8	88.6
Zone Verte		325	65.4	375	71.0
Commune de Thiers		2105	61.2	2424	71.5
EPCI : CC Thiers Communauté		2971	63.4	3388	72.6

→ le taux d'activité (% des hommes et femmes présents sur le marché du travail, avec un emploi ou en recherche d'un emploi) dans le quartier centre est comparable aux autres quartiers (66,2 % pour les femmes, 76,5 % pour les hommes).

Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe

	#	Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Lycees	Z0724	75	17.1	93	17.5
Hauts Quartiers		49	24.4	48	16.5
Centre	Z0724	88	25.5	100	26.8
Margerides	C24	55	16.7	57	17.2
Margerides	Z0724	55	16.7	57	17.2
Plaine-Molles-Cizolles	C24	91	19.9	116	22.3
Zone Industrielle		4	40.4	4	51.5
Zone Verte		46	14.1	34	9.0
Commune de Thiers		407	19.3	451	18.6
EPCI : CC Thiers Communauté		523	17.6	551	16.3

→ le taux de chômage est bien plus élevé dans le quartier centre que dans les autres quartiers : 25,25 % pour les femmes (contre 19,3 % sur Thiers) et 26,8 % pour les hommes (contre 18,6 % sur Thiers).

Part des salariés étrangers par sexe

	#	Nombre de femmes salariées étrangères	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés étrangers	Part Hommes (en %)
Lycees	Z0724	33	7.7	64	12.6
Hauts Quartiers		19	9.1	35	12.7
Centre	Z0724	50	15.2	72	18.7
Margerides	C24	32	10.5	54	13.4
Margerides	Z0724	32	10.5	54	13.4
Plaine-Molles-Cizolles	C24	40	8.8	72	12.7
Zone Industrielle		2	8.7	0	0.0
Zone Verte		36	10.1	48	11.2
Commune de Thiers		212	10.1	345	13.3
EPCI : CC Thiers Communauté		-	-	-	-

→ c'est dans le quartier « centre » que la part des salariés étrangers est la plus forte : 15,2 % pour les femmes et 18,7 % pour les hommes (contre 10,1 % pour les femmes et 13,3 % pour les hommes sur Thiers).

Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe

	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	Part Hommes (en %)
Lycees	Z0724	131	12.2	92	9.6
Hauts Quartiers		98	16.5	81	15.1
Centre	Z0724	173	23.1	159	22.1
Margerides	C24	58	8.2	50	7.9
Margerides	Z0724	58	8.2	50	7.9
Plaine-Molles-Cizolles	C24	157	11.9	123	11.5
Zone Industrielle		-	-	-	-
Zone Verte		54	6.4	48	5.9
Commune de Thiers		671	12.6	553	11.6
EPCI : CC Thiers Communauté		-	-	-	-

→ c'est dans le quartier « centre » que la part des bénéficiaires de la CMU-C est la plus forte : 23,1 % pour les femmes (12,6 % sur Thiers) et 22,1 % des hommes (11,6 % sur Thiers).

I.1.2.3. Une population fragile concentrée dans le centre ancien

Une majorité de locataires en situation de précarité et propriétaires occupants impécunieux.

Source : ville de Thiers, CAF

La dépendance vis-à-vis des prestations sociales est plus marquée à Thiers qu'en Auvergne, avec notamment une sur représentation des fortement dépendants.

Sur les 5796 ménages thiernois, 2461 sont des ménages allocataires CAF soit 42,5 %.

Le centre-ville comporte une proportion plus élevée par rapport aux autres quartiers d'allocataires « sous le seuil de bas revenus », de « bénéficiaires de minima sociaux et du RMI », de ménages isolés ou de familles monoparentales.

En 2005 le taux de chômage était de 19,4 % en centre-ville.

Les couples avec un ou deux enfants résident le plus souvent dans les quartiers périphériques.

Dans le centre ancien, contrairement à la tendance communale, on compte une majorité de locataires représentant 65% de la population contre 39% en moyenne sur la commune de Thiers.

A travers les données de la C.A.F. on constate que la **population du centre-ville, qui représente 18% de la population de Thiers, concentre 23% des allocataires.** Plus de la moitié des habitants du centre-ville sont des allocataires. Les allocations sont souvent la source de revenus principale puisque 15% sont bénéficiaires du RMI et 28% des minima sociaux.

Les allocataires sont souvent des propriétaires occupants.

On peut également constater la précarité de ces ménages à travers le nombre de familles dont les revenus sont en dessous du seuil de bas revenus soit plus du tiers des allocataires : 36,4% de la population du centre ancien vit dans un ménage à bas revenus (2012).

Les données statistiques concernant plus particulièrement les propriétaires occupants ont été affinées par les enquêtes de terrain menées par le CDHR :

- Sur les 10 ménages interrogés, on compte une majorité des ménages d'isolés ou de couples sans enfant. La moyenne d'âge des personnes enquêtées est de 63 ans.
- Les ménages actifs interrogés ont entre 40 et 60 ans et sont ouvriers ou demandeurs d'emploi.

Lorsque les logements sont occupés par des familles, celles-ci sont nombreuses avec des enfants scolarisés ou au chômage (16% des demandeurs d'emploi sont résidents du centre-ville).

La majeure partie des personnes interrogées s'est installée dans les années 1990, hormis quelques personnes âgées habitant leur logement depuis les années 1970.

Une majorité d'isolés et de familles nombreuses

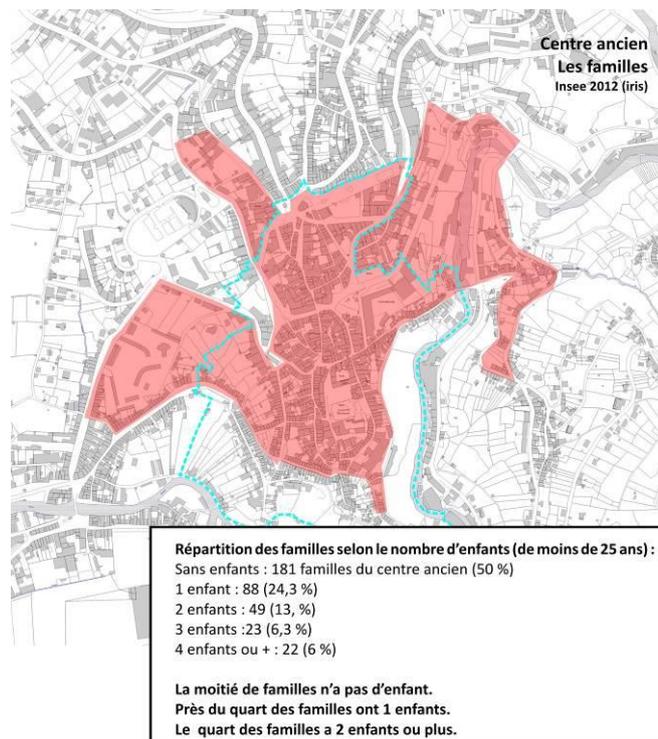
En 1999 (RGP 1999 insee, source OPAH) :

Sur les 1069 ménages résidents, on peut faire un double constat :

- d'une part, un **grand nombre d'isolés** (personnes vivant seules) sur ce secteur centre-ville avec plus de 47% des ménages concernés,
- parallèlement, on remarque un **nombre de familles nombreuses proportionnellement plus important que sur le reste de la commune** avec près de 8% des ménages.

En 2012 (insee 2012, IRIS « centre » :

- 850 ménages (baisse progressive),
- **450 ménages composés de 1 personne, soit 54,7 % des ménages : forte progression des « isolés »,**
- **Les familles nombreuses (4 enfants ou plus) représentent 6 % des ménages du quartier « centre ».**

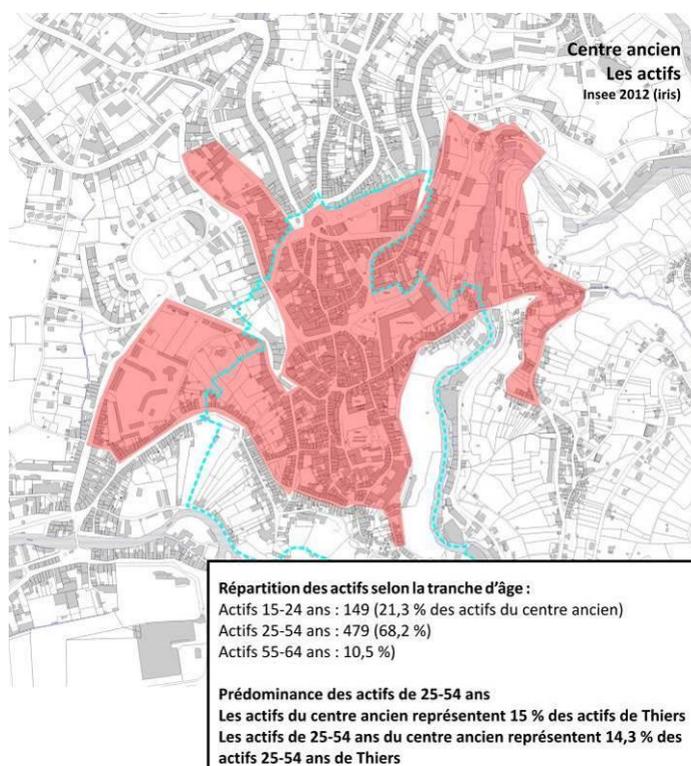


Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

Une population fortement touchée par le chômage

Thiers connaît un nombre de demandeurs d'emplois supérieur à la moyenne régionale.

La part de demandeurs d'emplois est très forte dans le centre ancien : 22,3 % dans le centre ancien (contre 12,2 % sur la commune).



Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

Une forte représentation des populations issues de l'immigration

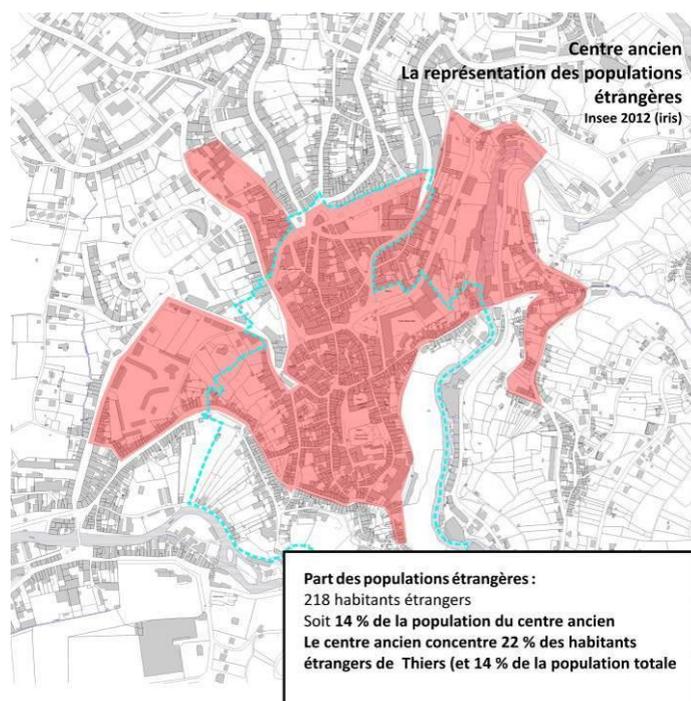
Terre d'immigration depuis des décennies, Thiers concentre un nombre important de ressortissants étrangers.

En 1999 (insee) cette population représentait 3097 personnes dont 1770 enfants (35,7% d'Algériens, 19,6% de Turcs, 6,3% de Marocains et 38,40% de la Communauté Européenne).

Elle a subi de plein fouet le phénomène du chômage, et demeure le plus souvent dans le centre ancien ou dans le secteur HLM (41%). Ces personnes connaissent un certain nombre de difficultés d'intégration, notamment dans le monde du travail (absence de maîtrise de la langue, savoir-faire spécifiques).

Dans le quartier « centre » (insee 2012) :

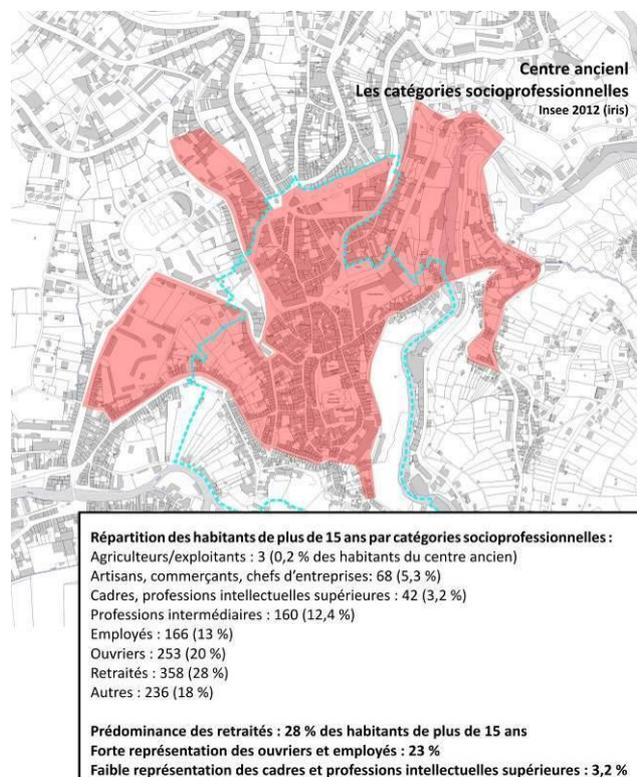
- 218 habitants sont étrangers (22 % de la population étrangère de Thiers) et 223 immigrés (20 % de la population immigrée de Thiers)



Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

Un niveau de formation faible Des catégories socioprofessionnelles « typées »

Les populations non scolarisées de 15 ans non diplômées sont très fortement représentées : 34 % n'ont aucun diplôme donc plus du 1/3 (contre 21,5 % sur Thiers).



Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

Une population « captive »

La population du centre ancien est plutôt captive avec peu de mobilité résidentielle sur le secteur pour les familles nombreuses.

Parmi les ménages arrivants sur le secteur entre 1990 et 1999 on compte principalement des jeunes entre 15 et 30 ans.

Les mouvements de population s'expliquent en grande partie par le phénomène étudiant.

	Emménagement antérieure à 1990	Emménagement 1990-97	Emménagement 1998-99
Centre ville	40%	38%	22%
Commune	53%	33%	15%

Une population aux faibles revenus

Source : diagnostic PLH 2012

Des ségrégations infra-communales vecteurs de perte d'attractivité et d'images négatives :

Si les ménages thiernois ont globalement de faibles revenus, des disparités relativement importantes existent selon les quartiers de la ville.

La commune connaît notamment deux Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : les Jaiffours et le centre-ville («Ville Haute»).

L'observatoire des ZUS indique qu'en 2006, les revenus médians par unité de consommation étaient 18% inférieurs à l'unité urbaine de Thiers.

La même année, la part d'ayants droits de la CMUC est de 21,7% en 2006 contre 13,4% sur le reste de l'Unité Urbaine.

Sans disposer d'informations factuelles plus récentes, les acteurs de terrain s'accordent à dire que cette inégalité territoriale persiste tout en émettant des réserves émises quant à la pertinence des périmètres des ZUS pour comprendre le territoire.

Il n'en demeure pas moins **une nette distinction sociologique entre la ville haute et la ville basse.**

I.1.2.4. Une taille des ménages en baisse

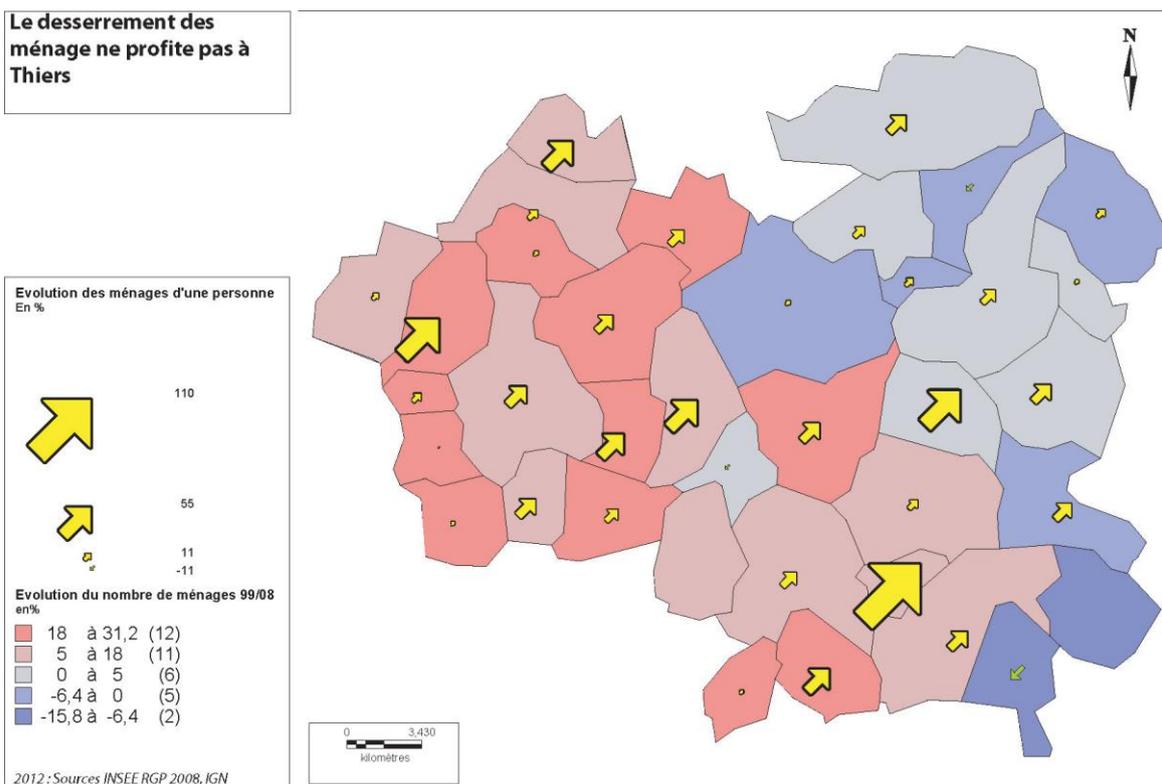
A l'échelle du bassin de vie

Source : PLH, diagnostic 2012 et insee 2012

Comme dans le reste de la France, mais moins significativement que dans le département, le territoire d'étude du Programme Local de l'habitat (PLH) connaît un recul de la taille moyenne des ménages passant de 2,4 personnes par ménage en 1999 à 2,3 en 2008.

Le nombre de ménages sur le territoire a donc augmenté de 6% sur la même période alors que la population n'a que peu évolué.

Alors que le nombre de ménages a augmenté de 15% sur la plaine ouest de Thiers et de 7,6% dans la CCPC, il n'a pas évolué dans la Montagne Thiernoise.



Source : PLH, 2012

A l'échelle de Thiers

Le nombre de ménages a baissé de 3n8% dans la commune de Thiers : le desserrement des ménages n'a pas été suffisant pour amortir la baisse de la population et la ville centre ne semble pas fortement gagner en attractivité pour capter les petits ménages.

La part des ménages seuls ou en couple sans enfants y a toutefois sensiblement augmenté (+216 ménages entre 1999 et 2008) alors que la représentation des ménages en couple avec enfants (22% en 2008) a baissé (-406 ménages).

La part des familles monoparentales est, elle, restée la même (498 ménages en 2008).

A l'échelle du centre

Le quartier « centre » compte **26,7 % de familles monoparentales** (15,2 % à l'échelle de Thiers – insee 2012).

Grands quartiers Libellé de l'IRIS	Ménages en 2012 (compl)	Ménages 1 personne en 2012 (compl)	Ménages Autres sans famille en 2012 (compl)	Ménages avec famille(s) en 2012 (compl)
Lycees	1063	443	31	589
Hauts Quartiers	599	266	5	328
Centre	850	465	22	363
Margerides	731	283	18	430
Plaine-Molles-Cizolles	1238	432	25	781
Zone Industrielle	7	1	0	6
Zone Verte	773	252	11	509

Grands quartiers Libellé de l'IRIS	Mén fam princ Couple sans enfant en 2012 (compl)	Mén fam princ Couple avec enfant(s) en 2012 (compl)	Mén fam princ Famille mono en 2012 (compl)
Lycees	280	216	93
Hauts Quartiers	153	140	35
Centre	154	114	96
Margerides	211	172	48
Plaine-Molles-Cizolles	374	290	117
Zone Industrielle	3	2	0
Zone Verte	246	205	58

En 2012 (statistiques insee infra communales, quartiers IRIS) :

- **850 ménages,**
- **465 ménages de 1 personne,**
- 363 ménages avec famille.

I.1.2.5. Une population vieillissante

A l'échelle du bassin de vie

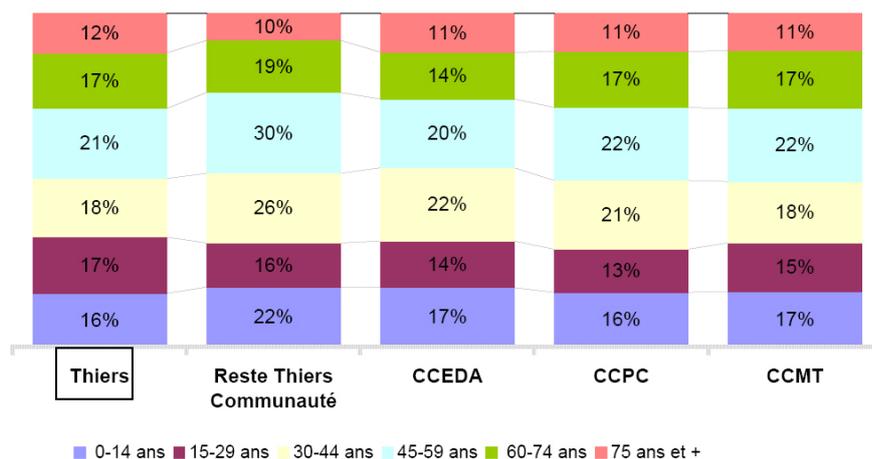
Source : Programme Local de l'Habitat

Evolution des tranches d'âges et du vieillissement de la population

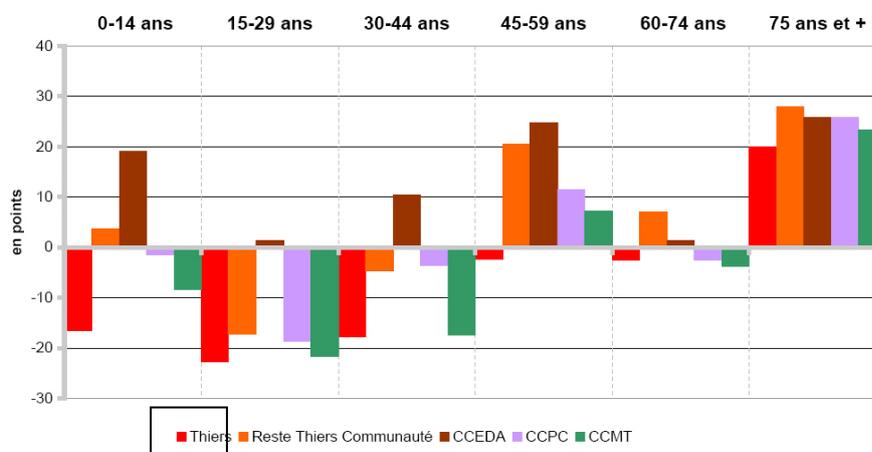
On recense en 2008 (insee) 13 204 personnes de plus de 60 ans dans le territoire du Programme Local de l'Habitat, soit un taux de 27% qui progresse (25% en 1999). Ce taux est légèrement supérieur au Puy-de-Dôme qui compte 24% de plus de 60 ans.

Inversement, la part des moins de 30 ans est 4 point plus haute dans le Département que sur le territoire (31%).

Répartition de la population par tranche d'âge



Evolution des classes d'âges 99/08



Source : PLH 2012

Perspectives d'évolution :

Ainsi, en 2030, selon le scénario central d'OMPHALE, la population du Parc Naturel Régional aurait en moyenne 47,3 ans.

Selon les différents scénarios démographiques envisagés (3), la progression du nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus serait comprise entre 45 % (scénario « migration basse ») et 47 % (scénario « migration haute »).

Dans la zone du Parc gagnée par la périurbanisation, l'arrivée de jeunes ménages accompagnés de leurs enfants limite le vieillissement de la population. La structure par âge y est identique à celle du reste de l'Auvergne. En revanche, hors de toute influence urbaine, les espaces les plus isolés du Parc se caractérisent par une sous-représentation de la population jeune et une nette surreprésentation des générations les plus âgées : un habitant sur deux a plus de 46 ans et 30 % des habitants ont plus de 60 ans.

A l'échelle de Thiers

Population par tranches d'âges, évolution 2007/2012 (insee)

	2012	%	2007	%
Ensemble	11 217	100,0	12 196	100,0
0 à 14 ans	1 814	16,2	1 961	16,1
15 à 29 ans	1 802	16,1	2 118	17,4
30 à 44 ans	2 026	18,1	2 174	17,8
45 à 59 ans	2 105	18,8	2 585	21,2
60 à 74 ans	2 134	19,0	1 942	15,9
75 ans ou plus	1 335	11,9	1 415	11,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

On constate sur Thiers un vieillissement de la population :

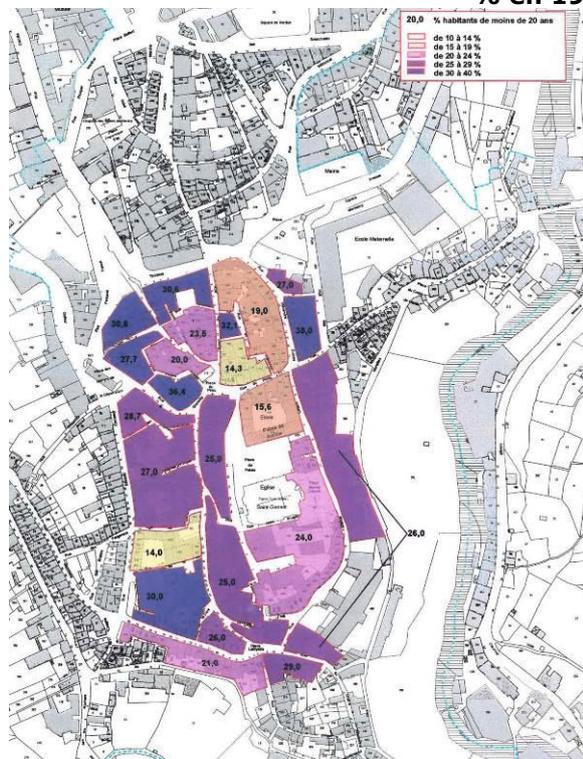
- 31 % de la population a plus de 60 ans en 2012 contre 28 % en 2007 et 23 % en 1999.
- La part des moins de 15 ans passe de 17,5 % en 1999 à 16 % en 2012 (à peine 2000 habitants, stabilisation entre 2007 et 2012).
- La part des 30-44 ans, en âge d'avoir des enfants et actifs potentiels, passe de 19 % en 1999 à 17,4 % en 2007. Sa part re-augmente entre 2007 et 2012 (18,1 %) mais leur nombre baisse (environ 2000 personnes en 2012).

A l'échelle du secteur sauvegardé

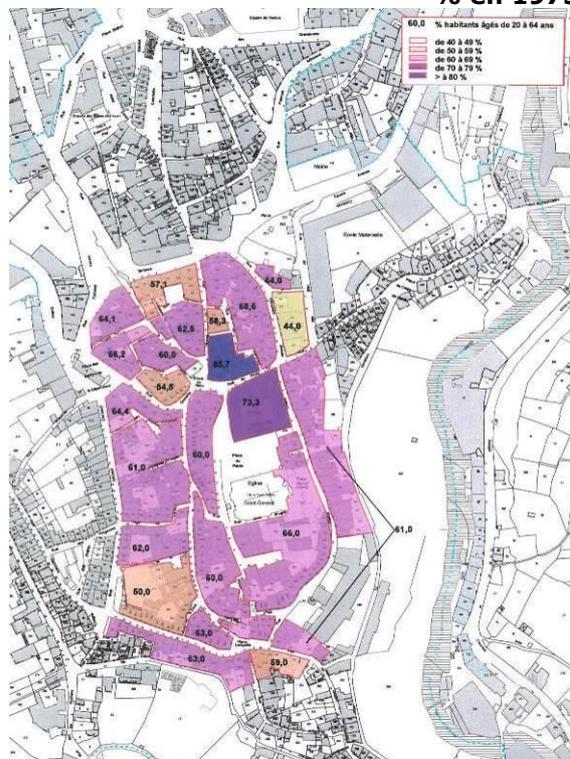
La répartition de la population par îlots dans le secteur sauvegardé – 1975

Les recensements insee récentes ne permettent plus de fournir les statistiques à l'échelle de l'îlot. La ville de Thiers ne dispose pas de données actualisées à cette échelle. Toutefois les cartographies établies dans le PSMV initial permettent de mieux appréhender le « poids » et les caractéristiques des quartiers, îlots du secteur sauvegardé.

Part de la population des moins de 20 ans en % en 1975



Part de la population des 20 à 64 ans en % en 1975

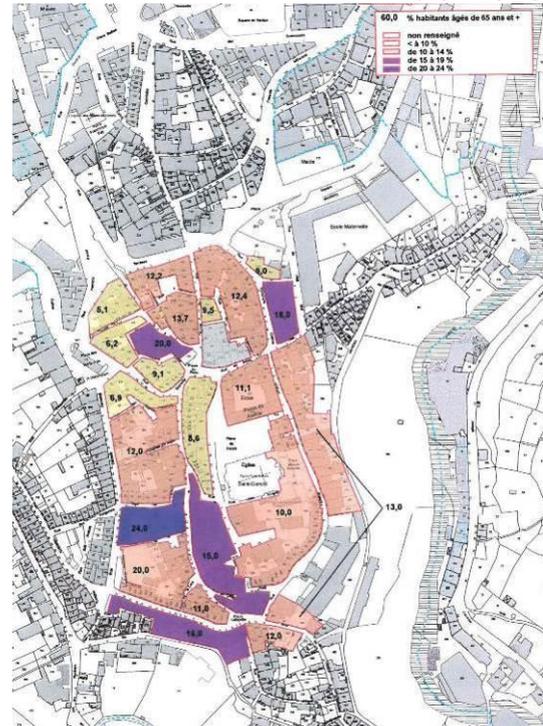


En 1975 les populations « jeunes » (plus de 30 % de moins de 20 ans) et donc les « familles » avec enfants étaient concentrées au nord-ouest et à l'ouest du secteur sauvegardé.

Part de la population âgée de plus de 60 ans en % en 1968



Part de la population des 65 ans et plus en % en 1975



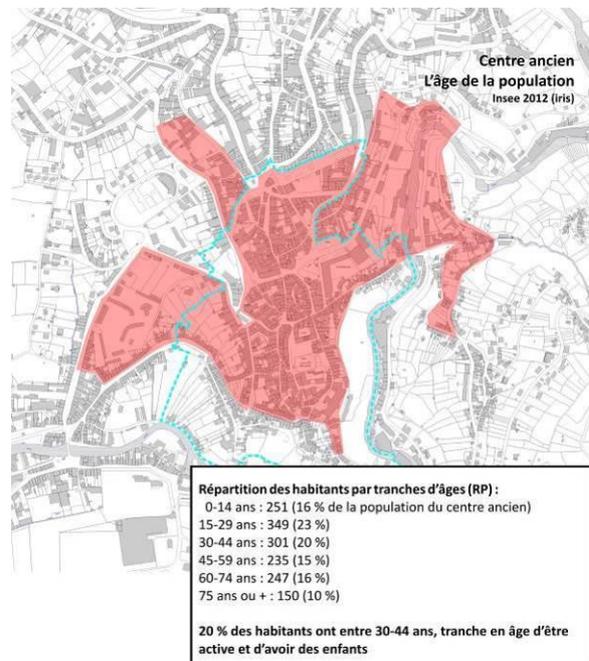
Entre 1968 et 1975 on observe une progression de la représentation des 65 ans et plus au sud ouest et dans la partie centrale de l'intra-muros du secteur sauvegardé

A l'échelle du quartier « centre » (statistiques infra communales IRIS - insee 2012)

- le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans est plus important en moyenne que sur le reste de la ville (23% dans le centre ancien contre 16 % sur la commune de Thiers).
- la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans est relativement plus faible (26% contre 31 % sur Thiers).

On relève dans le centre ancien une érosion des familles de 3 à 4 personnes qui correspondent aux couples avec 1 à 2 enfants que l'on retrouve plutôt dans les secteurs de la Plaine.

La structure par âge confirme cette tendance avec un déficit des 30-49 ans et une prédominance des populations jeunes supérieure à la moyenne communale. On constate notamment une plus forte proportion d'isolés âgés de moins de 24 ans notamment.



Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

POPULATION ET EQUILIBRE SOCIAL ENJEUX

- *Prendre en compte la précarité et la fragilité des populations habitant le centre ancien (bas revenus, locataires, forte proportion de demandeurs d'emplois...)*
- *Diversifier la population*
- *Attirer des ménages aux revenus plus élevés pour « équilibrer » la structure sociale du centre historique*
- *Poursuivre les actions sociales et en faveur de l'habitat pour accompagner les populations les plus démunies*
- *Poursuivre la requalification/restructuration des équipements scolaires, de loisirs, culturels (médiathèque, cinéma, salle des associations, jardins ...) , notamment pour accompagner l'arrivée de familles avec enfants*

I.1.3 - Le parc de logements et l'habitat

I.2.2.1 - Le parc de logements – données générales

Sources : PLU de Thiers - révision 2005 / PLH 2012/ insee 2013

A l'échelle du bassin de vie

A l'échelle du territoire du PLH « bassin de vie de Thiers » : avec 3 275 logements commencés entre 1999 et 2010, la construction sur le territoire a été relativement dynamique, même si la majeure partie de la production s'est réalisée sur le territoire de plaine. Le rythme de constructions entre 2005 et 2010 est de 6,2‰ soit 16% supérieur au Puy-de-Dôme.

Toutefois la production reste concentrée à 76% sur du logement individuel pur, y compris en milieu urbain.

A Thiers, les opérations de l'ANRU font descendre le taux de production de logement individuel à 50% (contre 76 sur le territoire PLH), alors que les opérations d'ensemble continuent de rester rares.

Les territoires ruraux de plaine sont donc privilégiés. Thiers, Lezoux et Courpière qui représentent 45% de la population n'ont capté que 37% de la production nouvelle entre 1999 et 2008.

Thiers : Une progression modérée liée à la baisse démographique

En matière d'habitat, les tendances socioéconomiques observées influent fortement le marché d'habitat. La perte de population que subit la ville depuis quelques décennies se perçoit dans l'évolution de son parc de logements (stabilisation du parc de logements).

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	6 361	6 922	7 001	7 625	6 815	7 140	7 143
Résidences principales	5 781	5 957	5 935	5 914	5 801	5 682	5 259
Résidences secondaires et logements occasionnels	204	276	255	306	220	230	234
Logements vacants	376	689	811	1 405	794	1 228	1 650

Sources : Insee, RP 2007 et 2012, exploitations principales.

Sur Thiers la population a baissé de 9,8 % entre 1999 et 2008, les ménages ont baissé de 3,8 %, alors que le parc de logements a augmenté de 5,1 % (progression de + 9,5 % sur le territoire total PLH).

Catégories et types de logements

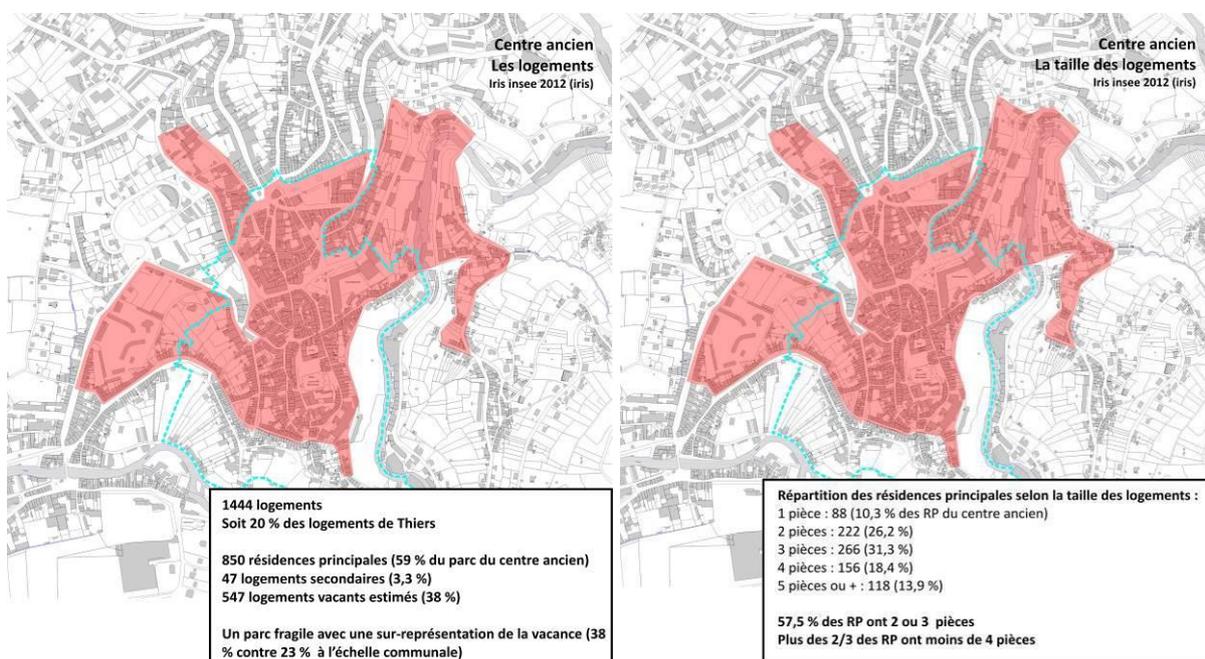
	2012	%	1999	%
Ensemble	7 143	100,0	6 815	100,0
Résidences principales	5 259	73,6	5 801	85,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	234	3,3	220	3,2
Logements vacants	1 650	23,1	794	11,7
<i>Maisons</i>	<i>4 095</i>	<i>57,1</i>	<i>3 468</i>	<i>50,9</i>
<i>Appartements</i>	<i>3 041</i>	<i>42,6</i>	<i>3 053</i>	<i>44,8</i>

Sources : Insee, RP 2007 et 2012, exploitations principales.

Le parc de logements par grands quartiers (iris insee, 2012)

Libellé de l'IRIS	Logements en 2012 (princ)	Résidences principales en 2012 (princ)	Rés secondaires et logts occasionnels en 2012 (princ)	Logements vacants en 2012 (princ)
Lycees	1431	1062	44	326
Hauts Quartiers	859	599	38	222
Centre	1444	850	47	547
Margerides	1029	731	24	274
Plaine-Molles-Cizolles	1349	1236	16	97
Zone Industrielle	9	7	1	1
Zone Verte	1021	774	64	184

Le parc de logements du centre historique



Source : statistiques insee infra communales IRIS-2012

I.2.2.2 - Une forte vacance, très marquée dans le centre ancien

Une vacance forte sur Thiers

Le parc de logements vacants est important même s'il a été réduit entre 1990 et 1999 ; il a progressé depuis 1999 selon le recensement insee 2012 :

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Logements vacants	376	689	811	1 405	794	1228	1 650

Sources : Insee, RP 2007/2008 exploitations principales.

Une vacance marquée en centre-ville ancien

Données OPAH-RU - 2005

Le centre-ville est particulièrement touché la vacance. L'inadaptation du parc de logements aux besoins actuels entraîne un phénomène de vacance et de « mal logement » important.

Sur le secteur du parcours touristique du centre ancien, on comptait en 2005 plus de 30 000m² de surface de logements vacants. Cette situation d'abandon a accéléré le phénomène de dégradation du bâti et représente un danger en terme de salubrité, de décence et de péril mais également conduit à terme à une perte irrémédiable d'une grande partie du riche patrimoine architectural de la commune.

Les quartiers historiques ont progressivement perdu leurs fonctions urbaines du centre : appareil commercial vieillissant (perte de 50% de sa surface : plus de 15% des cellules vacantes en 2005), dévitalisation de l'habitat, concurrence et dualité entre la ville basse et la ville haute.

De plus, l'aménagement de la route nationale a ramené des flux de circulation dans le centre-ville sans aucun aménagement adapté pour conforter cette fonction de centralité. La concentration de l'activité sur l'axe de traverse et l'enjeu que représente le flux de passage entraînent des conflits d'usage entre la route et la ville.

Données étude stratégique de renouvellement urbain - Note de synthèse - 2004

Caractérisation du phénomène de vacance dans le périmètre OPAH-RU « centre ancien (2004) :

Type de vacance	Nombre d'immeubles	Nombre de logements	Surfaces (SHON en m ²)
Vacance due à un bail commercial	34	85	7 500
Vacance totale	43	108	11 800
Vacance partielle	64	160	11 380
Vacance de locaux commerciaux			500

*Périmètre restreint centre-ville

Le profil immobilier que l'on rencontre dans le centre ancien (périmètre OPAH-RU) montre un **état de bâti très fortement dégradé (lourds problèmes de structure), très ancien qui explique le phénomène de vacance**, même si ce bâti comporte une valorisation patrimoniale potentielle très forte.

Etat du bâti	Nombre d'immeubles	Nombre de logements	Surfaces
Etat très dégradé ou état moyen avec insalubrité	99	181	22 000 m ²

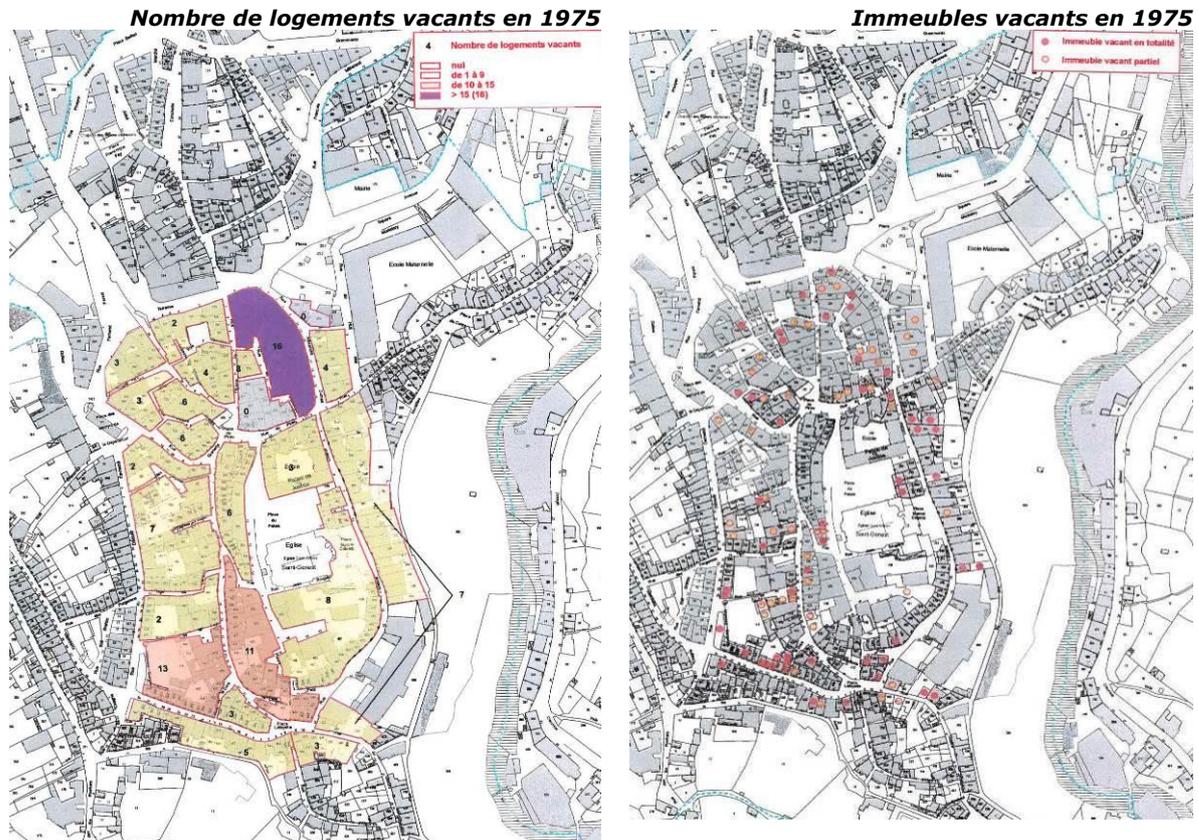
*Périmètre OPAH PRI

Données insee (2012) :

Les données statistiques insee à l'échelle infracommunale « IRIS centre » (2012) montre la sur – présentation des logements vacants dans le quartier centre : 547 logements identifiés « vacants », soit 33 % de l'ensemble du parc vacant de la commune.

La répartition des logements vacants par îlots dans le secteur sauvegardé – 1975

Les recensements insee récentes ne permettent plus de fournir les statistiques à l'échelle de l'îlot. La ville de Thiers ne dispose pas de données actualisées à cette échelle. Toutefois les cartographies établies dans le PSMV initial permettent de mieux appréhender le « poids » et les caractéristiques des quartiers, îlots du secteur sauvegardé.



I.2.2.3 - Un parc ancien très dégradé /des actions en faveur de l'habitat

(sources : Statistiques INSEE 1999 et dossier ANRU ville de Thiers, chiffres 2004)

Sur Thiers plus de 50 % des logements ont été construits avant 1949. Ils sont parfois peu adaptés aux aspirations actuelles en matière de logement (accessibilité, éclairage), et majoritairement occupés par des propriétaires.

Le secteur de l'habitat à Thiers est confronté à une triple problématique qui explique en partie la perte démographique que la ville subit depuis quelques années :

- Un habitat peu attractif en partie dégradé et inadapté dans le centre ancien (configuration des logements accessibilité, ensoleillement...),
- Une offre foncière quantitativement peu élevée sur l'ensemble de la commune,
- Une vacance importante des logements sur les secteurs d'habitat ancien.

Le centre ancien de la ville de Thiers connaît un processus d'abandon très fort : la population le délaisse de plus en plus au profit de la plaine, ceci pour des raisons de morphologie urbaine, d'accessibilité et d'image.

Un bâti ancien, dégradé et déprécié

1975 : la répartition des logements en mauvais état par îlots dans le secteur sauvegardé

Les recensements insee récentes ne permettent plus de fournir les statistiques à l'échelle de l'îlot. La ville de Thiers ne dispose pas de données actualisées à cette échelle. Toutefois les cartographies établies dans le PSMV initial permettent de mieux appréhender le « poids » et les caractéristiques des quartiers, îlots du secteur sauvegardé.

La part des logements en mauvais état par îlots dans le secteur sauvegardé en 1975



Confort des logements – part des logements sans WC intérieurs en 1975



En décembre 1996 plusieurs immeubles de l'ancien îlot des Forgerons se sont écroulés.

Constat en 2004 : Thiers représentait à elle seule 50% du logement insalubre du Département du Puy-de-Dôme (principalement localisé en centre ancien) et 65 bâtiments étaient identifiés comme susceptibles de s'écrouler dans les 3 années suivantes (2005/2007).

Le 20 janvier 2012, 3 immeubles se sont effondrés rue des Couteliers (n°10, 12 et n°14).

Le centre ancien est fortement dégradé et déprécié en raison :

- de la dégradation de son bâti (mauvais état, architecture et agencements inadaptés, insalubrité, faible luminosité ...),
- de sa topographie et son organisation contraignantes (rues très étroites et très en pente, surcoûts de construction, manque de stationnement ...),
- de son foncier : disponibilités foncières

- de son appareil commercial, vieillissant, ...qui suit la tendance de la population en se développant sur le bas de la ville.

On constate que l'inadaptation du parc de logements aux besoins actuels entraîne un phénomène de vacance et d'insalubrité important.

La morphologie du bâti est assez contraignante :

- Parcelles étroites en lanières,
 - Immeubles de type R+2 à R+4 souvent mono orientés,
 - Trame viaire étroite entraînant des vis-à-vis et une circulation difficile,
- Des restructurations lourdes d'îlots insalubres ont été réalisées (programme ANRU), d'autres restent à réaliser pour pouvoir reconquérir le parc de logements et développer une véritable qualité de vie dans le centre.

Les résultats de l'étude CDHR – 2004 / pré-étude OPAH -RU

Source : étude stratégique de renouvellement urbain, Note de synthèse – mars 2004

L'enquête de terrain du CDHR reprend les descriptifs des dégradations constatées, ainsi que le repérage de l'insalubrité qui s'applique au périmètre d'étude.

Le secteur de l'étude d'OPAH-RU s'étend sur l'ensemble du secteur ancien de la Ville de Thiers

On soupçonne, quand cela n'est pas évident au vu de l'état de dégradation de certains immeubles occupés, une certaine indécence des logements.

L'état des lieux des immeubles révèle des problématiques récurrentes en termes :

- Humidité (déversement eaux pluviales dans les cours...),
- Manque d'éclairage naturel (façades mono orientées, relief...),
- Forte dégradation des immeubles,
- De mauvaise isolation thermique.

Une enquête de proximité a été effectuée par le CDHR pour connaître, au-delà des statistiques INSEE et de l'enquête effectuée dans la première étude d'OPAH sur les propriétaires de logements vacants, le ressenti des résidents quant à leurs conditions d'habiter.

Les retours des contacts avec les occupants sont assez homogènes et peuvent se synthétiser ainsi :

- Un échantillon d'une dizaine de personnes a été interrogé dans le centre ancien (rue de la Coutellerie, rue Mancel Chabot, rue du Palais, place du Corps de Garde, rue des Murailles, rue Docteur Lachamp).
 - **Les logements sont dans l'ensemble vétustes.** L'acquisition n'a pas toujours été suivie de travaux malgré le faible coût d'acquisition. **L'insalubrité menace une grande partie des logements occupés si des travaux ne sont pas engagés dans les années à venir. Le désordre le plus fréquent est l'absence de ventilation et le défaut d'étanchéité du gros œuvre (clos-couvert).**
 - **Les logements sont également souvent inadaptés à l'âge de la personne ou à la taille de la famille. Ils sont souvent vastes, de type 5, ce qui est trop grand pour des couples retraités mais également insuffisant pour des familles nombreuses composées de 6 à 7 personnes.**
 - Les entretiens avec les occupants révèlent dans l'ensemble **une précarité sociale que l'achat des logements n'a pas réussi à masquer.** Dans la plupart des cas, les acquisitions ne se sont pas accompagnées de travaux ou ont été suivies d'un programme d'amélioration minimum. La vente à terme des logements ou immeubles entraînera une restructuration d'ensemble, voire du regroupement de plusieurs parcelles.
 - Un **désengagement des propriétaires est constaté, lié à la dégradation du quartier.**
 - En ce qui concerne la plupart de ces occupants, se pose la problématique du maintien dans les lieux, tant au regard de l'inadaptation du logement et d'une nécessaire requalification urbaine.
- **En septembre 2002, prenant en compte les difficultés importantes de la situation thiernoise en matière d'habitat, la commission d'amélioration de l'habitat de l'ANAH a proposé de classer en priorité 1, les dossiers de demande de subvention des propriétaires bailleurs ayant des projets dans un périmètre de 32 rues situées sur le centre ancien.**

Un marché de l'habitat qui souffre en centre ancien de la stabilité de ses occupants et d'un parc immobilier très dégradé

Source : ville de Thiers, étude marchés de l'habitat, Sémaphore, 2011

Sur Thiers

Sur la commune le marché de la vente et de l'accession est dominé par la demande de maison individuelle de 100 m² de surface habitable en moyenne, sur des terrains de 400 à 500 m².

Ce besoin émane principalement de jeunes couples ou couples aux revenus modestes.

Cette demande est mal satisfaite du fait de la rareté de ce type de biens et la faiblesse du taux de rotation. Les appartements en vente représentant un segment de marché peu actif et peu attractif pour les promoteurs immobiliers.

Le marché locatif souffre d'une certaine stabilité de ses occupants.

Il est concentré sur le centre ancien de Thiers et a tendance à concentrer la même catégorie socio-professionnelle dans le centre. Le principal type de produit offert à la location est l'appartement. Il est observé un manque au niveau du logement individuel locatif.

En centre ancien : un immobilier très dégradé, l'absence d'investissements et d'opérations de reconquête des immeubles et de restructurations en profondeur

Le profil immobilier du centre ancien révèle un état de bâti : *

- très fortement dégradé (lourds problèmes de structure : en 1999 on dénombrait 181 logements, soit une surface totale de 22000 m², dont l'état est très dégradé ou en état moyen avec insalubrité),
- très ancien et comportant pourtant une valorisation patrimoniale potentielle très forte.

Le centre ancien est particulièrement touché par :

- **l'inadaptation du parc de logements aux besoins actuels de la population,**
- **des problèmes de vacance et d'insalubrité qui ne sont toujours pas réglés,**
- **un manque de places de stationnement.**

Le taux de mutation foncière sur le secteur est supérieur à 10% et rend compte d'un marché actif et attractif par ses coûts d'acquisition peu élevés.

Les niveaux de loyer étant bas à Thiers, **certes les investisseurs trouvent assez facilement des locataires qui parfois se contentent du minimum des éléments de confort, mais par contre ils n'investissent pas davantage pour améliorer et transformer durablement la structure générale des bâtiments.**

Les outils classiques de type OPAH n'ont pas permis une intervention à la hauteur de l'enjeu sur le secteur du centre historique : les travaux réalisés se sont répartis sur la partie périphérique à celui-ci avec des coûts de travaux faibles (entre 500 à 700 € / m²), qui ne permettent pas de remise en question de la structure, notamment pour améliorer l'accessibilité, la distribution et l'éclairage naturel.

En raison de l'absence de capacité de transformer durablement la structure des logements existants et d'opérations allant dans ce sens, on assiste à un phénomène de vacance important, représentatif d'une crise du marché du logement... mais qui constitue une opportunité opérationnelle.

I.2.2.4 - Le marché locatif concentré en centre ancien

Source : ville de Thiers, ANRU, rapport de présentation PLU, étude Sémaphores « analyse du marché du logement », 2011
Statistiques insee 2012 (au 1^{er} janvier 2015)

Le marché locatif est concentré sur le centre ancien, avec 65% des habitants du centre-ville qui sont locataires contre 39% sur le reste de la commune.

Il souffre d'une certaine stabilité de ses occupants et a tendance à concentrer la même catégorie socioprofessionnelle dans le centre. Le principal type de produit offert à la location est l'appartement et il est observé une absence de logement individuel.

Quartier IRIS insee	Résidences principales occupées Locataires en 2012 (princ)	Résidences principales HLM louées vides en 2012
Lycees	421	26
Hauts Quartiers	266	46
Centre	640	118
Margerides	150	23
Plaine-Molles-Cizolles	565	478
Zone Industrielle	0	0
Zone Verte	99	0

Insee 2012

Dans le quartier « centre » (IRIS insee) en 2012 :

- **640 résidences principales en location**
- **118 résidences principales à loyer modéré HLM**

Sur les 2140 **logements RP en location, 30 % (640) sont concentrés dans le quartier « centre ».**

Sur les 691 RP HLM loués vides, 17 % (118) sont dans le quartier « centre ».

Les 118 logements HLM correspondent à 14 % du parc des résidences principales.

Opérations en cours/programmées (2016) :

- Ilot Mercière : 9 logements
- Rue Dumas : 13 logements

Le parc locatif social est réparti de façon homogène dans tous les quartiers de la commune.

Le taux de logement HLM est assez important (14%) par rapport à la moyenne départementale avec 932 logements.

Malgré un parc locatif social important, l'offre ne semble pas toujours adaptée à la demande.

Logements locatifs conventionnés

En 2007 on recensait **172 logements conventionnés.**

En 2015 on recensait :

- 29 logements rénovés et conventionnés dans le périmètre OPAH-RU 2005/2010 (dont 26 en secteur sauvegardé)
- 32 logements rénovés et conventionnés hors périmètre OPAH RU 2005/2010 (dont 12 en secteur sauvegardé)
- 39 logements rénovés et conventionnés ANAH via l'OPAH/RU (dont 23 en secteur sauvegardé)
- 11 logements rénovés et conventionnés ANAH sans subventions OPAH RU (dont 5 en secteur sauvegardé)
- **Soit un total de 111 logements conventionnés, dont 66 logements dans le périmètre du secteur sauvegardé.**

Programmation : sur la période 2011/2017 : 74 logements programmés dont 56 dossiers en cours (subventions).

I.2.2.5 - Des actions et programmes en faveur de l'habitat depuis la fin des années 1970

Source : ville de Thiers, 2011/2012

La ville de Thiers et les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la commune, conscients des différents dysfonctionnements qui pèsent sur l'ensemble du tissu urbain et notamment le centre ancien, ont engagé une véritable stratégie d'ensemble sur le territoire thiernois autour d'un triple objectif :

- Améliorer et diversifier l'offre d'habitat urbain ;
- Conforter la cohésion sociale ;
- Redynamiser le tissu économique et le commerce de proximité du centre.

Pour cela, la stratégie se nourrit des différentes études réalisées et démarches actuelles :

- **3 OPAH - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat :**
 - . 224 logements réhabilités de 1979 à 1981,
 - . 295 logements réhabilités de 1991 à 1993, dans le centre ancien et dans le quartier du Moutier,
 - . 277 logements réhabilités de 1994 à 1996, dans le centre ancien jusqu'à la rue de Lyon,
- **Un Projet d'Intérêt Général (PIG) :**
166 logements réhabilités de 1997 à 1999, sur l'ensemble de la commune,
- **deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH- RU) :**
 - . OPAH-RU 2005/2010 : 52 logements réhabilités de 2005 à 2010, dans le centre historique et en sortie d'insalubrité sur le secteur Moutier – place Duchasseint
 - . OPAH RU 2011/2014
- **Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre** (Ilot des Forgerons 2003 et Quartier Saint-Jean 2004) ;
- **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** approuvé le 7 février 1985 et dont la révision a été décidée par arrêté ministériel du 30 juillet 2002 ;
- **Campagnes d'aides aux ravalements de façades ;**
- **deux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)** (1986 et 1999) dans le cadre d'une politique de l'habitat.
- **Contrat de Ville Moyenne suivi de deux Contrats de Ville** (1994-1999 et 2000-2006), un contrat Educatif Local et un Contrat temps libre, une convention de Gestion Urbaine de Proximité ;
- Actions à vocation commerciale et touristique (MACAT et Cœur de Pays) ;
- **Etude d'urbanisme**, accompagnée d'une démarche de concertation de la population (Assises du Grand Urbanisme Thiernois en 2002) ; révision du PLU 2004 ;
- Contrat de Territoire 2004-2007 (dont jardins de l'Hôpital) ;
- CUQS.

Le service logement de la ville de Thiers a été mis en place en 2001 suite aux actions proposées par le P.L.H. de 1999 et au Contrat de ville 2000/2006.

Un protocole d'accord relatif à la Lutte contre l'habitat indigne (2003)

Un protocole d'accord relatif à la Lutte contre l'Habitat Indigne a été signé entre l'Etat et la ville de Thiers en février 2003. Il met en place des conditions d'une restructuration lourde de certains secteurs repérés comme étant des lieux de concentration de l'insalubrité.

Le champ d'application dudit protocole s'étend à deux îlots (îlot des Forgerons et îlot Saint-Jean), et à 26 parcelles diffuses. Le traitement des deux premiers îlots prend la forme d'opération de RHI, les parcelles diffuses sont, quant à elles, patrimoine ville de Thiers ou privées et peuvent prétendre à une réhabilitation lourde de sortie d'insalubrité dans le cadre de l'OPAH-RU.

L'état des lieux de la quasi-totalité des immeubles du centre ancien révèle des problématiques récurrentes en termes :

- D'humidité (déversement eaux pluviales dans les cours ...) ;
- De **manque d'éclairage naturel** (façades mono orientées, relief ...) ;
- De **forte dégradation des immeubles** ;
- De mauvaise isolation thermique ;
- **D'inadaptation des logements à l'âge de la personne et à la taille de la famille.**

Ce protocole érige également les **objectifs attendus** par les partenaires :

- Lutte contre les bailleurs indécents et l'abandon des biens ;
- **Traitement des situations de sortie d'insalubrité, d'indécence des logements et de péril ;**
- Traitement de l'insalubrité irrémédiable avec interdiction d'habiter ;
- **Maintien en nombre d'un parc privé conventionné ;**
- **Développement d'une nouvelle offre de logements ;**
- **Revalorisation globale des quartiers (habitats, espaces publics, voirie, commerces, équipements ...).**

Dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et afin de traiter localement les situations d'insalubrité, de péril, de sécurité, de manquements au règlement sanitaire départemental ou bien encore d'indécence, la Ville de Thiers a mis en place un comité technique et social.

Il se réunit tous les 2 mois (et plus si besoin) afin de répondre aux signalements et suivre les familles tout au long des démarches engagées. Il regroupe des techniciens de la DDT, l'ANAH, le Conseil Général, la CAF, l'ADIL, le CCAS et est animé par la Ville de Thiers.

Une politique sociale de l'habitat et de l'urbanisme volontariste

Source : dossier ANRU 2005, Ville de Thiers.

La ville de Thiers s'est engagée dans un vaste processus de réflexion autour du développement urbain, issu de la grande consultation populaire des Assises du Grand Urbanisme Thiernois (A.G.U.T.) effectuée en 2001, elle s'est engagée à développer une véritable qualité de vie urbaine.

Les axes d'intervention pour les années 2002 à 2012 étaient les suivants :

- Axe 1 : stratégie prioritaire : générer **une nouvelle qualité urbaine** ;
- Axe 2 : **créer une offre d'habitat adaptée** ;
- Axe 3 : développer les infrastructures sportives ;
- Axe 4 : développer les activités économiques, tertiaires et touristiques ;
- Axe 5 : ouvrir la ville sur son environnement ;
- Axe 6 : transversal : adapter les équipements et services municipaux.

Ce projet a fait d'une finalisation et d'une programmation d'actions (projet de ville) auxquelles les partenaires publics ont été associés et se sont positionnés favorablement.

Thiers a sollicité l'appui de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), afin de mettre en œuvre efficacement son projet et de réduire durablement les difficultés rencontrées tant dans les domaines de l'habitat que de la restructuration urbaine.

Le projet urbain cible fortement 3 sites : la ville haute, les quartiers Béranger-Moutier et le centre ancien.

La Ville a mobilisé des compétences dans les domaines de la politique sociale de l'habitat et de l'urbanisme, à même de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'aménagement urbain, de rénovation de l'habitat et de suivi social.

L'élaboration de ce dossier fait l'objet depuis 2001 d'une importante mobilisation des acteurs thiernois, de l'ensemble des partenaires Etat, Collectivités Territoriales et de la Caisse des dépôts et des bailleurs sociaux.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place pour définir le programme d'actions de rénovation urbaine.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (2011 – 2014)

En 2011 une nouvelle convention d'OPAH-RU a été mise en place pour une durée de 3 ans afin de poursuivre la dynamique engagée lors de l'OPAH-RU 2005-2010.

Cette opération est en dehors du financement de l'ANRU et vient compléter le dispositif de RIHD à destination des Propriétaires Bailleurs Privés.

Un des enjeux de réussite de la requalification de ce tissu ancien passe par la reconquête des espaces publics et notamment par l'aménagement d'un lieu fort de centralité permettant de pouvoir offrir aux habitants la possibilité d'accéder à un stationnement de proximité.

Intégration par le logement et la mixité sociale

L'objectif est d'assurer la bonne intégration des habitants existants et à venir, ceux qui font l'objet d'un parcours résidentiel cohérent et aussi aider ceux qui ont des difficultés à le créer.

Dans ce but, il est créé entre tous les acteurs concernés une plateforme de cohésion sociale et de relogement, composée d'un représentant de l'équipe de pilotage et de coordination du programme de renouvellement urbain de Thiers, de travailleurs sociaux du département et de la CAF, de représentants de la commune, des bailleurs et des locataires. Les signataires s'engagent dans le cadre de la convention à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour coordonner les actions de différents partenaires autour d'une famille ou d'un groupe de famille et pour traiter les problèmes de logement liés aux opérations du Programme de Renouvellement Urbain de Thiers.

Il s'agit de **proposer un cadre de vie qui puisse accueillir dans des petites entités les habitants et éviter les ghettos.**

Pour cela **la création de programmes de logements dans des périmètres de la taille d'un îlot, accompagnés de l'aménagement d'espaces d'immédiate proximité, permet de création de « quartiers » de petite taille ou l'humain aura la principale place, et les relations pourront se tisser et gérer correctement en toute équité.**

La ville prévoit l'engagement rapide d'une étude sur les marchés de l'habitat thiernois et la mise en place d'un observatoire de l'habitat.

Stratégie de reconstitution d'une offre de logements locatifs publics et de relogement

Source : ANRU, 2010

Le Projet de Renouvellement Urbain de Thiers a permis la **démolition de l'immeuble des Jaiffours (132 logements).**

La reconstitution de l'offre de logements sociaux publics, par les deux bailleurs publics, est de 102 logements auxquels se rajoutent 7 logements en accession sociale et 27 logements PLUS en production nouvelle de logements.

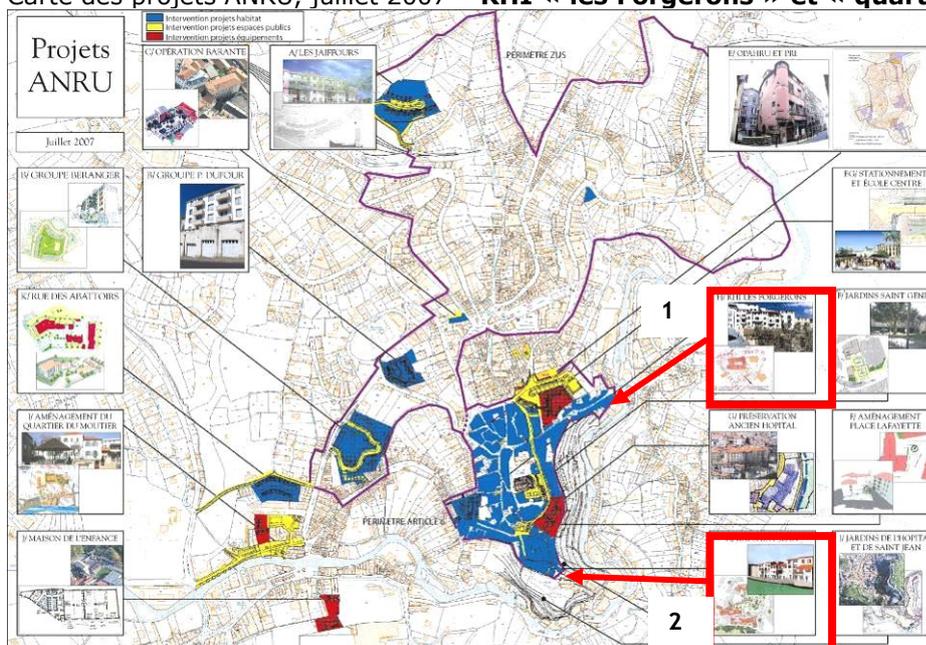
D'autre part, les logements pour la reconstitution de l'offre et la nouvelle production de logements étaient programmés de la manière suivante :

- 12 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration),
- 63 PLUS-CD (Prêt Locatif à usage Social pour les opérations de Construction Démolition),
- 57 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- 7 PSLA (Prêt Social de Location Accession).

Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (2003/2015)

Source : ANRU, 2010-2016

Carte des projets ANRU, juillet 2007 – RHI « les Forgerons » et « quartier Saint-Jean »



1 / Les Forgerons

Un quartier qui a retrouvé toute sa dimension



Source : Ville de Thiers

Longtemps abandonné, ce quartier a retrouvé toute sa dimension d'autant plus qu'il bénéficie d'une vue imprenable sur la « ville basse » et sur la chaîne des volcans.

Plan d'aménagement du quartier des Forgerons :



Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte : Antoine Mauranf-Tolla, Alexis Magnier

Date : 2004-2010

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la mise en œuvre de 3 grandes actions :

1^{ère} action : La Résorption de l'Habitat Insalubre

Cette action a pour objectif de mettre un terme à l'habitat insalubre sur des immeubles vacants malgré l'attrait du quartier qui bénéficie notamment d'un très bon niveau d'ensoleillement. Une procédure de péril a immobilisé ce secteur pendant une dizaine d'années et tous les thiernois se souviendront encore pendant longtemps de cette nuit de décembre 1996 au cours de laquelle plusieurs immeubles se sont écroulés.



Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

2^{ème} action : La création et la réhabilitation de logements

A la suite du curetage effectué dans le cadre de la RHI et grâce à la rénovation de bâtiments de valeur, OPHIS a créé 23 logements sur l'îlot des Forgerons. Cette action entraine également dans la reconstitution de l'offre de logements suite à la démolition de la « barre » des Jaiffours.

- La création de logements (résidence Malorie : 14 logements)
- La réhabilitation de logements :



47 rue du Docteur Lachamp :



46 rue Gambetta : 9 logements



9 rue des Forgerons : 1 logement

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

3^{ème} action : L'aménagement d'espaces publics

- Espace public Sidi Brahim ;
- Travaux sur le mur de soutènement rue du Docteur Lachamp ;
- L'offre de stationnement : De nouvelles places de stationnement accompagnent et valorisent la nouvelle offre de logements créés et remis sur le marché dans le cadre de la RHI.



Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

2 / Le quartier Saint-Jean

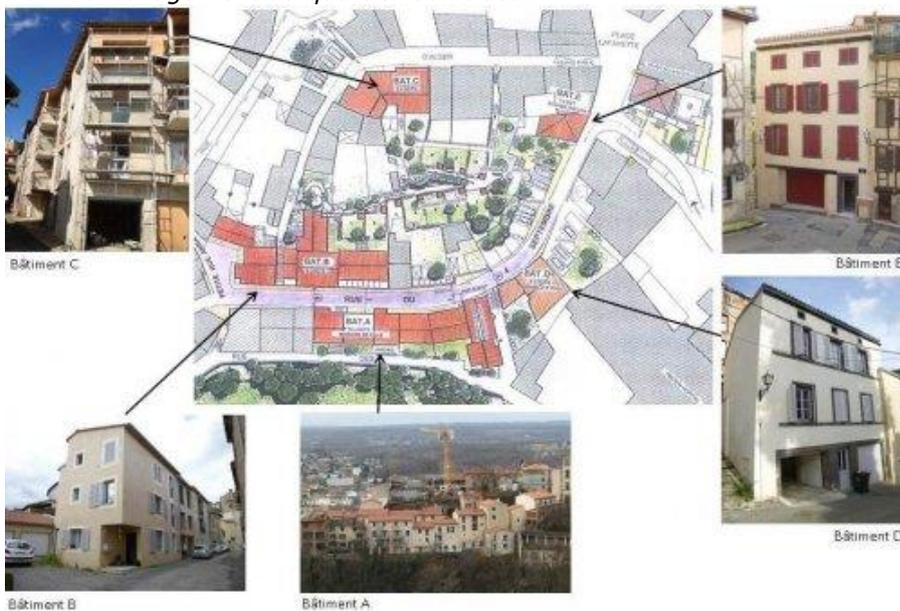
Un véritable village au cœur du centre-ville

Le quartier Saint-Jean se situe à la pointe sud du centre ancien, à la charnière entre la Vallée des Usines et le centre ancien ; il est peu accessible et se situe en promontoire. Il est composé de maisons de ville avec jardins, une placette, une église et il est traversé par des circuits touristiques. Ce quartier était abandonné et l'habitat insalubre y était omniprésent.

Vue aérienne du quartier



Plan d'aménagement du quartier Saint-Jean



La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la mise en œuvre de 3 grandes actions :

1^{ère} action : La Résorption de l'Habitat Insalubre

Cette action a pour objectif de mettre un terme à l'habitat majoritairement délabré afin de proposer une nouvelle offre d'habitat en centre ancien et dans le même temps de revaloriser un circuit touristique et l'image du quartier.

2^{ème} action : La création et la réhabilitation de logements

- Constructions de 26 logements sur l'îlot Saint-Jean :



- Réhabilitation de logements :



Maîtrise d'ouvrage : Auvergne Habitat

Architecte : Chabrier

Date : 2004/2013

3^{ème} action : L'aménagement des espaces publics

- Le réaménagement des voiries
- Une offre de stationnement
- Les jardins de Saint-Jean (jardins potagers en location)
- Mur de soutènement



Travaux rue d'Alger

Rue du 4 septembre

jardins de Saint-Jean

mur de soutènement

Les autres projets réalisés dans le secteur sauvegardé

Source : Ville de Thiers, 2016

Ilot Mercière



Exemple de réalisation pour transformer un pignon aveugle et un soutènement - ph gheco juillet 2016



Maîtrise d'ouvrage : Ophis
Architecte : Combronde

Source : ville de Thiers, ANRU, avenant à la convention Renovation Urbaine, mars 2011

1^{ère} action : La réhabilitation de la résidence Anne de Beaujeu

Les travaux qui ont été réalisés sont :

- le ravalement des façades,
- le réaménagement de l'entrée, qui constitue une zone tampon entre l'espace public et l'espace privé, mais également pour sécuriser les habitants,
- la modification des systèmes de chauffage avec le passage de la classe énergétique F à D,
- l'amélioration des circulations intérieures communes.

2^{ème} action : La création de logements

La réhabilitation de quatre immeubles dégradés pour création de logements sociaux (logements locatifs et logements en accession). Les organisations correspondent à la demande d'habiter : dé-densification du cœur d'îlot, terrasse couverte, individualisation des logements en accession, espace commun, ..., tout en respectant l'ordonnancement des façades actuelles. Le traitement de cet îlot prend en compte le développement durable et une attention particulière est portée aux usages des rez-de-chaussée, aux tailles et orientations des ouvertures (vues, ensoleillement), à l'isolation, ...



Maîtrise d'ouvrage : Ophis
Architecte : ACA architecture

4^{ème} action : La requalification de l'espace public



- aménagements qualitatifs de l'espace public
- enfouissement des réseaux
- approche paysagère pour traiter notamment les façades aveugles, les pignons.

L'objectif est d'offrir un espace de respiration dans le tissu médiéval dense, un espace collectif agréable à vivre.

Un projet social pourra accompagner la livraison de cet espace afin de permettre une bonne appropriation du lieu par les riverains.

Plan d'aménagement de l'espace public Mercière



Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

Résidence Le Coutelier

L'ancien bâtiment qui hébergeait la SES du Palais a été requalifié en logements locatifs.

Cet immeuble, situé au cœur du centre historique sur les fondations du château dont il reste une partie des vestiges, a été réhabilité en logements. Ont été créés 11 logements donnant soit rue du Palais, soit rue Mancel Chabot.



côté Place Saint-Genès (2014)



Avant travaux (11 mai 2010)



Côté cour



Côté cour, tour et muraille



La résidence Le Coutelier complète ainsi l'offre de logements locatifs en centre ancien.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

30 rue Mancel Chabot

L'immeuble situé au 30, rue Mancel Chabot, au cœur du centre ancien, a dû être démolit dans le cadre du RIHD, puis reconstruit.



L'immeuble en péril



Travaux de démolition



Reconstruction

Ce nouvel immeuble, qui vient compléter l'offre de logements en centre ancien, compte aujourd'hui 5 logements locatifs sociaux. Il arbore désormais une façade de cuivre et offre notamment une superbe vue sur la vallée des usines.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

La rue du Transvaal :

La rue du Transvaal, située au cœur du centre ancien, compte un projet de renouvellement urbain ayant pour objectif la redynamisation du centre ancien. Ces aménagements permettront d'améliorer la qualité du cadre de vie ainsi que les conditions de circulation de l'ensemble des usagers. Ce projet se rattache à des opérations déjà réalisées ou en cours dans ce secteur telles que l'aménagement de la boucle centrale, la réhabilitation de logements locatifs...

Afin de compléter l'offre de logements sociaux en centre-ville : création de 5 logements locatifs sociaux, dont 3 situés au 16 rue du Transvaal et 2 au 17.

1, rue du Transvaal / 6, rue du Bourg :

L'immeuble situé au 6, rue du Bourg / 1 rue du Transvaal a bénéficié de travaux de réfection de la charpente et de la toiture dans le cadre du RIHD. Ces travaux ont été réalisés en début d'année 2013.

16 rue du Transvaal :

Avant/ pendant / après les travaux :



17 rue du Transvaal :

Les travaux de démolition d'une partie de l'immeuble situé au 17, rue du Transvaal ont été pris en charge par la Ville de Thiers, dans le cadre de l'opération RIHD.

Avant/ après les travaux :



Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

RIHD (Requalification d'Ilots d'Habitat Dégradé)

Le traitement de ces immeubles dégradés mais avec un potentiel fort, permet d'offrir des logements répondant à la demande et d'accueillir des cellules commerciales.

La Cité des Couteliers



L'immeuble a bénéficié de travaux dans le cadre du RIHD (travaux de réfection de la charpente, démolition intérieure, ravalement de façade, mise en sécurité...) ; il accueille désormais « la Cité des couteliers » qui présente la production coutelière thiernoise du 21^e siècle : découverte de la haute technicité des industriels du bassin, de la modernité des artisans et des réalisations des couteliers d'art d'aujourd'hui.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte : Thuillier

Date :

2 rue Alexandre Dumas :

L'immeuble, situé au 2 rue Alexandre Dumas, qui a été traité dans le cadre du RIHD, abrite aujourd'hui un atelier de fabrication du couteau « Le Thiers » au rez-de-chaussée.

Cet atelier, ouvert au public, accueille thiernois et touristes pour assembler eux-mêmes leur propre couteau et repartir avec.

Avant / après les travaux :



Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

15, rue Alexandre Dumas :

Le dégagement de la tour

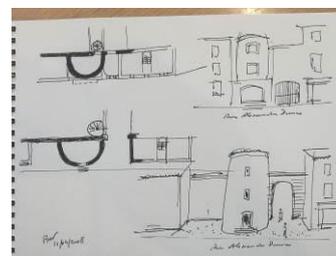


11/04/2008

Mars 2016



Mars 2016



Croquis B. Wagon avril 2008

Ex Défi Mode :

L'immeuble, situé rue Terrasse, abritait autrefois l'enseigne "Défi Mode".

Avant /



après les travaux :



Ph gheco juillet 2016

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

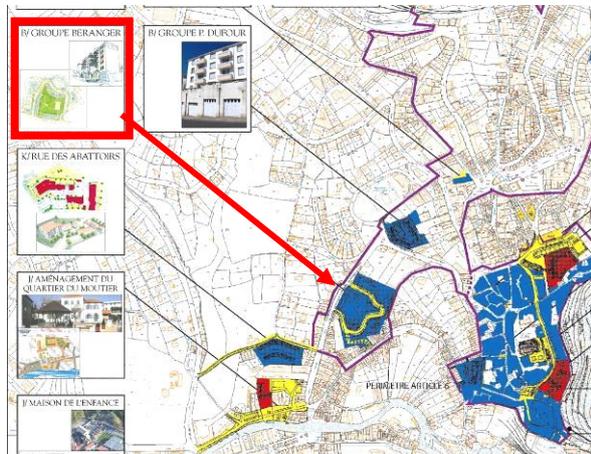
Les autres projets réalisés, en cours dans le secteur sauvegardé et sur ses abords

Source : ANRU, 2010

Les Bérangers

Une réhabilitation complète pour répondre aux modes de vie actuels

L'ensemble Béranger comprend 142 logements. Ce quartier est idéalement situé entre la ville haute et la ville basse, à proximité de tous les services (écoles, commerces, transports en commun...).



Carte des projets ANRU, juillet 2007

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la mise en œuvre de 6 actions :

1^{ère} action : amélioration de la qualité et du confort des logements (cuisines et salles de bain refaites pour un plus grand confort des habitants).

2^{ème} action : travailler sur la Maîtrise des Charges : menuiseries extérieures changées, isolation des façades réalisée, pour un plus grand confort des logements et pour réduire charges des locataires.

3^{ème} action : adapter les logements. Le vieillissement des habitants, l'évolution des modes de vie conduisent à adapter les logements et de manière plus générale les immeubles : création de logements aux normes « handicapé », adaptations dans les logements réalisées (douches, etc).

4^{ème} action : la résidentialisation du Groupe Béranger. Pour offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants, les abords et les halls d'entrée de chaque bâtiment sont revus. Des places de stationnement sont aménagées pour permettre aux habitants de garer leurs véhicules en laissant l'espace libre pour les piétons.

5^{ème} action : l'amélioration de la qualité de service et notamment de l'accessibilité : amélioration de l'accès à certains immeubles notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite (adaptation des ascenseurs, ...).

6^{ème} action : l'aménagement des espaces publics. L'espace extérieur de l'ensemble sert à la fois de voie d'accès et de zone de stationnement et est utilisé aussi bien par les voitures que par les piétons. Dans un souci de clarification des usages et d'ouverture du bâti sur le quartier, il était nécessaire de recalibrer les voies, de leur donner un statut public et d'instaurer une circulation des véhicules à sens unique. Ces aménagements rendent le Groupe Béranger beaucoup plus agréable et plus adapté aux modes de vie et aux besoins des habitants.

Cette action permet également d'ouvrir le quartier sur la ville haute et sur la ville basse.

Le Clos des Figuiers (Abattoirs)

Un nouveau lieu de vie idéalement situé pour les thiernois



Cet ensemble situé au nord du quartier du Moutier bénéficie d'une situation unique puisque proche de l'ensemble des services de proximité (écoles, commerces, transports publics...). Ce programme permettra de diversifier l'offre de logement dans le secteur du Moutier.

Ce programme se décompose en 2 opérations :

1^{ère} étape : la création de 26 logements. Auvergne Habitat crée le « Clos des Figuiers » composé de 10 maisons individuelles et d'un petit immeuble de 16 appartements.



2^{ème} étape : **l'élargissement de la rue Antonine Planche** (ex-rue des Abattoirs). La rue rejoint l'avenue Béranger et l'avenue des Etats-Unis (RN 89), axe routier majeur de la ville. **Cette voie permet donc la liaison entre ville haute et ville basse. Elle facilitera notamment l'accès des riverains au quartier du Moutier et à ses services de proximité (école, commerce...).**

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- Accompagner la mise sur le marché de la nouvelle offre locative de logements sociaux et faciliter l'accès des habitants aux équipements publics de proximité.
- Désenclaver le quartier des « Abattoirs » et lui donner une dimension humaine par rapport au reste de la ville, notamment en créant une liaison douce avec le groupe scolaire du Moutier.
- Revoir la configuration de la rue Antonine Planche, route très utilisée comme itinéraire de délestage.

Il était initialement prévu de restaurer et de consolider les murs détériorés. Cependant le mur situé juste en amont du « Clos des Figuiers » s'est totalement effondré au moment du chantier.

Aussi, la Ville a opté pour la solution d'un mur en gabion, procédé innovant et permettant de donner davantage de luminosité au quartier.

Le Clos des Vignes (Jaiffours)

Un quartier qui retrouve une dimension humaine

Ce projet est sans doute celui qui a le plus marqué les thiernois puisqu'il s'agit d'une véritable page de l'histoire de la ville qui s'est tournée.

Ce programme se déroule en 4 étapes :

1^{ère} étape : la démolition d'une barre d'immeuble de 132 logements. La barre des Jaiffours, construite sur 11 étages, est typique des années 1960 mais n'est plus adaptée aux modes de vie actuels, notamment du fait des problèmes d'accessibilité.



2^{ème} étape : la construction de logements à taille humaine. La mémoire du site est conservée puisque la reconstruction se fait sur l'emprise même de la barre d'immeuble. Ce choix permet également de doter les logements d'un panorama grandiose sur la ville et sur la chaîne des Puys. Les nouveaux Jaiffours ou « Clos des Vignes » correspondent à 28 logements dont un petit collectif sur 2 niveaux.



3^{ème} étape : la construction de 10 maisons de ville. Afin de diversifier l'offre d'habitat sur Thiers et renforcer la mixité, l'Association Foncière Logement construira 10 maisons individuelles sur le site des Jaiffours. Ces habitations bénéficieront de la vue panoramique sur la ville et sur la chaîne des Puys.

4^{ème} étape : réaménagement et amélioration des voiries qui relient les Jaiffours et le reste de la ville, notamment la ville haute. Des travaux de voirie seront effectués au cœur même du quartier et la voie d'accès sera retravaillée.

La résidence Philippe Duffour

Un cadre de vie plus agréable pour les habitants

La résidence Philippe Duffour comprend **49 logements** idéalement situés entre ville haute et ville basse et bénéficie de tous les services de proximité (écoles, commerces...).

Mise en œuvre de 2 actions :

1^{ère} action : la requalification des logements. Pour un plus grand confort des appartements, les menuiseries sont changées et les logements sont isolés par l'extérieur. Les façades sont également entièrement refaites.



2^{ème} action : sécuriser et réaménager les parties communes.

Autres actions précédemment menées dans la commune

• 2 Contrats de Ville (1994/1999 et 2000/2006)

- Le Contrat de Ville de 1994 à 1999, avait comme objectif principal la **lutte contre les problèmes d'exclusion**. Il a eu des effets porteurs dans les domaines suivants :
 - l'insertion par l'économie (développement de Passerelle, création d'une ETTI, entreprise de Travail Temporaire d'Insertion),
 - l'intégration avec la mise en place du projet global « S'intégrer au quotidien »,
 - la sécurité avec le CCPD (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance) et la création du Service de Prévention Urbaine de la Ville.
- Le Contrat de Ville de 2000 à 2006 a permis de formaliser les engagements concertés de l'Etat, du Conseil Général du Puy-de-Dôme, de la Ville de Thiers et de leurs partenaires, à mettre en œuvre des **politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre les processus de dévalorisation de certains territoires de la ville**. Les objectifs prioritaires visaient le renforcement de la cohésion sociale, la création d'un nouvel espace démocratique avec les habitants...

Les thèmes développés s'organisaient de la manière suivante :

- formation, insertion, économie (développement des chantiers d'insertion...),
- intégration des publics en difficulté (savoirs de base sur l'insertion sociale, professionnelle, lutte contre la discrimination...),
- éducation, jeunesse (aide aux devoirs, amélioration des performances des écoles...),
- sécurité, prévention (aide aux victimes, instance de coordination et de concertation...),
- **habitat, cadre de vie (requalification, réhabilitation...),**
- pilotage (équipe d'animation, comité de pilotage de programmation et de décision...).

- Etude d'urbanisme (2002/2012)

La démarche des AGUT, Assises du Grand Urbanisme Thiernois (2002-2012) a associé, dès 2001, la population à l'équipe municipale, par le biais d'un large débat, afin de **développer une vraie qualité de vie urbaine**.

Ils comportent six axes :

- Axe 1 stratégique prioritaire : générer une nouvelle qualité urbaine,
- Axe 2 : créer une offre d'habitat adaptée,
- Axe 3 : développer les infrastructures sportives,
- Axe 4 : développer les activités économiques, tertiaires et touristiques,
- Axe 5 : ouvrir la ville sur son environnement,
- Axe 6 transversal : adapter les équipements et services municipaux.

Le PLU a été révisé, prenant en compte plus particulièrement trois secteurs de la ville : axe Chambon / Moutier, entrées de ville et le carrefour RD 2089 / RD 45.

- GUP, Gestion Urbaine de Proximité (2003/2006)

Signée le 28 février 2003 pour 3 ans, elle était destinée à améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants, en leur apportant un meilleur service et un véritable partenariat entre l'Etat, les bailleurs et la Ville de Thiers.

Elle se concentre sur les quartiers des Jaiffours, du centre-ville, de Béranger et du bas de la ville, par la mise en œuvre des actions principales suivantes :

- Apprentissage de la langue française,
- Aide aux devoirs et communication entre les écoles et les familles,
- Soutien auprès des associations de quartier,
- Maison de quartier avec présence d'un médiateur,
- Création et amélioration d'espaces de jeux,
- Présence d'un gardien à temps complet,
- Collaboration avec la Police.

- **Campagne d'aide aux ravalements de façade**

Depuis 1976 sur le secteur sauvegardé et depuis 1984 sur l'ensemble de la commune, des aides financières sont attribuées aux propriétaires thiernois qui rénovent leur façade et à hauteur des surfaces visibles du domaine public.

L'arrêté préfectoral du 23 mai 2011, ajoute la ville de Thiers à la liste des communes du Puy-de-Dôme autorisées à imposer le ravalement des façades des immeubles.

- **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) (2007/2010)**

Signé en 2007 pour une durée de 3 ans, le dispositif avait pour objectif d'une part de répondre au manque de cohésion sociale récurrent et d'autre part de prolonger et consolider les effets positifs engendrés par les opérations du Programme de Renouvellement Urbain.

Le CUCS de Thiers se décline autour de 5 grands thèmes :

- Emploi et développement économique,
- **Habitat – Cadre de vie,**
- Réussite éducative et égalité des chances,
- Citoyenneté et prévention de la délinquance,
- Accès à la santé.

- **Programme Local de l'Habitat à l'échelle d'un Pays** (Thiers Communauté, Pays de Courpière, Entre Dore et Allier, Montagne Thiernoise).

I.2.2.6 - Le projet urbain ANRU 2007/2013, recentré sur le centre ancien

Source : avenant ANRU, mars 2012, ville de Thiers

Les objectifs du projet urbain ANRU 2007/2013 s'orientaient vers les priorités suivantes :

- d'une part, **l'adaptation, la valorisation et la diversification de l'offre de logements dans le respect de la mixité sociale,**
- d'autre part **l'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'abandon des biens et le traitement des sorties d'insalubrité des logements.**

Au niveau quantitatif, ces objectifs prévoient une baisse de 64% du nombre de logements vacants.

La revalorisation globale des îlots et le développement d'une véritable qualité de vie dans le centre-ville passe par de nouveaux espaces publics favorisant la cohésion sociale, des voiries plus accessibles et de nombreuses traverses piétonnières.

Les opérations liées à l'habitat, qui sont programmées dans le centre ancien, engendrent pour les habitants actuels et futurs, un besoin supplémentaire de parkings déjà en pénurie.

Il est nécessaire d'envisager la création de parkings pour favoriser la mise en place de la politique de déplacements urbains, dans le respect du développement durable.

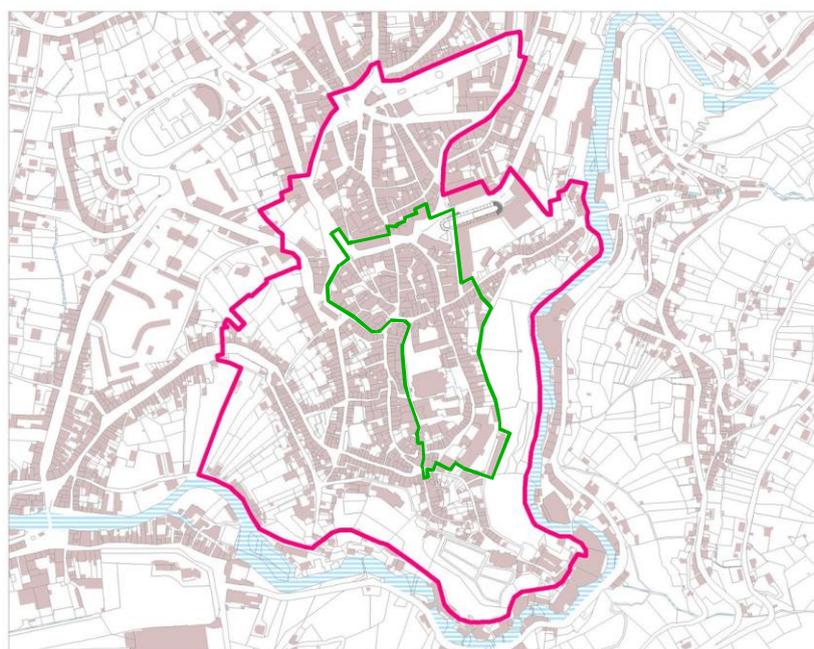
Cette véritable stratégie d'ensemble contribue également à redynamiser le tissu économique, à permettre de conforter le commerce de proximité toujours en fuite dans le centre, et à donner une nouvelle image du centre ancien de la ville.

La Ville de Thiers a souhaité recentrer son projet urbain en centre ancien, sur un périmètre plus restreint : en concentrant les moyens, l'action engagée sera plus visible.

Le recentrage territorial avait également pour objectifs :

- de créer un effet d'entraînement capable de favoriser les initiatives privées,
- de redonner aux habitants la volonté d'entretenir leur patrimoine et de s'investir davantage dans la vie de la cité.

Cet objectif sous-jacent était attendu dans un premier temps sur les zones périphériques au périmètre recentré pour progressivement s'étendre aux zones alentours.



 Périmètre d'animation lourde : animation ciblée (tables rondes thématiques, démarchages, ...) et subvention majorée par la Ville de Thiers

 Secteur prioritaire dans le cadre de l'avenant ANRU

Le **secteur prioritaire** est délimité par la rue Terrasse au nord, la Place Lafayette au sud, les rues Alexandre Dumas et des Murailles à l'est et les rues du Palais, Grenette et Lasteyras à l'ouest.

Le projet urbain recentré avait pour objectif d'**accentuer les actions sur la Requalification d'Ilots d'Habitat Dégradé** pour traiter le **volet habitat** d'une part et pour traiter le **volet commercial** d'autre part.

Ce dispositif représente un levier majeur pour le centre ancien, pour :

- diversifier et valoriser l'offre d'habitat et retendre le marché,
- proposer des cellules commerciales optimales et adaptées aux modes de fonctionnement actuels.

La Ville de Thiers a réalisé une étude de faisabilité sur la dynamisation commerciale (voir chapitre spécifique au présent rapport de présentation).

Il s'agit de veiller à trouver le juste compromis entre préservation du patrimoine, mise en valeur du paysage, densité urbaine et limites financières des maîtres d'ouvrage.

Des opérations d'**aménagement et d'équipement** feront partie intégrante de la stratégie de requalification en apportant une plus-value aux logements remis sur le marché et en accompagnant les efforts sur la redynamisation commerciale.

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, l'accent porté sur la **dynamisation commerciale** porte sur le même périmètre recentré que l'habitat. Le but est de créer une **boucle commerciale** (rue Conchette, rue Terrasse, rue du Bourg, rue du Pirou et rue Alexandre Dumas). Il s'agit de lutter contre la dévitalisation économique du centre-ville en se dotant de capacité d'accueil d'activités économiques dans les conditions du marché actuel.

Le projet d'installation de la **maison de retraite sur le site de l'ancien hôpital comme locomotive pour le projet urbain**. Ce bâtiment situé au cœur du centre ancien est dans un état de dégradation inquiétant mais il est doté d'atouts intéressants (forte valeur patrimoniale, vues dégagées...).

Le projet urbain recentré se décompose donc en 3 secteurs :

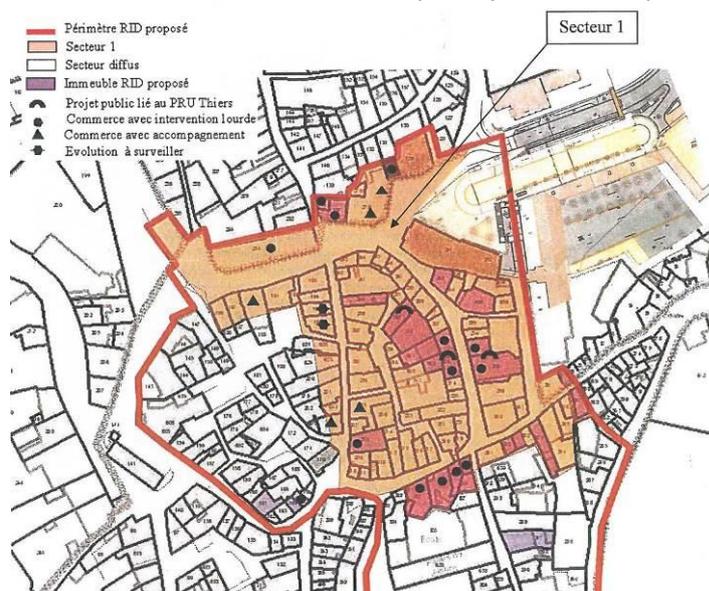
- **Secteur 1** : Cœur du centre ancien alliant patrimoine et commerces.
- **Secteur 2** : Le projet d'installation de la maison de retraite comme locomotive et une vocation résidentielle.
- **Secteur 3** : Ilot Mercière : un projet global exemplaire intégrant une nouvelle offre de logements attractifs.

Secteur 1 : Cœur du centre ancien alliant patrimoine et commerces

(Ce secteur est délimité par les rues Terrasse, du Bourg, du Pirou, du Transvaal, Alexandre Dumas, Durolle et du 8 Mai).

Sur ce secteur le projet se décompose en 6 grandes actions :

- Réimplanter des commerces traditionnels, touristiques et d'artisanat dans le cadre du programme de redynamisation commerciale du centre-ville
- Requalifier les rues de la boucle centrale
- Mettre en valeur trois immeubles remarquables de la rue Alexandre Dumas
- Réhabiliter les immeubles à enjeux
- Favoriser l'accueil des primo accédants en centre ancien
- Favoriser l'investissement privé (notamment par le biais de la nouvelle OPAH-RU)



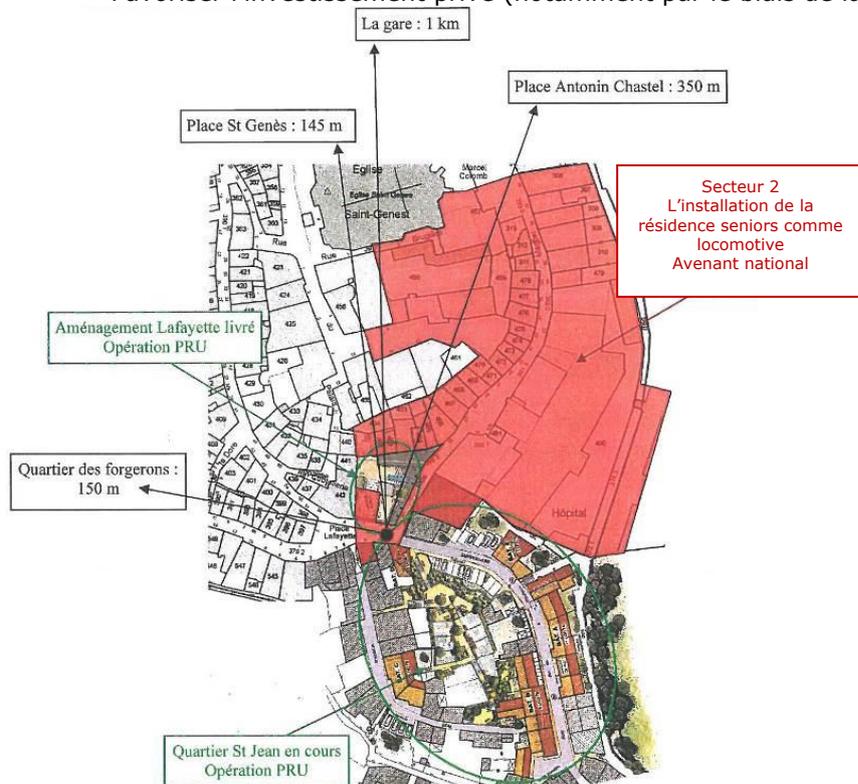
Source : ville de Thiers, ANRU, avenant à la convention Rénovation Urbaine, mars 2011

Secteur 2 : Le projet d'installation de la résidence seniors comme locomotive et une vocation résidentielle

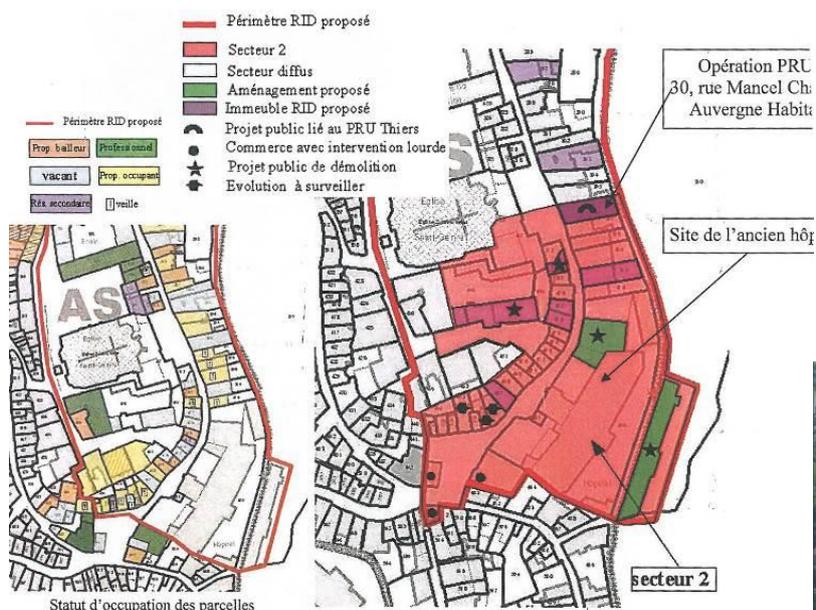
(Ce secteur est délimité par les rues Mancel Chabot, des Murailles, du Palais et Jean Brugière, ainsi que la Place Lafayette)

Sur ce secteur le projet se décompose en 5 grandes actions :

- Favoriser l'installation de la résidence seniors dans l'ancien hôpital.
- Traiter les immeubles dégradés pour développer l'offre résidentielle.
- Améliorer le cadre de vie et les continuités urbaines.
- Proposer une offre commerciale liée à la locomotive « résidence seniors » et à l'activité touristique.
- Favoriser l'investissement privé (notamment par le biais de la nouvelle OPAH-RU).



Source : ville de Thiers, ANRU, avenant à la convention Rénovation Urbaine, mars 2011



Source : ville de Thiers, ANRU, avenant à la convention Rénovation Urbaine, mars 2011



Photo gheco, 2010

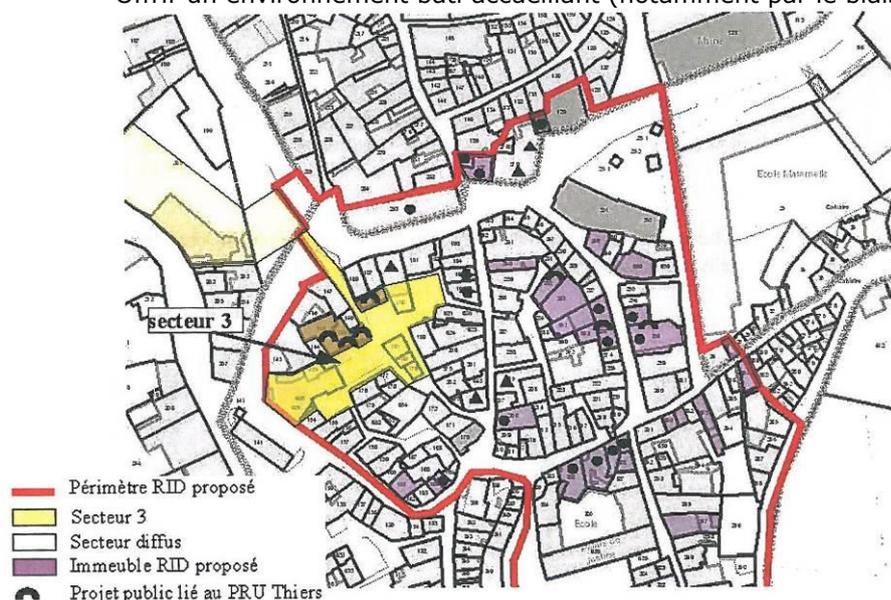
Secteur 3 : Ilot Mercière : un projet global exemplaire intégrant une nouvelle offre de logements attractifs

(Ce secteur est délimité par les rues Mercière, Lasteyras, Fernand Forest et la Place des Martyrs)

Le projet allie développement durable, qualité urbaine et architecturale dans le cadre d'un projet innovant.

Sur ce secteur le projet se décompose en 4 grandes actions :

- Réhabiliter 4 immeubles dégradés permettant de finaliser la reconstitution de l'offre de logements sociaux (suite à la démolition de la barre HLM des Jaiffours).
- Requalifier l'espace public.
- Procéder à la résidentialisation et la réhabilitation de l'immeuble Anne de Beaujeu.
- Offrir un environnement bâti accueillant (notamment par le biais de la nouvelle OPAH-RU).



Source : ville de Thiers, ANRU, avenant à la convention Rénovation Urbaine, mars 2011

Des opérations immobilières fortes en appui du Programme de Rénovation Urbaine

La Ville de Thiers mène un projet urbain complexe. Certaines opérations ne sont pas financées dans le cadre de l'ANRU et ne s'inscrivent pas dans le périmètre même du projet recentré mais participeront grandement à la réussite du projet global en **créant des flux de circulation**, en **offrant un meilleur service public** et en **adaptant l'offre de location sociale** à la demande.

- **Un collège transformé en « Maison des Services Publics » :**

Suite au regroupement de l'ensemble du cycle du collège sur un seul site à la rentrée scolaire 2011 par le Conseil Général, la Ville de Thiers a initié un projet pour réinvestir le bâtiment laissé vacant rue des Docteurs Dumas au nord du secteur sauvegardé et concentrer une offre de services publics en ville haute (Mission Locale, Conseil Général, CAF, CPAM, Pôle Emploi...).

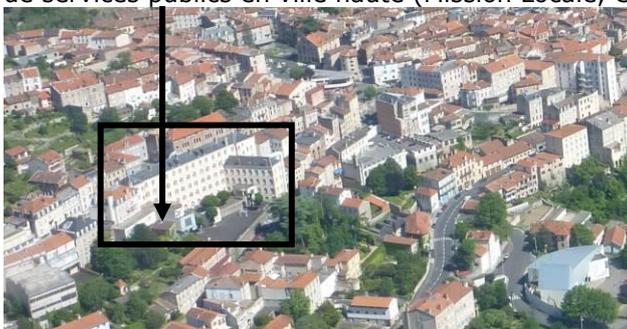


Photo gheco, 2010

- **La démolition de l'immeuble Ernest Grange :**

Cet immeuble (bailleur Auvergne Habitat) de 42 logements est construit sur la même base que la barre des Jaiffours démolie en 2007. Le bailleur a souhaité démolir cet immeuble nécessitant une réhabilitation trop lourde pour le maintenir en bon état de fonctionnement, en conformité avec les normes et en adéquation avec le confort d'habitat attendu aujourd'hui.

I.2.2.7 - Le programme de renouvellement urbain NPRU (contrat de ville signé le 08/07/2015)

Source : ville de Thiers : **PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN**
Signé le 10/12/2015

Rappel des actions engagées et en cours dans le cadre du NPRU

BILAN CHIFFRE 2007/2017 –chiffres clés

- **Bilan de la programmation de la reconstitution de l'offre :**
 - au 31 décembre 2013, l'essentiel des programmes était livré,
 - soit au total 156 logements sur 178,
 - **les logements restant étant programmés pour la période 2015-2017. A savoir : 2016 pour l'Ilot Dumas et 2017 pour l'Ilot Mercière**
- **La stratégie de relogement :**
 - 52 ménages relogés issus des Jaiffours et 22 du centre ancien,
 - 30% des ménages relogés dans des logements neufs ou rénovés depuis moins de 5 ans.

Rappel des principales opérations engagées sur le parc privé

BILAN CHIFFRE 2007/2017 –chiffres clés

- **3 OPAH menées entre 1979 et 1996 :**
 - Près de 800 logements réhabilités dans le centre ancien et au Moutier.
- **1 Programme d'intérêt général (PIG) :**
 - 160 logements réhabilités de 1997 à 1999.
- **Un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) :**
 - Environ 70 immeubles concernés par 5 déclarations d'utilité publique mises en place à partir de 2007,
 - Réalisation par les propriétaires de travaux de remise en état.
- **Une 1^{ère} OPAH-RU de 2005 à 2010 :**
 - Objectif de 207 logements réhabilités, partiellement atteint
 - 108 logements réhabilités, répartis comme suit :
 - 28 logements occupés par leur propriétaire, dont 8 sur le centre ancien
 - 80 logements locatifs, dont 53 sur le centre ancien
- **Une 2^{ème} OPAH-RU de 2011 à 2014 :**
 - Objectif de 171 logements réhabilités, intégralement atteint
 - 175 logements réhabilités, répartis comme suit :
 - 132 logements occupés par leur propriétaire, dont 21 sur le centre ancien
 - 43 logements locatifs, dont 24 sur le centre ancien

La ville de Thiers conduit depuis plus de 30 ans une politique urbaine ambitieuse qui s'est notamment traduite par la réalisation de deux OPAH-RU depuis 2005 et d'un premier projet de rénovation urbaine (PRU) mené avec l'ANRU entre 2007 et 2014.

Ces opérations ont permis un regain d'attractivité du Centre ancien et un début de renouvellement de la composition sociodémographique de Thiers avec l'arrivée de nouveaux habitants en centre ancien.

Au regard de ces enjeux persistants, la ville de Thiers a été retenue au titre d'opération d'intérêt régional (OIR) pour mener un nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) sur le périmètre du centre ancien.

A travers ce NPRU et des interventions urbaines complémentaires en centre ancien mais également aux Molles Cizolles, **la ville de Thiers poursuit 4 objectifs, précisés dans le contrat de ville de Thiers signé le 8 juillet 2015 et rappelés ci-après :**

- 1. Poursuivre l'amélioration et la diversification du parc de logements.**
- 2. Renforcer l'offre d'activités au sein des quartiers prioritaires.**
- 3. Améliorer le cadre de vie et favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires.**
- 4. Favoriser la mixité de peuplement par une stratégie intégrée d'attractivité du territoire.**

Plan de situation des quartiers identifiés



Source : ville de Thiers : **PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN/** Version 6 – 26/10/2015

Parmi eux, **seul le centre ancien est inscrit dans la liste des quartiers d'intérêt régional** arrêtée par le CA de l'ANRU en date du 12 avril 2015.

Les opérations visées au sein de ces différents secteurs de projet peuvent être ainsi regroupées :

- **Aménagements :**
 - Traitement des voiries : Saint-Jean, Béranger, rouget de l'Isle, Gambetta, Mancel Chabot, Durolle, coutellerie, Dr Lachamp, Prosper Marilhat, reste Conchette, Grammonts
 - Espaces publics : Saint-Genès, Transvaal, sapeurs-pompiers
- **Equipements :**
 - Les halles
 - Ecole du Moutier
 - Maison des associations
 - Cinéma du centre-ville, mise aux normes
 - L'église Saint-Jean (réhabilitation)
 - Le musée usine SGCO
- **Requalification d'Ilots d'Habitat Dégradé :**
 - Traitement en DUP
 - Traitement haut nouveau périmètre de Conchette à Gambetta
 - Traitement copropriétés dégradées : Prosper Marilhat
 - Poursuite de la redynamisation du commerce de proximité
- **Création de logements sociaux – dans la continuité du premier PRU :**
 - Reconstitution suite aux démolitions (y compris en dehors du périmètre du centre ancien, notamment sur l'emprise de démolition de l'ensemble Ernest Grange) : maison brique rouge de Saint-Jean, rue de Coagne, pointe rue Coutellerie (sortie musée) effondrement Coutellerie, rue du Transvaal, rue de la Bienfaisance (Banque Populaire), hôtel du centre, rue Traversière
- **Accession à la propriété :**
 - Vente patrimoine centre-ville Ophis.
 - Diversification de l'offre de logements sur le site de démolition de la barre HLM E. Grange en fonction des résultats de l'étude de capacités d'accession à la propriété des ménages thiernois dans des conditions aidées.

VOIR CHAPITRE I.2.2 – La politique d'aménagement et de mise en valeur à l'échelle du secteur sauvegardé

Le programme de travail devra permettre d'aboutir à la formalisation opérationnelle et administrative de la future convention de renouvellement urbain et de sa maquette financière, à horizon fin 2016. Est programmée la réalisation :

- **D'une étude commerciale**, visant à évaluer le potentiel commercial du périmètre et formaliser une stratégie cohérente et réaliste de redynamisation du commerce de proximité.
- **D'une étude de programmation urbaine et immobilière**, devant permettre d'identifier les moyens de mettre en cohérence les politiques de développement d'agglomération (PLH et PLU notamment), et les stratégies opérationnelles à l'échelle du quartier dans le cadre de sa vocation définie à long terme. Seront notamment questionnés et explicités les objectifs :
 - **De dé-densification du tissu urbain du quartier dans le cadre de la révision du PSMV.**
 - De développement d'une offre de logements attractive en centre ancien dans le contexte du marché immobilier de l'agglomération. A cet égard, l'étude précisera :
 - Les capacités de développement d'une offre de logements locatifs privés de haute qualité en centre-ancien ;
 - **Les capacités d'accession à la propriété** des ménages thiernois, dans des conditions aidées ou non ;
 - **Le type d'opérations** (réhabilitation, acquisition-amélioration ou construction neuve) et de financements (PLUS, PLAi, PLS) pour lesquels la reconstitution d'une offre locative sociale pourra être envisagée, en fonction des possibilités offertes par la révision du PSMV.

Ces différents scénarios seront étudiés en concertation avec les différentes parties prenantes du projet dans le cadre des instances de pilotage du Contrat de Ville.

A partir du mois de mars 2016, deux études complémentaires devront permettre d'affiner le diagnostic des situations d'habitat dégradé, à travers la réalisation :

- 1. D'une étude diagnostic Recyclage de l'habitat dégradé**, permettant de **repérer les îlots ou immeubles fortement dégradés, de caractériser précisément ces situations (étude du bâti, de son occupation, du foncier et des réseaux) afin de juger de la faisabilité opérationnelle et financière des opérations de recyclage, et de définir la démarche opérationnelle de traitement** de ces situations et de relogement des ménages, le cas échéant. Il pourra être envisagé, dans des conditions de faisabilité à étudier, de renforcer en ce sens les objectifs de l'étude de programmation urbaine et immobilière (repérage des immeubles fortement dégradés, caractérisation de ces situations, définition de scénarios d'évolution), et ceux de l'étude pré- opérationnelle d'OPAH-RU (faisabilité opérationnelle et financière des opérations de recyclage).
- 2. D'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU**, permettant de préciser le diagnostic urbain, immobilier et social, et de définir les actions sur le parc privé de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique relevant de l'Anah (aides aux travaux, ingénierie d'opération programmée). L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU comprendra notamment :
 - Une évaluation préalable du précédent dispositif d'OPAH-RU (bilan quantitatif et qualitatif et enseignements) ;
 - Une définition précise des problématiques et du périmètre de l'opération (analyse du fonctionnement urbain et social du centre-bourg, problématiques en termes de morphologie urbaine, d'accessibilité, de stationnement, besoins des habitants en termes de services, équipements et commerces de proximité), en lien avec les conclusions de l'étude de programmation urbaine et immobilière ;
 - Une étude de faisabilité de la mobilisation des outils RHI-THIRORI à travers des éléments d'appréciation financiers, juridiques, techniques et sociaux, en lien avec les conclusions de l'étude diagnostic Recyclage de l'habitat dégradé ;
 - La formalisation d'une stratégie d'intervention concernant le parc privé, en termes d'objectifs quantitatifs et de moyens à mobiliser, en cohérence avec les objectifs du PLH et les conclusions de l'étude de faisabilité RHI-THIRORI.

La dernière étape de travail consistera à établir la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en déclinaison des études diagnostic et pré-opérationnelle nécessaires à sa formalisation (non défini ce jour, novembre 2016).

I.2.2.8 - Besoins répertoriés en matière d'équilibre social de l'habitat

Rappel :

Le programme de renouvellement urbain NPRU (contrat de ville signé le 08/07/2015) fait apparaître les objectifs suivants :

- 1. Poursuivre l'amélioration et la diversification du parc de logements.**
- 2. Renforcer l'offre d'activités au sein des quartiers prioritaires.**
- 3. Améliorer le cadre de vie et favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires.**
- 4. Favoriser la mixité de peuplement par une stratégie intégrée d'attractivité du territoire.**

Les opérations visées sont les suivantes :

- Requalification d'Ilots d'Habitat Dégradé :
 - Traitement en DUP
 - Traitement haut nouveau périmètre de Conchette à Gambetta
 - Traitement copropriétés dégradées
 - Poursuite de la redynamisation du commerce de proximité
- Création de logements sociaux – dans la continuité du premier PRU :
 - Reconstitution suite aux démolitions (y compris en dehors du périmètre du centre ancien, notamment sur l'emprise de démolition de l'ensemble Ernest Grande) : maison brique rouge de Saint-Jean, rue de Coagne, pointe rue Coutellerie (sortie musée) effondrement coutellerie, rue du Transvaal, rue de la Bienfaisance (Banque Populaire), hôtel du centre, rue Traversière.
- Accession à la propriété :
 - Vente patrimoine centre-ville Ophis
 - Diversification de l'offre de logements sur le site de démolition de la barre HLM E. Grange en fonction des résultats de l'étude de capacités d'accession à la propriété des ménages Thiernois dans des conditions aidées.

Courant 2016 une étude recyclage de l'habitat dégradé et une étude pré-opérationnelle OPAH-RU permettront d'identifier les besoins et de programmer les actions, en coordination avec les objectifs du PLH et les conclusions de l'étude de faisabilité RHI-THIRORI.

Poursuivre l'amélioration et la diversification du parc de logements

Le processus de relogement doit se construire en visant les objectifs suivants :

- ***Un parcours résidentiel positif pour les ménages prenant en compte leurs besoins et leurs capacités financières (mobilité des habitants),***
- ***Une meilleure diversité urbaine et sociale en recherchant toutes les solutions de mixité et en veillant aux équilibres de peuplement,***
- ***La réinscription des ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion.***

La cohésion sociale passe par :

- ***la satisfaction des besoins en logements des populations en place,***
- ***l'apport d'une population nouvelle de catégories sociales diversifiées,***
- ***la mise en place ou la requalification/restructuration d'équipements structurants,***
- ***l'aménagement des espaces publics (cadre de vie requalifié).***

I.1.4 - Les activités économiques

I.1.4.1 Les origines de l'activité économique thiernoise

Source : Rapport de présentation - PLU de Thiers

L'industrie de Thiers est un héritage du passé car l'activité remonte au Moyen Âge.

L'industrie du fer est donc très ancienne et a rapidement générée une confrérie de marchands très actifs dans toute l'Europe de la Renaissance.

Aux 16^e et 17^e siècles, en utilisant l'énergie de la Durolle, l'industrie du papier se développe ainsi que la tannerie en complément de la coutellerie.

Ces activités prendront fin après la révolution (papier, peaux et commerce). L'activité de la coutellerie subsiste seule et Thiers devient très spécialisée.

La première guerre mondiale a profité à la mono-industrie thiernoise qui s'est renforcée et a débuté sa mécanisation pour augmenter les rendements de production.

La crise de 1929 a entraîné quelques regroupements dans les très nombreuses sociétés familiales de l'époque. En 1945, la coutellerie employait encore 12000 ouvriers dans plus de 600 entreprises.

Pendant longtemps l'activité thiernoise se concentrait autour de la vallée de la Durolle qui a gardé son caractère industriel, avec la présence de certains sites comme le Creux de l'Enfer offrant des ambiances sonores et visuelles incomparables.

Ces sites industriels ont peu à peu été abandonnés et la population tend à glisser depuis quelques années vers la plaine de La Limagne où se développent un nouvel urbanisme et des zones d'activité économique.

L'évolution de la commune est ainsi fortement liée à l'industrie qui représente encore aujourd'hui près de 45% des emplois (moyenne nationale 25%).

En effet, depuis des générations, les habitants ont fabriqué du papier ou transformé la matière première comme le métal et plus récemment le plastique. Actuellement, 70% des couteaux, rasoirs, ustensiles de cuisine, matériel chirurgical et autres objets tranchant sont produits à Thiers.

La reconversion réussie ...

L'industrie thiernoise a connu de nombreux bouleversements ces 20 dernières années (rachat ou faillites) avec une forte mécanisation et une sous-traitance à l'étranger. Entre 1982 et 1990, 1200 emplois non-salariés dans l'industrie ont disparu, des ouvriers indépendants qui travaillaient chez eux aux différentes étapes de fabrication des couteaux.

En 1999, l'industrie coutelière n'employait déjà plus que 2000 personnes.

Une diversification réussie dans des métiers voisins s'est opérée durant ces deux décennies :

- Dans le travail des métaux, avec une spécialisation dans des techniques de pointes et les aciers spéciaux et dans la mécanique industrielle :
 - Le développement de la coutellerie sur la région a entraîné des activités de forgeage, d'estampage, de découpage, de traitement de surfaces et plus généralement de tous les secteurs du travail des métaux. Ainsi les grands donneurs d'ordre dans les domaines aussi variés que l'automobile, l'aéronautique, la navigation, les transports, les instruments médicaux et bien d'autres encore font appel au savoir-faire des entreprises de Thiers.

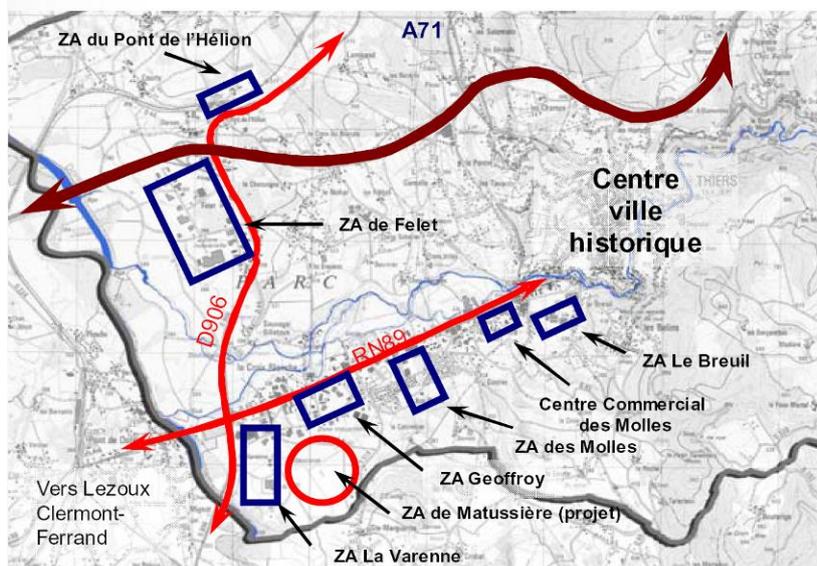
On trouve également une forte présence d'entreprises de constructions de machines-outils et machines spéciales.

- Dans la plasturgie, activité issue de la fabrication des manches des couteaux, comme le travail des métaux, les activités initiales se sont largement diversifiées dans l'injection des thermoplastiques, la fabrication de moules et divers produits de consommation courante.
- Dans le papier et carton pour renouer avec autrefois, l'emballage, à partir de carton ondulé – objets lourds dans des caisses américaines – et carton plat pour les produits légers – écriin de couteaux, papeterie et articles de bureau.

I.1.4.2 Un pôle industriel, commercial et de services structurants

La ville de Thiers se définit comme un pôle industriel, commercial et de services structurant le bassin d'emploi sur 9 communes.

Localisation des principales zones d'activité



source : PLU

Ce bassin d'emploi est représenté par une forte population ouvrière (39% des actifs). Ce taux élevé est lié au niveau de formation de la population dont une grande majorité (71%) n'a pas de diplôme ou a un diplôme de niveau inférieur au brevet professionnel.

La situation sociale est difficile en raison d'un taux de chômage élevé (supérieur à la moyenne du département qui est de 11%) et qui ne cesse de croître depuis 1982.

Le taux de chômage de la population active s'élève à 16% en 1999.

La ville est d'autre part affectée par l'évasion vers la périphérie de la population active de cadres, de professions supérieures et d'employés.

Fonctions économiques et services

Jusqu'aux années 1990, l'activité économique de la ville de Thiers reposait essentiellement sur la coutellerie, sous forme de petites entreprises souvent à caractère familial. La faiblesse des investissements, une individualité trop marquée des chefs d'entreprises, l'emploi d'une main d'œuvre de moins en moins qualifiée et de plus en plus d'origine étrangère car les conditions de travail écartent la main d'œuvre locale, sont autant de facteurs qui ont longtemps contribué à faire de cette industrie un secteur de production en récession.

Depuis quatre décennies, elle marque une tendance très nette vers une diversification des activités, où l'industrie demeure dominante (35,8 % des actifs à Thiers).

La population active est majoritairement composée d'ouvriers du secteur secondaire, avec une forte proportion d'ouvriers non qualifiés, maîtrisant des savoir-faire spécifiques.

La zone d'emploi de Thiers recouvre deux pôles d'emploi : Thiers et Courpierre (Sud).

Le pôle de Thiers est le plus important. Il exerce, en plus des communes du canton, une attraction sur le canton de Lezoux (ouest), sur le canton de Chateldon (nord) et sur le canton de Saint-Remy sur Durolle (est).

Thiers, sous-préfecture du Puy-de-Dôme, remplit des fonctions supra communales importantes et reconnues par l'ensemble du bassin. Les établissements publics (administratifs, éducatifs, médicaux, sociaux) occupent une place prépondérante dans l'économie de la commune.

En matière de commerce, l'évolution de la distribution et des modes de consommation a conduit à un développement important des grandes surfaces périphériques, ce qui entraîne la perte des commerces de proximité. Cette urbanisation sur la plaine provoque également un processus d'abandon très fort du centre ancien de la ville de Thiers.

Le centre-ville de Thiers n'a pas connu de traitement récent de l'espace public qui permette de le rendre agréable à découvrir et à parcourir. Un besoin urgent d'améliorer cet état de fait et de lui donner des espaces de proximité se fait ressentir afin de redynamiser cette grande richesse historique et industrielle malheureusement fortement dégradée et dépréciée. Plusieurs actions d'aménagement des espaces publics, rues commerçantes principales sont en cours (2016), qui participent à la requalification du centre commerçant.

Une mobilité faible liée à la spécialisation forte de la main d'œuvre ouvrière

72,8% de la population active se déplace en voiture (dont 57,6% des habitants du centre ancien). Les résidents de Thiers qui travaillent à l'extérieur, travaillent le plus souvent dans les communes périphériques de Thiers. Les flux sortants de Thiers sont relativement plus faibles (934 personnes en 1990) que les flux entrants (3206 personnes en 1990) témoignant de l'attractivité effective de la commune.

Les déplacements domicile – travail sont assez importants entre les communes périphériques (situées à 15 km autour de Thiers) et la ville de Thiers.

La faible mobilité urbaine des thiernois provient aussi en partie de la spécialisation très forte de la main d'œuvre ouvrière.

I.1.4.3 Un pôle de commerces en péril, des services et équipements maintenus en centre ancien / le projet de redynamisation commerciale du centre ancien et le projet de Rénovation Urbaine (ANRU)

Le centre ancien a longtemps correspondu avec le centre commercial de la ville de Thiers. Cette situation est totalement révolue et désormais le centre-ville et de la zone de commerce sont totalement disjoints. Aujourd'hui l'activité commerciale se développe principalement sur le bas de la ville.

Les tendances principales du commerce en centre ancien sont :

- Le maintien de certains commerces de bouche et de qualité,
- La totalité du commerce coutelier qui relève des activités touristiques.

Le centre ancien souffre d'un déficit d'attraction et a vu disparaître 50% de sa surface commerciale en 15 ans (50 cellules commerciales sont actuellement vacantes sur 300).

L'appareil commercial est aujourd'hui à un point de rupture et les initiatives de restauration immobilière ne peuvent qu'aider à un renversement de cette tendance.

Diagnostic de l'activité commerciale de Thiers

*Source : Etude de redynamisation commerciale
Cibles & Stratégies Ville de Thiers - Octobre 2009*

La Convention signée avec l'ANRU a été complétée par des dispositifs sociaux destinés à accompagner les populations en difficultés : Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Charte Partenariale de Relogement, Dispositif Local d'Accès au travail.

Mais toutes ces mesures ne sauraient à elles seules suffire sans un volet économique spécifique.

Consciente de cet enjeu et soucieuse d'impulser un nouveau souffle en faveur d'une dynamique économique en centre-ville, la municipalité a souhaité définir plus précisément un plan d'action en faveur de la redynamisation commerciale du centre-ville.

La définition de celui-ci a nécessité la réalisation d'une étude « **diagnostic et stratégie de redynamisation commerciale du centre-ville de Thiers** ».

Les études réalisées en 2009 ont permis :

- de dresser un diagnostic de l'organisation commerciale de la commune de Thiers,
- de préciser les besoins et les attentes des commerçants dans le cadre d'une importante concertation avec les commerçants en place,
- d'intégrer le regard des consommateurs à travers leurs comportements d'achat et leurs besoins et attentes.

Du diagnostic, il ressort que, si aujourd'hui, le centre-ville n'est plus associé à une fonction commerciale traditionnelle (en particulier non alimentaire), il dispose d'espaces de légitimité et d'atouts susceptibles de soutenir sa fréquentation : marchés de centre-ville ; importantes possibilités de stationnement.

Le bilan d'attractivité fait apparaître une **situation contrastée en matière de polarité commerciale**.

D'un côté, sous l'influence d'une périphérie attractive et bien équipée, le pôle de Thiers dispose d'une emprise satisfaisante sur le marché de la zone de chalandise. En outre, son attractivité périphérique progresse régulièrement.

A l'opposé **le centre-ville se situe dans une situation très fragile avec une perte d'attractivité croissante. Il tire un certain profit, pour soutenir son activité commerciale, d'une pluralité services et d'une atmosphère favorisant la fréquentation à finalité « loisirs » néanmoins insuffisante pour soutenir un développement de l'activité commerciale**

Les atouts :

Le pôle « centre-ville »

- **Le rôle moteur de l'activité coutellerie**
Il est particulièrement sensible pour la clientèle touristique pour laquelle l'activité coutellerie constitue le moteur de fréquentation majeur.
Néanmoins, il semble essentiel de travailler au confortement de cette activité. Le niveau de modernisation et le risque de transmission important de l'offre commerciale ajouté à une érosion majeure de la fréquentation du musée conduisent à s'interroger sur la pérennité (sans intervention) de cette activité créatrice de flux.
- **Un espace du centre-ville apprécié pour son architecture**
Le centre-ville de Thiers se caractérise pour la quasi prédominance de la fonction « sociale » (se balader) sur la fonction commerce. Le centre historique est apprécié par les habitants.
- **L'attractivité du marché**
L'étude de l'offre commerciale souligne la satisfaction des commerçants non sédentaires suite au déplacement du marché. **La polarité du marché s'accroît et il est devenu (surtout le samedi matin) un véritable outil de conquête de clientèle active peu habituée à fréquenter le centre-ville.** Le recentrage du marché associé à l'image d'un centre ancien apprécié crée des conditions d'ambiance d'achat favorables à la fréquentation commerciale.
- **Le confortement des fonctions urbaines du centre-ville**
Les évolutions récentes de l'offre de stationnement et la requalification de la place Chastel ont impulsé une nouvelle dynamique au centre-ville.
Cette évolution quantitative de l'offre en parkings a stabilisé la fréquentation d'un quart des consommateurs. **Le frein stationnement tend à disparaître surtout auprès des habitants de la zone primaire de chalandise. Si la situation quantitative s'est améliorée, une problématique « information » et « signalétique » reste présente.**

Les pôles « extérieurs »

- **Un pôle de proximité équilibré sur « Moutier / les Molles »**
Le pôle de Moutier et du centre commercial les Molles affirment une réelle attractivité commerciale par l'implantation du supermarché Leclerc en offre de proximité. Le pôle confirme son rôle de point d'équilibre entre périphérie et centre-ville.

- **Une part de marché satisfaisante pour la vocation du pôle**
La ville de Thiers affirme une réelle légitimité commerciale sur sa zone de chalandise. La croissance récente de l'offre sur la zone commerciale de la Varenne a permis d'asseoir la position concurrentielle de Thiers.
- **Une offre de périphérie attractive sur Varenne**
Part de marché importante, fréquentation en large hausse, diversité des **enseignes** : l'espace commercial de la Varenne a rapidement trouvé sa clientèle et comble les carences existantes en équipement de la personne et équipement de la maison.

Les faiblesses et points de fragilités :

- **Un décalage majeur d'attractivité centre-ville périphérie**
Avec une part de marché de 6,7% en alimentaire, de 6,3% en équipement de la personne, le centre-ville de Thiers affirme une **très faible polarité**. Le phénomène s'explique par : la structuration forte du pôle de Varenne, l'accueil en périphérie des enseignes classiquement implantées en centre-ville, **un déficit de modernisation de l'offre en centre-ville, le taux de « mitage »/ vacance commerciale important** qui fait disparaître l'effet de pôle.
- **Un réel déficit d'image commerciale du centre-ville**
Avec 63% d'image négative, des critiques fortes, le centre-ville souffre d'un déficit s'attractivité majeur. Malgré un certain attachement à l'identité thiernoise, les consommateurs réduisent donc globalement leur fréquentation du centre-ville.
- **Une attractivité limitée géographiquement**
Avec une faible influence sur la zone de chalandise secondaire, **le centre-ville se recentre aujourd'hui sur une position de pôle d'hyper proximité desservant une clientèle résidente ou une clientèle à fréquentation « obligée par les services » (principalement les écoles)**.
La clientèle de moins de 40 ans avec des enfants majoritairement scolarisés sur Thiers, fréquente davantage le centre-ville, que la clientèle 40-59 ans moins concernés par cette notion de scolarisation. Le résultat confirme le **caractère indissociable de la polarité service et de la polarité commerciale**.
- **Des temps de fréquentation courts**
Traduction directe de ce positionnement de proximité, les temps d'achat sont courts : 41 minutes en moyenne soit 20% de moins que sur des centres villes similaires. Le phénomène s'explique par le déficit d'offre souvent souligné par les consommateurs et par un réel déficit de centralité commerciale.
- **Un besoin de retrouver de l'animation**
Malgré un attachement identitaire, les critiques émanant des touristes et des habitants sont fortes sur le centre-ville. Elles concernent principalement le déficit de vie ou d'animation. La densité d'offre n'est plus visible compte tenu du nombre de vitrines vacantes. Par conséquent, **on tend à glisser vers l'image d'un centre-ville musée agréable pour flâner, peu attractif pour commercer**.
- **Une attractivité touristique à soutenir**
L'attractivité coutellerie est porteuse de fréquentation mais elle a un faible impact économique. Le déficit d'hébergement ou de structure d'accueil (camping par exemple) réduit les durées de séjour. La clientèle de passage pour quelques heures prédomine largement. Dans un second temps, on doit s'interroger sur la pérennité de la fréquentation coutellerie (polarisant aujourd'hui une clientèle senior) et de sa diversification/modernisation nécessaires.

Les actions retenues en faveur des activités - Etude de redynamisation commerciale

Source : Etude de redynamisation commerciale
Cibles & Stratégies Ville de Thiers, Octobre 2009
Ville de Thiers, mars 2012

L'étude a permis la formalisation d'une stratégie de développement dont les actions permettent de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- densifier l'offre du centre-ville (recentrage des commerces pour créer une centralité) et installer une « locomotive commerciale » ;
- rendre le centre-ville plus convivial (aménagement urbains complémentaires, mise en lumière) et améliorer l'ambiance d'achat ;
- développer l'attrait touristique ;
- mieux communiquer et informer.

Les actions retenues

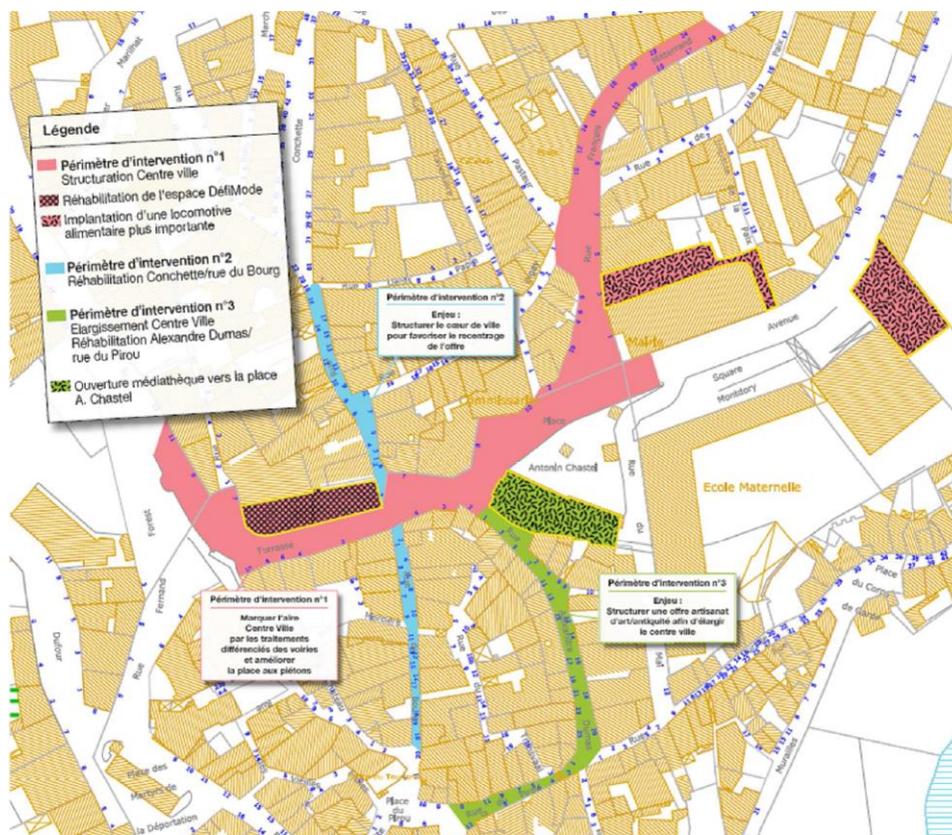
Source : Etude de redynamisation commerciale - Cibles & Stratégies Ville de Thiers - Octobre 2009

Le programme d'actions traduit en actions les priorités de développement et de structuration pour le centre-ville de Thiers.

Il se concentre sur les activités commerciales et artisanales incluses dans la thématique de l'étude.

Pour autant, les préconisations suivantes ne pourront contribuer au renforcement de la polarité commerciale thiernoise que dans le cadre d'une stratégie globale fixant comme principes complémentaires :

- Le maintien et le renforcement de l'offre de services non marchands du centre-ville pour leur contribution à la fréquentation commerciale.
- Le développement de l'attractivité touristique du territoire et des conditions d'accueil en centre-ville de la clientèle touristique.
- Le renouvellement de la scénographie du musée afin d'enrayer le fléchissement de fréquentation.
- La maîtrise de l'extension de l'offre commerciale de proximité sur le quartier du Moutier et le maintien de locomotives commerciales fortes sur cet espace.



Périmètres d'intervention

Source : Etude de redynamisation commerciale -2009

A. ACTIONS DE STRUCTURATION DU POLE

A.1 PERIMETRE N°1 – STRUCTURATION DU CENTRE-VILLE

- Action 1 Le traitement urbain de l'axe central
- Action 2 L'implantation d'une locomotive alimentaire
- Action 3 Le pôle Coutellerie

A.2 PERIMETRE N°2 – COEUR DE VILLE

- Action 4 Rue Conchette – Rue du Bourg
- Action 5 Le recentrage des activités

A.3 PERIMETRE N°3 – L'ELARGISSEMENT DU CENTRE-VILLE

- Action 6 La rénovation des rues A. Dumas et rue du Pirou
- Action 7 L'implantation d'activités artisanat d'art et antiquités

Action 1 Le traitement urbain de l'axe central

Constat

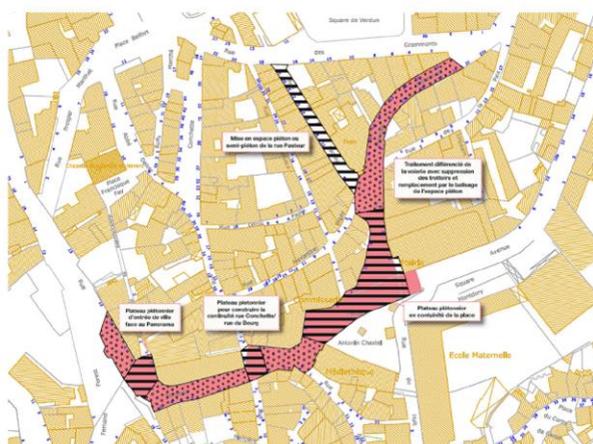
L'axe central, voie de transit, devenue voie urbaine, avait conservé des codes exclusivement routiers. L'espace piéton y était réduit. Les marquants urbains signifiant l'entrée dans l'aire centre-ville et invitant à s'y arrêter étaient insuffisants.

Objectif

Valoriser l'identité du centre-ville et mieux définir une aire centre-ville lisible et attractive.

Actions prioritaires

- **Requalification de la voirie** : du panorama « Rue Terrasse » aux feux de la rue F. Mitterrand, traitement différencié de la voirie et amélioration du cheminement piétonnier par la suppression des trottoirs traditionnels et adoption d'un profil voirie favorisant le cheminement piéton délimité par des plots urbains.
- **Création de plateaux piétons** : Ils ont pour objectif d'atténuer l'effet « saignée » de l'ex-nationale et de favoriser la continuité entre centre-ville haut et centre-ville bas.
- **La mise en espace piéton de la rue Pasteur** : Une hypothèse à envisager pour améliorer le lien avec la place de la Mutualité et le pôle « services », et permettrait en outre de réduire psychologiquement l'effet « pente ».



Périmètre n°1 / Structuration centre ville

Ce qui a été réalisé 2013/2016 :

Aménagement de la boucle centrale :

La requalification de la boucle centrale contribue, entre autres, à rendre le centre ancien plus convivial, à favoriser l'installation de commerces en centre-ville et améliorer l'ambiance d'achat, à développer l'attrait touristique en mettant en exergue la richesse patrimoniale de la ville de Thiers.

Ce projet d'aménagement, rattaché à d'autres opérations du Programme de Renouvellement Urbain déjà réalisées comme l'aménagement de la Place A. Chastel, la création d'une offre de stationnement en centre-ville, la réhabilitation de logements locatifs publics et privés, permet d'améliorer la qualité du cadre de vie et d'achat. De même, les conditions de circulation de l'ensemble des usagers seront améliorées en clarifiant les usages et les cheminements. La continuité des axes proches ayant une vocation commerciale sera recherchée afin de créer un espace de centralité commerciale.

La requalification des rues de la boucle centrale se compose en 3 phases :

- Phase 1 : rue Terrasse,
- Phase 2 : rue du Bourg et rue Conchette,

- **Phase 3 : rue du Pirou et rue Alexandre Dumas.**

1^{ère} phase : Rue Terrasse

Action 1

La rue Terrasse, axe majeur de la ville de Thiers, amène les usagers dans le centre ancien. En venant en prolongement de l'aménagement de la place A. Chastel et en ouvrant sur les diverses rues commerçantes (rue Conchette, rue du Bourg, rue du Pirou et rue Alexandre Dumas), l'aménagement de la rue Terrasse permet aujourd'hui de montrer le passage au cœur du centre-ville et participe à renforcer son attractivité.

Rue Terrasse - Avant travaux :



Rue Terrasse - Après travaux :



Ces aménagements ont été inaugurés le mardi 28 janvier 2014.

2^{ème} phase : Rue du Bourg et rue Conchette

Action 4 - Rue Conchette – Rue du Bourg

Constat

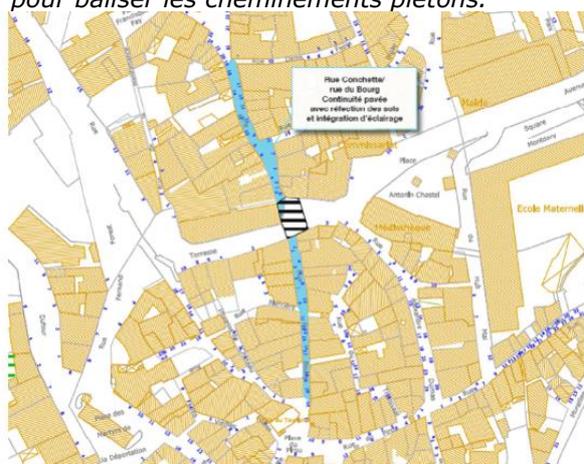
Ces deux rues forment le cœur de ville Thiernois. Elles méritaient des travaux de mise en valeur.

Objectif

Valoriser l'ambiance d'achat du cœur de ville et favoriser la continuité entre ces deux rues.

Interventions prioritaires

- Réaménagement de la rue par un travail sur un nouveau pavage et en intégrant la mise en accessibilité des commerces aux PMR.
- Réfection de l'éclairage avec de nouveaux candélabres et avec intégration de plots lumineux au sol pour baliser les cheminements piétons.



Périmètre n°2 / Cœur de ville

Ce qui a été réalisé 2013/2014 :

- Requalification de la rue du Bourg et de la rue Conchette
Ces aménagements ont été inaugurés le mardi 28 janvier 2014.

Avant les travaux :



Rue du Bourg

Rue Conchette

Après les travaux :



Rue du Bourg

Rue Conchette

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

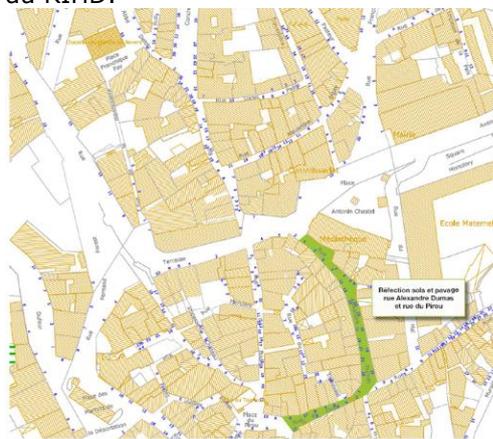
3^e phase : Aménagement de la boucle centrale

Action 6 - La rénovation des rues A. Dumas et rue du Pirou

L'aménagement de la rue Alexandre Dumas entre dans le cadre d'un traitement complet de l'îlot comprenant le traitement des pieds d'immeubles dans le cadre du programme de redynamisation commerciale et la réhabilitation des logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine.

La rue du Pirou relie la rue Alexandre Dumas à la rue du Bourg. Son aménagement permettra ainsi de clore la boucle commerciale centrale.

Le traitement de cette rue accompagnera également la requalification d'immeubles dans le cadre du RIHD.



Périmètre n°3 / Elargissement du centre ville

En cours de réalisation (2016)



Travaux rue du Pirou (2016)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte : Brun, ACA architecture

Date : 2015/2016

Action 2 L'implantation d'une locomotive alimentaire

Constat

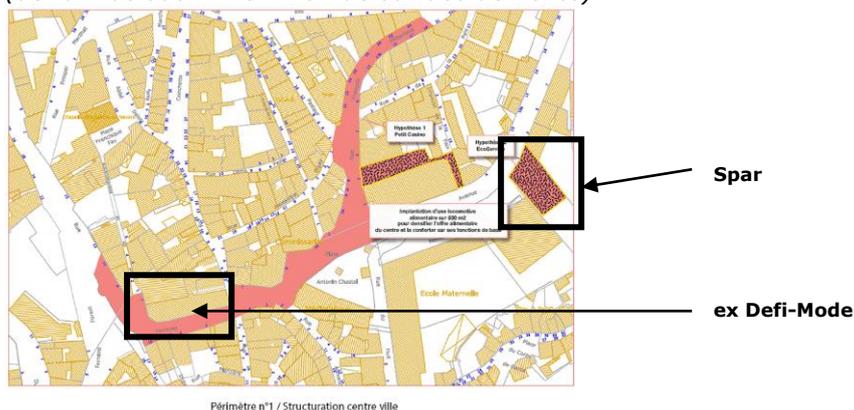
Le centre-ville souffre d'un déficit de fréquentation quotidienne et d'une part de marché réduite. Cette situation s'explique par un manque de puissance de l'offre existante organisée autour d'une surface « Petit Casino » manquant de profondeur de gamme et d'une seconde surface «SPAR» avec un déficit de puissance d'enseigne.

Objectif

Faire évoluer l'une des deux surfaces vers un concept plus moteur pour le centre-ville générant de la fréquentation et jouant un rôle locomotive pour l'implantation, ensuite, de nouvelles offres commerciales.

Actions prioritaires

Implantation, par extension, d'une des deux surfaces existantes, d'une locomotive alimentaire (de format 600 m² environ de surface de vente)



Ce qui a été réalisé :

- La surface du « Spar » a été augmentée
- Une étude complémentaire a été lancée dans le cadre du protocole ANRU, sur l'immeuble « Défi-Mode », pour l'implantation des halles et d'un restaurant

Action 3 Le pôle Coutellerie

Constat

L'offre en Coutellerie constitue un point d'accroche majeur du centre-ville de Thiers. Pour autant, l'éclatement de l'offre ajoutée à des conditions d'attractivité mitigées des points de vente atténue la portée de cet atout.

Objectif

Regrouper les activités pour créer un véritable effet vitrine et stimuler l'attractivité commerciale, à la fois du centre-ville et des entreprises.

Ce qui a été réalisé :

- la cité des couteliers
- la requalification de locaux commerciaux, de vitrines de couteliers

Action 5 - Le recentrage des activités

Constat

D'une part, la croissance du nombre de cellules vacantes sur le cœur de ville nuit naturellement à son attractivité. D'autre part, certaines activités présentes en « centre-ville bas » souffrent d'un déficit de lisibilité altérant leurs conditions de pérennité. La conjonction de ces deux constats atténue l'attractivité globale du centre-ville et réduit l'effet de masse indispensable au fonctionnement commercial.

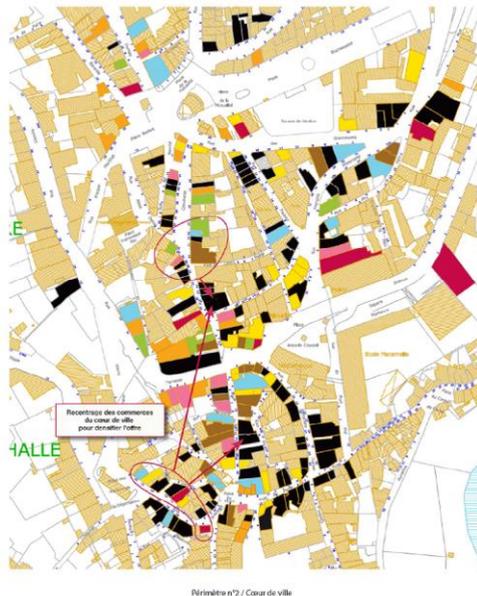
Objectif

Mettre en place une politique volontariste pour permettre le recentrage des commerces.

Actions

Cette intervention peu fréquente nécessite une implication forte de la collectivité à organiser autour de quatre étapes :

- Identification des commerces à faire muter géographiquement.
- Acquisition par la collectivité (ou un tiers mandaté par la collectivité) de cellules vacantes à potentiel de réhabilitation en cœur de ville.
- Réhabilitation des cellules.
- Mise à disposition des cellules aux commerçants définis. Deux formules sont envisageables : la location (sous forme de loyers modérés) ou la location-vente au terme de 10 ans.



Cette action ne peut être pilotée par un tiers intervenant sur les quartiers politique de la ville (Epareca ou Caisse des Dépôts et Consignation). Néanmoins, l'éventuelle candidature de la ville à un Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) pourrait modifier à moyen terme ce contexte et permettrait l'intervention de ces tiers. La situation actuelle permet d'envisager deux solutions d'intervention : par une SEM ou par la collectivité.

Ce qui a été réalisé :

- 6 cellules ont été requalifiées : 3 rue du Pirou, 3 rue Dumas
- La ville assure un suivi des locaux vacants, le site internet relaie l'information en informant des locaux vacants, à la location ou à la vente. Une trentaine de locaux « activités » est recensée sur le site internet de la ville de Thiers dans le centre ancien (périmètre secteur sauvegardé) en mai 2016.

Action 6 - La rénovation des rues A. Dumas et rue du Pirou

Voir plus haut

Action 7 - L'implantation d'activités artisanat d'art et antiquités

Constat

La reconquête de cet espace géographique par des activités commerciales classiques paraît aujourd'hui délicate. Il convient plutôt d'envisager leur évolution vers des concepts en rapport avec la vocation touristique et patrimoniale du centre-ville.

Objectif

Favoriser l'implantation d'activités de type artisanat d'art et antiquités pour bénéficier d'un facteur d'animation et de fréquentation supplémentaire du centre-ville.

Actions

A l'image de l'action « recentrage des commerces », cette action nécessite une politique volontariste de la collectivité avec la maîtrise du bâti. A la différence de la première action, cette action ne trouvera pas la même rentabilité. Les activités d'artisanat d'art et d'antiquités génèrent en effet des résultats permettant la prise en charge d'un loyer. Les expériences existantes soulignent qu'il convient de considérer les actions comme un investissement de la collectivité pour la fréquentation de son centre-ville et pour l'animation.

Ce qui a été réalisé :

- la cité des couteliers (architecte Thuiller)
 - Les Ateliers de Thiers
- Source : plaquette « les ateliers de Thiers, 2016 »*

La ville a mis en œuvre une opération globale qui se décline en 2 îlots du centre historique qui donnent corps au projet de « pépinière d'entreprises « métiers d'art » :

- Ilot Rue Alexandre Dumas : aménagement de 3 ateliers/commerces
- Ilot Rue du Pirou : aménagement de 3 ateliers/commerces.

La Ville de Thiers propose, à travers ces 6 locaux disponibles en 2016, un immobilier fonctionnel et adapté aux métiers d'art avec pour chaque local : un espace atelier et un espace exposition vente



source : Ville de Thiers, 2016



source : Ville de Thiers, 2016

Maitrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

Actions d'accompagnement pour l'attractivité du pôle

L'IDENTITE COMMERCIALE

- **Action 8 L'attractivité des devantures et façades**
- **Action 9 L'habillage des vitrines vides**
- **Action 10 L'accompagnement des nouveaux commerçants**

Action 8 - L'attractivité des devantures et façades

Constat

Si le centre-ville souffre d'une image commerciale déficiente, il le doit non seulement au phénomène de vacance commerciale mais aussi à une première image visuelle manquant d'attractivité. Si les aménagements urbains peuvent contribuer à cette amélioration, une action d'accompagnement sur les façades est essentielle.

Objectif

Engager un travail d'embellissement des façades et vitrines.

Actions

Définition préalable d'un cahier de contraintes et de prescription avec l'ABF

Mise à disposition des commerçants des compétences d'un architecte pour réaliser un projet de « relooking » des devantures et vitrines. La prestation individualisée se compose d'un temps de diagnostic sur site (2h) et d'un temps de conseil/proposition se traduisant par une simulation visuelle.

L'architecte s'assure de la cohérence du projet proposé avec les prescriptions de L'ABF.

La collectivité soutient la rénovation des devantures en contrepartie des interventions du FISAC

Action 9 - L'habillage des vitrines vides

Constat

Thiers compte, dans son espace centre-ville, une soixantaine de vitrines vacantes. L'enjeu est ici de transformer ce handicap en atout pour le centre-ville par une utilisation artistique des vitrines.

Objectif

Faire des vitrines vacantes un espace d'expression et de création par les artistes et créer un circuit de découverte en coeur de ville.

Action 10 - L'accompagnement des nouveaux commerçants

Constat

Avec sa politique de maîtrise des surfaces commerciales la ville souhaite favoriser l'implantation de nouveaux commerçants dans son centre-ville. Dans ce contexte, elle souhaite proposer un accompagnement à la création et s'appuyer sur un mix attractif « offre en locaux accompagnement individualisé ».

Objectif

Mettre en œuvre un dispositif de conseil des porteurs de projet sur les volets financier, juridique et gestion.

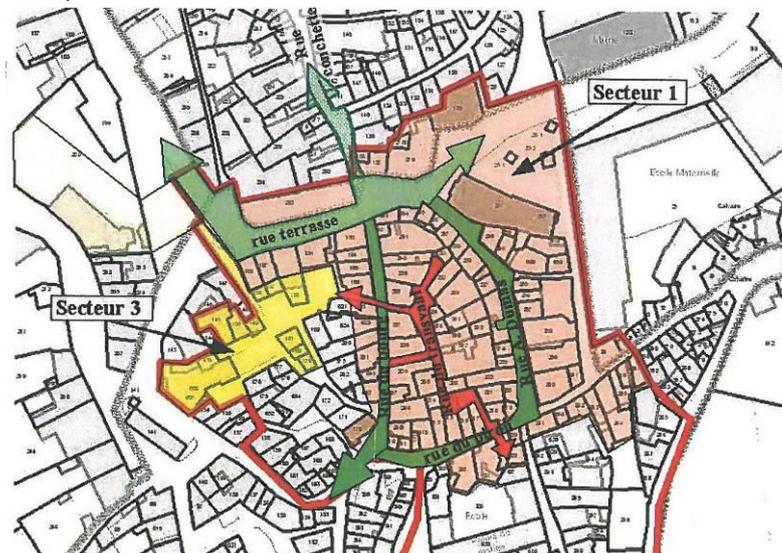
Actions

Proposition d'un chéquier Conseil « nouveaux commerçants » permettant de faire appel, par module de 2h de conseil à un réseau de conseils spécialisés.

Le projet urbain (ANRU) recentré

Le projet urbain de 2012 se décomposait en 3 secteurs, comprenant le secteur 1 « **Cœur du centre ancien alliant patrimoine et commerces** » (secteur est délimité par les rues Terrasse, du Bourg, du Pirou, du Transvaal, Alexandre Dumas, Durolle et du 8 Mai), avec la « **boucle commerciale** », sur laquelle sont prévues les actions suivantes :

- Réimplanter des commerces traditionnels, touristiques et d'artisanat dans le cadre du programme de redynamisation commerciale du centre-ville.
- Requalifier les rues de la boucle centrale.



Source ville de Thiers, ANRU, avenant à la convention de Rénovation Urbaine, mars 2011

Le Livre blanc du commerce thiernois (janvier 2015)

Source : Synthèse des observations, analyses et préconisations en vue de relancer l'attractivité commerciale et urbaine de la cité thiernoise.

Collectif de professionnels du commerce thiernois, animé par les CCI Auvergne et Puy-de-Dôme.

Rédaction et apports techniques : CCI Auvergne.

Dossier remis aux élus de la Ville et de la Communauté de communes le 20 janvier 2015.

CONSTATS

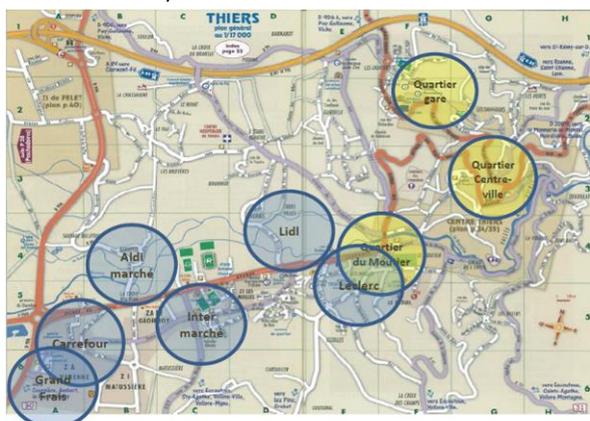
Un pôle historique et touristique : le centre-ville de Thiers.

L'attractivité touristique est essentiellement travaillée par les professionnels de la coutellerie, par ceux du tourisme et les acteurs du centre-ville.

Dans le bas de ville, l'appartenance à une cité mondialement connue dans le domaine des arts de la table n'est pas revendiquée.

L'absence de coutellerie dans la zone commerciale (supermarché entrée de ville) renvoie l'idée qu'il s'agit d'une activité exclusivement historique, associée au centre-ville et à un musée, alors qu'il s'agit d'une activité industrielle vivante, dynamique.

Des pôles de proximité : le centre-ville, le quartier de la gare, le quartier du Moutier, mais aussi, nécessairement, les distributeurs alimentaires du bas de ville



Trois quartiers, dont la notion de proximité s'appuie sur l'habitat ou la centralité administrative thiernoise (cercés en jaune).

et 6 magasins qui sont rivetés au flux de passage.

PROPOSITIONS

- **L'aménagement commercial pour structurer la qualité résidentielle.**
- La reconquête du résidentiel urbain par la constitution ou le renforcement de «villages urbains» à haut niveau de qualité et d'équipement.

Les 3 polarités pressenties pour la reconquête du vivre en ville :

- **Le quartier Terrasse, centre historique.**
- **Le quartier de la gare et la cité administrative.**
- **Le quartier du Moutier, les rives de la Durolle.**

Thiers doit « Faire Centre ».

Ce que le centre-ville historique, avec ses caractéristiques topographiques, historiques et d'accessibilité, ne peut plus assumer, en particulier pour les habitants vivant au-delà de la cité.

« **Faire Centre** », cela veut dire avoir un lieu de convergence, de brassage de populations, de diversités d'activités ; un lieu visible, accessible, fréquenté et emblématique de l'agglomération qu'il fédère. Cela veut dire aussi :

- un lieu qui impulse de la vie et de l'appartenance au territoire 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- un lieu qui apporte la dose d'imprévu et d'événements susceptible de justifier de s'y rendre.

A Thiers (et pour son agglomération), ce serait **concevoir une allée urbaine et marchande :**

- en prise avec l'un des lieux les plus « naturellement » fréquentés,
- en prise avec des activités économiques déjà existantes,
- visible et aisément abordable en automobile,
- aisément et intensément accessible en transports en communs et modes doux,
- prioritairement affectée aux piétons,
- vivante, - sécurisée, agréable et conviviale, esthétique et qualitative,
- expressive de la nature coutelière thiernoise,
- aménagée (mobiliers urbains, jeux, squares, toilettes...) et entretenue,
- bordée (en rez-de-chaussée et en étage) : d'activités marchandes diverses et de toutes tailles, de loisirs, de services, de restauration, d'activités tertiaires publiques et privées...
- signalée et identifiée par un « geste architectural » du nouvel ensemble.

Pour parvenir à « **Faire Centre** » le groupe de travail préconise :

- d'établir, le long de l'axe De Gaulle/Lagrange et dans son épaisseur, l'inventaire du foncier et de l'immobilier, de ses acteurs, et des mouvements prévisibles.
- de mettre en place, l'arsenal réglementaire dont disposent les collectivités territoriales pour encadrer les projets (PLU, ZAC, règlement de zones, droits de préemption...).
- de définir et de faire esquisser, suite à concours d'architecte, le projet retenu par la collectivité afin de le soumettre à une répartition d'initiatives entre investisseurs.
- d'installer, à l'intérieur du Nouveau Centre, un projet d'obédience métropolitaine (et donc d'attraction régionale) afin d'ancrer la nouvelle centralité dans la dynamique du pôle métropolitain clermontois et non en concurrence.

Sur l'est de la ville, les 3 pôles de proximité fonctionnent sur des clientèles résidentielles, touristiques et administratives.

Les commerces et services apportent leurs réponses aux divers besoins quotidiens correspondants.

Leur développement est étroitement lié au développement de leurs clientèles dédiées.

Ce qui repose pour une bonne part sur la réhabilitation du bâti et l'habitat en centre-ville ou dans lesdits quartiers, ainsi qu'à la progression de la qualité urbaine (stationnement adapté, sécurité, agrément de vie).

Il semble que Thiers pourrait bénéficier de l'étalement résidentiel de la capitale régionale, pour peu que la qualité de l'habitat dans la ville le justifie.

Sur l'ouest, en bas de ville, la logique est différente et les commerces de proximité, essentiellement des grandes surfaces, ont mis en place des offres fortes, sur un flux de passage, afin de faire venir les consommateurs vers eux (avec parkings).

Le bas de ville dispose d'un potentiel d'attraction indéniable mais s'étire sur 3 km d'ouest en est et sur deux « fronts » : le front principal, (l'axe De Gaulle / Lagrange) et le second rideau (Varenne 2 / torpilleur Sirocco) qui irrigue la future zone de Matussière.

I.1.4.4 Les actions de développement économique et social

Contrat Territorial

Le **Contrat Territorial** du bassin de Thiers a été signé le 21 juillet 2004, pour une durée de 3 ans, par l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Puy-de-Dôme ainsi que les collectivités locales concernées. Les principaux axes sont les suivants :

Axe 1 : Développement économique

Il concerne la mise en place d'un pôle de compétitivité, la modernisation de la filière de la coutellerie, le développement à l'international, l'appui à la création, au développement, à la reprise et à la transformation des PME et TPE pour favoriser la création d'emploi...

Il a pour but de renforcer la compétitivité et la réactivité des entreprises du territoire.

Axe 2 : Emploi-formation

Il concerne l'accompagnement des mutations d'entreprise et des plans sociaux, l'information et l'orientation des salariés, la formation et la qualification, l'accompagnement des salariés et en particulier des jeunes.

Il a pour but d'améliorer l'adaptabilité de la main d'œuvre et favoriser le retour à l'emploi par la formation professionnelle.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le **CUCS**, en attente de signature, complète et renforce le projet de renouvellement urbain.

Les priorités de ce contrat se sont, entre autres, appuyées sur l'évaluation du Contrat de Ville (2000-2006).

Au-delà du terme fédérateur de cohésion sociale, le CUCS est axé sur 5 priorités dont :

Axe 1 : Emploi et développement économique

Axe 2 : Habitat et cadre de vie

Cet axe permet d'accompagner les personnes dans l'amélioration de leur cadre de vie au moyen de la plateforme de cohésion sociale et de relogement avec un objectif de mixité sociale.

Axe 3 : Réussite éducative et égalité des chances

Axe 4 : Citoyenneté et prévention de la délinquance

Parmi les actions de cet axe : la création d'une cellule de veille et de médiation au sein du service jeunesse famille de la Ville de Thiers, et la mise en place d'une action en direction de la prévention routière et des conduites addictives, au FJT (Foyer des Jeunes Travailleurs).

Axe 5 : Santé

Il existe déjà le « relais santé » qui prend en charge la souffrance psychologique des jeunes et l'accompagnement à la démarche de soins. D'autre part, l'association Tous Ensemble s'occupe de l'épicerie sociale et Thiers Mutualité des problèmes de nutrition auprès des personnes fragiles.

Signé dès 2007, 22 actions par an, en moyenne, ont été mises en place autour de 5 grands thèmes :

- Emploi et développement économique : un chantier d'insertion par la coutellerie a été mis en place en 2011...
- Habitat – Cadre de vie
- Réussite éducative et égalité des chances
- Citoyenneté et prévention de la délinquance
- Accès à la santé

Un avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, prolongeant le dispositif de 2011 à 2014 sera signé en parallèle du présent avenant. Ceci permettra de répondre aux besoins en s'inscrivant dans un temps plus long et ainsi être en cohérence avec le Projet de Renouvellement Urbain

Les mesures d'insertion par l'économie et l'emploi des habitants

Les signataires de la convention ANRU s'engagent à mettre en œuvre les dispositions prévues par la charte d'insertion de l'ANRU.

Conformément à la charte nationale, ces dispositions feront l'objet d'un plan local d'application dont la finalisation doit intervenir dans un délai de six mois à compter de la signature de la présente convention. Le délégué territorial transmet au directeur général de l'Agence de l'ANRU le plan d'application signé.

Les maîtres d'ouvrage favoriseront l'allocation d'une partie du marché à des structures d'insertion agréées par le comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) ainsi que l'inscription d'une clause de promotion de l'emploi dans l'avis d'appel d'offre, le règlement de la consultation et le CCAP conformément à l'article 14 du code des marchés publics. Sans effet discriminatoire pour les candidats potentiels, cette clause pourra se traduire :

- par une affectation d'un certain pourcentage d'heures travaillées à ces publics prioritaires
- par la sous-traitance à une structure d'insertion

Suite aux engagements pris par les signataires de la présente convention, un **dispositif local à l'Emploi** a été signé le 9 janvier 2008.

Le dispositif poursuit deux objectifs :

- **Un objectif réglementaire des 5% des heures travaillées sur les opérations financées par l'ANRU.**

Le périmètre de la ZUS et de l'Article 6 ne représente pas une masse critique suffisante de personnes éloignées de l'emploi pour satisfaire les entreprises en charge des marchés de travaux sur les chantiers du renouvellement urbain. De ce fait, à titre dérogatoire, il a été convenu que l'ensemble des habitants de la commune de Thiers, répondant aux critères d'insertion, pouvait être éligible à la Charte d'Accès au Travail.

- **Un objectif conventionnel portant sur l'ensemble des opérations participant au projet de renouvellement urbain.**

Dans un souci permanent d'insertion, d'accès à l'emploi et d'intégration sociale, le dispositif a été étendu à l'ensemble des opérations du programme de renouvellement urbain et donc aux opérations non financées par l'ANRU. A la demande de l'Etat, sur cette partie de la clause d'insertion, les bénéficiaires peuvent émaner de l'ensemble de l'arrondissement pour répondre à une logique de territoire et de bassin d'emploi.

Une Cellule d'Accès à l'Emploi

Cette instance est mise en place pour répondre aux demandes du Comité d'Engagement de l'ANRU réuni le 18 avril 2011 et pour apporter une nouvelle dynamique à cette démarche d'insertion sociale et professionnelle des habitants.

La cellule réunit la sous-préfecture de l'arrondissement de Thiers, la DDT, le service Renouvellement Urbain de la Ville de Thiers, les maîtres d'ouvrage, Pôle Emploi, l'unité territoriale de la DIRECCTE, le Conseil Général, la Mission Locale, Passage Plus, Passerelle, le GEIQ BTP et les deux fédérations du bâtiment.

Elle a pour objectif de redéfinir des outils et des modes opératoires pouvant répondre aux besoins des publics ciblés d'une part et aux attentes des entreprises signataires des marchés d'autre part.

L'animation administrative sera assurée conjointement par la sous-préfecture et la Ville de Thiers. L'animation technique sera assurée par Pôle Emploi.

Contrat de Ville 2000-2006

Dans le cadre du thème « formation, insertion, économie » (cf. page 6), la fiche « développement des chantiers d'insertion » correspond à la mise en place de chantiers recrutant des personnes en CES ou CEC dans des domaines spécifiques ou adaptés tels que le bâtiment, les espaces verts..., et à la mise en place d'une méthodologie sur ces chantiers reposant sur un réel partenariat des structures concernées (recensement et hiérarchisation des besoins, montage des projets...).

Autres mesures économiques et sociales

CLSPD

Constitution de la Commission Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, depuis novembre 2003.

PIJ, Point Information Jeunesse

Ouvert depuis mars 2007, il met à la disposition des jeunes de Thiers et de ses alentours, des informations pratiques dans les domaines suivants : études, métiers, emploi, formation permanente, vie quotidienne, Europe, International, loisirs, vacances, sports. Il est aussi ouvert aux parents (pour les inscriptions de la halte-garderie et le centre de loisirs par exemple), enseignants, travailleurs sociaux... Cette structure permet entre autre de favoriser l'apprentissage de la vie, l'insertion sociale et professionnelle, grâce à un accueil gratuit, personnalisé et sans rendez-vous.

PDALPD

Plan Départemental pour l'Accession au Logement des Personnes Défavorisées (Service logement). Signataire du schéma départemental de l'aire des gens du voyage, passant de 11 à 32 emplacements, ouvert depuis le 26 juin 2007, et permettant de toucher l'AIT, Allocation Logement Temporaire.

I.1.4.5 L'activité touristique

Ses qualités paysagères, la valeur patrimoniale du centre ancien et la renommée européenne du savoir-faire coutelier constituent les principaux arguments touristiques de Thiers.

Pôles d'attractivités / visites

La coutellerie

L'attractivité touristique est essentiellement travaillée par les professionnels de la coutellerie, par ceux du tourisme et les acteurs du centre-ville.

Le musée de la coutellerie:

Le musée comporte : un espace muséal, des ateliers de démonstration et de fabrication, un site de plein air pour découvrir une histoire de plus de 6 siècles, tout l'art des couteliers d'hier et d'aujourd'hui et une collection de couteaux du 16^e siècle à nos jours.

Eclaté sur deux sites, dans le centre ancien de Thiers et sur les bords de la Durolle, le musée présente l'histoire sociale et économique de la coutellerie thiernoise.

Les ateliers « ouverts »

De nombreux ateliers de couteaux sont ouverts au public en sus de l'espace de vente et permettent de découvrir le travail de la coutellerie.

Les Ateliers de Thiers

Plaquette « les ateliers de Thiers, 2016 »

La ville a mis en œuvre une opération globale qui se décline en 2 îlots du centre historique :

- Ilot Rue Alexandre Dumas : aménagement de 3 ateliers/commerces.
- Ilot Rue du Pirou : aménagement de 3 ateliers/commerces.

Ces 6 locaux disponibles en 2016 offrent un immobilier fonctionnel, adapté aux métiers d'art avec pour chaque local : un espace atelier et un espace exposition vente

Les usines

Usine du May / Maison de l'aventure industrielle

Le bassin thiernois a une histoire industrielle riche de plusieurs siècles. Il porte encore les stigmates de cette activité qui a su prospérer d'abord dans les fonds de vallée de la rivière Durolle et sur l'ensemble du territoire environnant avant de s'étendre vers la plaine. Aujourd'hui le dynamisme industriel constitue une caractéristique majeure de la région.

Installée dans une ancienne manufacture coutelière « usine du May », la Maison de l'Aventure Industrielle permet de découvrir l'architecture de la Vallée des Usines et les savoir-faire industriels du XXI^{ème} siècle autour du métal, de la plasturgie et du cartonnage.

Le centre d'art contemporain

Source : office de tourisme de Thiers, 2016

Situé dans le site pittoresque de la Vallée des usines, le Creux de l'enfer est une friche industrielle, une ancienne coutellerie réhabilitée en 1988 pour accueillir le centre d'art contemporain.

Il s'agit d'un lieu de productions artistiques au programme d'expositions audacieux et ouvert à toutes les cultures, incluant sculpture, installation, peinture et photographie.

Le centre d'art édite aussi une collection en livre de poche, « Mes pas à faire au Creux de l'Enfer » (une trentaine d'ouvrages depuis 2000).

Le centre d'art, avec une programmation de niveau national et international, participe activement à la vie culturelle de sa ville, de son département du Puy-de-Dôme et de sa région Auvergne, et engage un travail de sensibilisation artistique conséquent avec mille scolaires à l'année.

Avec « les enfants du sabbat », un cycle d'exposition initié par son directeur en 2001, le Creux de l'enfer offre sa notoriété à de jeunes artistes talentueux et prometteurs, formés et issus de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon.



Photos : office de tourisme de Thiers, 2016

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

L'hébergement

Source : office de tourisme, 2016

En 2016 l'offre en hébergement sur Thiers est la suivante :

- **2 hôtels en ville haute (19 chambres + 8 chambres)**
- 5 hôtels en ville basse (total 136 chambres)

- **10 chambres d'hôtes (2016), dont 5 en centre ville rue Conchette.**
- Locations meublées hors centre ville
- 1 camping hors centre ville

Stationnement des camping-caristes

Les camping-cars peuvent stationner sur la place Antoine de Saint-Exupéry (Parking de la Salle Espace) qui se situe à 5 minutes de marche du centre historiques.

I.1.4.6 Les grandes manifestations culturelles

- Pamparina (festival de musique de rue sur 3 jours).
- Coutellia (festival du couteau d'art).
- Saint-Eloi des Gogues (fête de la tuerie du cochon)...
- Foire au pré (foire agricole et commerciale).
- Diverses scènes de spectacle (saison culturelle à ESPACE, METRO...).

I.1.4.7 Besoins répertoriés en matière de développement économique

Les besoins identifiés sont :

- De poursuivre les actions de requalification des ateliers et commerces liés à l'activité historique et référente de la coutellerie
- De développer les activités commerciales qui participent à la vitalité du centre ancien : notamment les commerces de bouches, cafés restaurants...
- De conforter les activités « marché » et « alimentaires » : étude de création de halles sur l'ex enseigne « défi-mode », structurantes pour l'ensemble du centre ancien, lieux de vie sociale
- De maintenir e de restructurer les services en centre-ville, pour répondre aux besoins des habitants
- De développer/requalifier l'offre en hébergement, en particulier pour répondre aux besoins de « groupes » et en soutenant des projets d'hébergement et d'accueil diversifiés (chambre d'hôtes, ...)

ACTIVITES ECONOMIQUES ENJEUX

- ***densifier et requalifier l'offre du centre ville (recentrage des commerces pour créer une centralité) et installer une «locomotive» commerciale.***
- ***rendre le centre-ville plus convivial (aménagement urbains complémentaires, mise en lumière) et améliorer l'ambiance d'achat.***
- ***développer l'attrait touristique.***
- ***mieux communiquer et informer.***
- ***maintenir et renforcer l'offre de services non marchands du centre-ville pour leur contribution à la fréquentation commerciale.***
- ***Développer de l'attractivité touristique du territoire et des conditions d'accueil en centre-ville de la clientèle touristique.***
- ***Renouveler la scénographie du musée afin d'enrayer le fléchissement de fréquentation constaté depuis 4 à 5 ans.***
- ***Maîtriser l'extension de l'offre commerciale de proximité sur le quartier du Moutier et le maintien de locomotives commerciales fortes sur cet espace.***

I.1.5 - Les équipements

I.1.5.1 Un niveau d'équipement satisfaisant à l'échelle du chef-lieu d'arrondissement

Thiers dispose d'équipements et de services publics correspondant à son rôle de chef-lieu d'arrondissement et de canton.

Liste des 19 équipements essentiels définis par l'INSEE (inventaire communal)

Liste des 19 équipements essentiels définis par l'INSEE
(inventaire communal)

Équipement	Existence ou nombre	Distance à la commune fréquentée	Communes équipées			
			du département		de taille équivalente en %	
			Nombre	%	Région	France
Services généraux						
Garage	5-8	-	213	45.3	100.0	99.8
Artisans du bâtiment						
Maçon	5-8	-	246	52.3	100.0	97.5
Électricien	5-8	-	171	36.4	100.0	99.8
Alimentation						
Alimentation générale, épicerie	3-4	-	206	43.8	100.0	96.3
Boulangerie, pâtisserie	5-8	-	211	44.9	100.0	100.0
Boucherie, charcuterie	5-8	-	132	28.1	100.0	99.5
Services généraux						
Bureau de poste	1	-	189	40.2	100.0	99.8
Librairie, papeterie	3-4	-	89	18.9	100.0	98.8
Droguerie, quincaillerie	2	-	69	14.7	100.0	90.3
Autres services à la population						
Salon de coiffure	5-8	-	151	32.1	100.0	100.0
Café, débit de boissons	9ou+	-	394	83.8	100.0	100.0
Bureau de tabac	5-8	-	313	66.6	100.0	100.0
Restaurant	9ou+	-	315	67.0	100.0	99.8
Enseignement public du premier degré						
École maternelle ou classe enfantine	OUI	-	289	61.5	100.0	100.0
Enseignement du second degré premier cycle public ou privé						
Collège public	OUI	-	50	10.6	100.0	98.8
Fonctions médicales et paramédicales (libérales)						
Dentiste	5-8	-	104	22.1	100.0	100.0
Infirmier ou infirmière	9ou+	-	141	30.0	100.0	99.8
Médecin généraliste	9ou+	-	129	27.4	100.0	100.0
Pharmacie	3-4	-	114	24.3	100.0	100.0

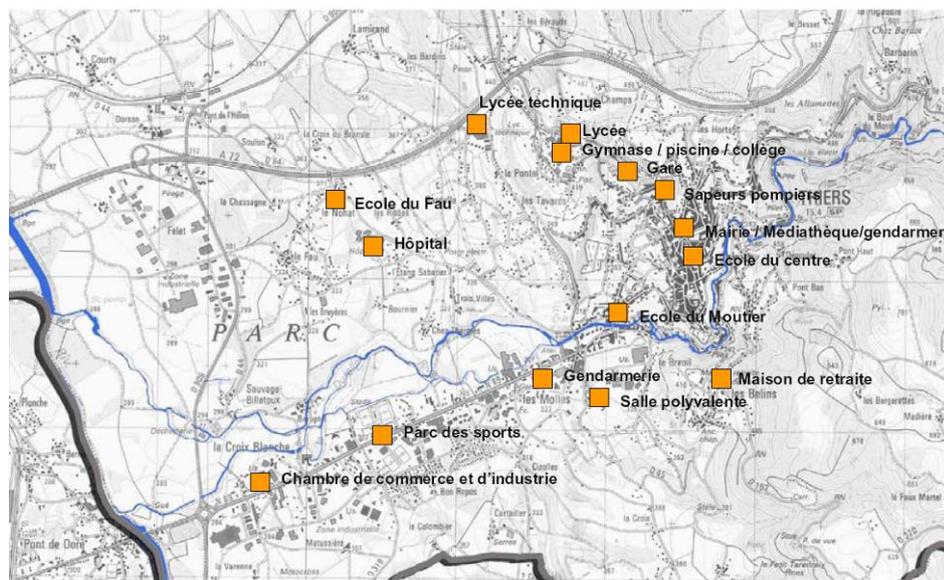
I.1.5.2 Un potentiel fragilisé par la baisse démographique

Malgré un niveau d'équipement satisfaisant, l'évolution démographique se traduisant sur la commune par une **diminution et un vieillissement de la population peuvent à terme fragiliser l'offre en équipements et services à la population.**

Certains équipements sont perçus comme inadaptés : le local des pompiers, la poste principale des Molles, les terrains de sport A. Chastel ou encore du collège Audembron « éclatés » sur deux sites.

I.1.5.3 Un manque de centralité des équipements

Compte tenu de l'organisation originale de la commune, on constate une **dispersion importante des équipements qui est à l'origine d'une centralité multi-polaire.**



Ce constat entraîne un **manque de lisibilité à l'échelle de la commune, des problèmes de stationnement qui participent au manque d'attractivité.**

I.1.5.4 Les équipements scolaires

L'équipement scolaire de la commune

Des effectifs en baisse

Les effectifs scolaires sont en diminution sur la commune pour les écoles maternelles et primaires (-31 élèves en 1 an).

Les principaux problèmes rencontrés sont davantage liés à la vétusté des locaux qu'à leur surface. Aucun équipement complémentaire (cantine, gymnase ne semble faire défaut sur la commune où le niveau d'équipement est jugé bon).

EVOLUTION DES EFFECTIFS ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE THIERS

ECOLE	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	15/16
Mat. G. SAND	102	108	113	108	104	108	105	105	106	100	90	80	94	86	78	77
Prim. G. SAND	96	100	98	92	90	169	155	142	145	150	143	168	142	139	127	118
Prim. CENTRE B	65	78	78	61	63											
TOTAL G. SAND	263	286	289	261	257	277	260	247	251	250	233	248	236	225	205	195
Mat. MOUTIER	102	94	91	90	90	95	94	82	81	85	81	84	74	94	93	94
Prim. MOUTIER	160	157	150	143	142	132	133	128	122	125	125	111	120	122	111	122
TOTAL MOUTIER	262	251	241	233	232	227	227	210	203	210	206	195	194	216	204	216
Mat. ZOLA	113	115	108	104	108	107	107	101	90	92	94	92	102	98	93	81
Prim. ZOLA	178	172	165	156	143	145	138	124	125	115	115	112	118	109	121	143
TOTAL ZOLA	291	287	273	260	251	252	245	225	215	207	209	204	220	207	214	224
Mat. TURELET	44	56	61	61	54	53	56	58	51		37	22	27	52	47	39
Prim. TURELET	90	84	86	86	74	76	73	83	75	96	56	51	45	56	58	58
TOTAL TURELET	134	140	147	147	128	129	129	141	126	96	93	73	72	108	105	97
Classe Enf. BELLEVUE	22	19	20	20	22	17	20	20	18	14	13	17	12	0	0	
Primaire BELLEVUE	34	30	34	34	28	32	31	36	35	35	27	19	19	0	0	
TOTAL BELLEVUE	56	49	54	54	50	49	51	56	53	49	40	36	31	0	0	0
Classe Enf. GARNIERS	24	16	18	24	29	22	16	18	20	19	15	19	17	20	19	
Primaire GARNIERS	37	36	38	40	42	43	44	42	37	40	39	38	31	35	35	
TOTAL GARNIERS	61	52	56	64	71	65	60	60	57	59	54	57	48	55	54	67
Classe Enf. VIDALIE	22	30	22	17	21	22	28	20	27	28	25	20	25	26	18	
Primaire VIDALIE	54	46	47	43	42	45	48	44	26	35	34	30	34	33	50	
TOTAL VIDALIE	76	76	69	60	63	67	76	64	53	63	59	50	59	59	68	66
Classe Enf. LE FAU	40	44	48	53	50	49	47	46	44	53	54	51	47	42	48	
Primaire LE FAU	83	90	86	95	93	83	80	76	89	90	84	84	96	93	83	
TOTAL LE FAU	123	134	134	148	143	132	127	122	133	143	138	135	143	135	131	122
TOTAL EFFECTIFS	1266	1275	1263	1227	1195	1198	1175	1125	1091	1077	1032	998	1003	1005	981	987
MATERNELLES	469	482	481	476	478	473	473	450	437	391	409	385	398	418	396	
PRIMAIRES	797	793	782	751	717	725	702	675	654	686	623	613	605	587	585	

Source : ville de Thiers, Affaires Scolaires, 02.2012, complété octobre 2015

Les écoles du centre ancien et abords

A l'échelle communale le nombre total d'enfants inscrits scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires évolue peu (981 en 2011/2012, contre 987 à la rentrée 2015). En revanche certaines écoles voient leurs effectifs baisser et d'autre augmenter.

Il y a des phénomènes de « reports » d'enfants d'une école à l'autre, particulièrement lisible sur l'école Georges Sand.

Les écoles maternelles et primaires fréquentées par les enfants résidant dans le périmètre du secteur sauvegardé sont, dans le respect de la carte scolaire de Thiers :

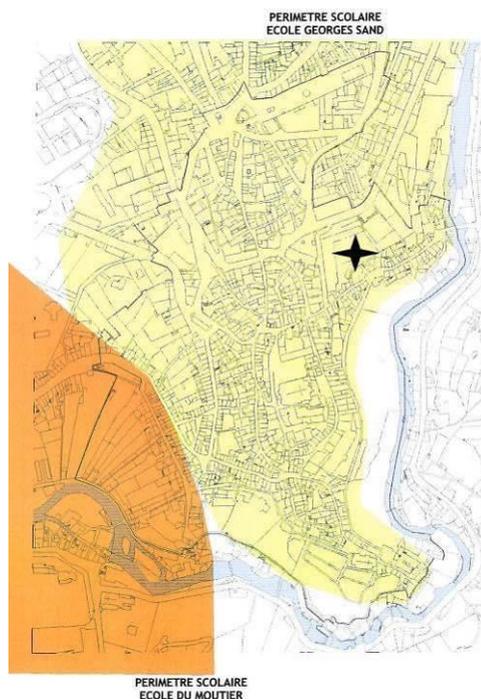
- L'école Georges Sand
- L'école du Moutier (rues d'Alsace, rue des Rochers)

L'école Georges Sand (anciennement nommée école du Centre) est l'école principale du centre ancien.

Elle accueille à la rentrée 2015/2016 195 élèves.

Les effectifs de cette école sont en baisse régulière. A la rentrée 2015/2016 les effectifs sont de 195 élèves (77 maternelles, 118 en élémentaire) : moins 62 élèves entre la rentrée 2001/2002 et la rentrée 2015/2016. Cette évolution est due :

- D'une part, à la baisse de population dans le centre historique
- **D'autre part à un phénomène de stigmatisation de l'établissement, lié à la forte représentation de populations issues de l'immigration et de classes sociales fragiles, qui génère une « fuite » des élèves dans les écoles périphériques et vers l'école privée Jeanne d'Arc (rue du Docteur Dumas), qui voit ses effectifs progresser régulièrement.**



Les actions en faveur de l'éducation et de la culture

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le **CUCS** intègre un axe spécialement réservé à l'éducation et à la culture, pour constituer un ensemble cohérent, un projet global de cohésion sociale.

Réussite éducative et égalité des chances

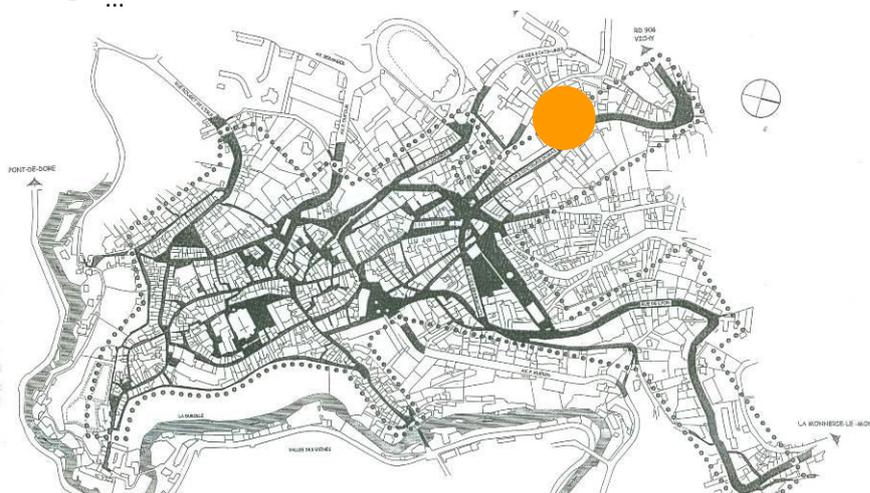
Le DRE (Dispositif de Réussite Educative), est en place, comme cadre d'action privilégié, pour les actions hors temps scolaire à destination des élèves scolarisés en ZEP-REP. Il s'accompagne d'un dispositif de réussite éducative au sein du service des affaires scolaires de la Ville de Thiers, ainsi que d'une action destinée aux adultes, favorisant l'acquisition des savoirs de base (français, calcul) par le GRETA. D'autres actions s'orientent vers l'accès aux activités artistiques, sportives, et aux sorties culturelles.

I.1.5.5 Les projets de restructurations d'équipements polarisateurs

Un collège transformé en « Maison des Services Publics » :

Suite au regroupement de l'ensemble du cycle du collège sur un seul site à la rentrée scolaire 2011 par le Conseil Général, la Ville de Thiers a initié un projet pour réinvestir le bâtiment laissé vacant et concentrer une offre de services publics en ville haute :

- Mission Locale,
- Conseil Général,
- CAF,
- CPAM,
- Pôle Emploi
- ...



Une offre de stationnement supplémentaire, privée et réservée au personnel, sera créée pour accompagner l'installation des organismes dans leurs nouveaux locaux. Cette opération générera des flux de circulation propices à la redynamisation commerciale et au changement d'image du quartier.

Le projet d'installation de la résidence séniors sur le site de l'ancien hôpital

Le projet d'installation de la **résidence séniors sur le site de l'ancien hôpital comme locomotive pour le projet urbain.**

Ce bâtiment situé au cœur du centre ancien est dans un état de dégradation inquiétant mais il est doté d'atouts intéressants (forte valeur patrimoniale, vues dégagées...).

Cette action se décompose en 5 grandes actions :

- Favoriser l'installation de la résidence seniors dans l'ancien hôpital.
- Traiter les immeubles dégradés pour développer l'offre résidentielle.
- Améliorer le cadre de vie et les continuités urbaines.
- Proposer une offre commerciale liée à la locomotive « résidence séniors » et à l'activité touristique.
- Favoriser l'investissement privé (notamment par le biais de la nouvelle OPAH-RU).

I.1.5.6 Besoins répertoriés en matière d'équipements

Les principaux besoins identifiés en matière d'équipements sont les suivants :

- Déplacement de la maison des associations (aujourd'hui plus aux normes) à côté de la chapelle
 - Aménagement d'une halle (dans l'ancien magasin défi-Mode)
 - Restructuration-extension de la médiathèque, mutualisation de la médiathèque avec celle de Lezoux (bassin de 50000 habitants)
 - Réhabilitation de l'école du Moutier
 - Mise aux normes du cinéma, éventuelle relocalisation (Casino à côté de la mairie)
 - Réhabilitation de l'église Saint-Jean
 - Musée usine SGCO (société générale de coutellerie et d'orfèvrerie) : recherche d'une vocation
- Egalement :
- Requalification des espaces verts
 - Aménagement d'espaces de stationnement (voir chapitre I.1.7)

EQUIPEMENTS ENJEUX

Constats :

- *Des équipements nombreux confirmant le rôle de Thiers comme chef-lieu d'arrondissement*
- *Des équipements nombreux mais parfois en perte de vitesse*
- *Un manque de « mutualisation » des équipements / une dispersion des équipements*
- *Une grande dispersion des équipements confortant une organisation multipolaire de la commune...*
- *... des actions en faveur d'équipements structurants, regroupant plusieurs services : Maison des Services publics*
- *une école dans le centre ancien qui souffre d'une baisse de ses effectifs (école Georges Sand), un report des élèves vers les écoles périphériques et notamment l'école privée Jeanne d'Arc*
- *Des manifestations culturelles d'importance régionale et internationale nécessitant le maintien d'importants espaces d'accueil*

Enjeux :

- *Maintien des équipements existants structurants (médiathèque, cinéma, salle des associations, ...)*
- *Aménagement d'une Halle*
- *Mutualisation des équipements (médiathèque)*
- *Tendre vers une offre davantage portée sur le qualitatif que sur le quantitatif*
- *Rénovation des équipements stratégiques en termes d'image et de fonctionnalité de la commune et de l'ensemble de son bassin de vie*
- *Mutation et la reconquête de l'ancien hôpital*

I.1.6 - La voirie / les équipements d'infrastructure, les déplacements

I.2.2.9 - Dessertes

Source : d'après Rapport de présentation PLU, PLH diagnostic 2012

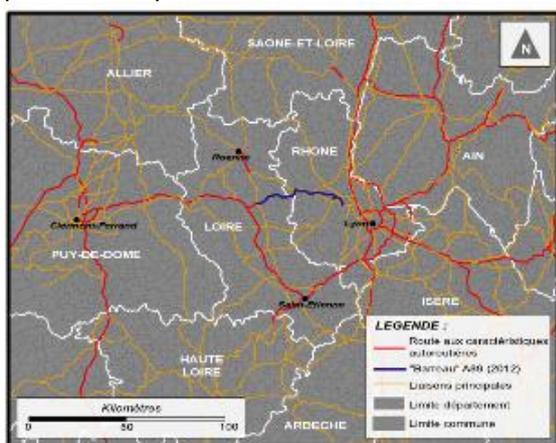
Le territoire du bassin de vie de Thiers (territoire du PLH) est traversé d'Est en Ouest par l'A89 (reliant Bordeaux à Lyon) et bénéficie de 3 échangeurs respectivement situés à Lezoux, Thiers et La Monnerie-Le-Montel.

Il est desservi par **trois lignes SNCF assurant plusieurs services quotidiens (trains ou cars)** dans les gares du territoire (Lezoux, Pont de Dore, Thiers, Néronde sur Dore et Courpière selon les lignes **mais malgré une légère augmentation constante du trafic ferroviaire entre Thiers et Clermont-Ferrand, la voiture personnelle reste le mode de déplacement largement prépondérant (86% des ménages possèdent au moins une voiture)**. Le réseau ferroviaire ne dessert effectivement que le nord-ouest du territoire et la qualité du service n'a globalement pas évoluée ces dernières années.

Les migrations pendulaires (domicile-travail) et les déplacements pour motifs non obligés traduisent une double attraction d'une part de la ville de Thiers et d'autre part en direction de Clermont-Ferrand.

Le comptage automobile réalisé en 2006 confirme la prégnance des déplacements autoroutiers (+15,5% entre 2000 et 2006) au détriment des circulations sur les axes départementaux (- 8%).

L'autoroute A89 qui traverse le territoire relie Clermont-Ferrand à Saint-Etienne par le biais de l'A42, et plus largement à Lyon. Bien que situé hors du bassin thiernois, le raccordement de l'A89 à l'A6 par la création d'un barreau autoroutier entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny a un impact important sur les flux en provenance et en direction de Lyon puisqu'il permet un gain de temps d'environ 30 minutes pour relier Lyon à Thiers.



Les conséquences pour le territoire pourront notamment porter sur le tourisme de proximité (courts séjours en provenance de l'agglomération lyonnaise) et sur les résidences secondaires.

La ville de Thiers bénéficie d'une desserte routière de qualité :

L'ouverture de l'autoroute A72 facilite l'accès à la métropole régionale Clermontoise et ouvre sur la région Rhône Alpes.

En revanche le péage payant sur la section Clermont-Ferrand / Thiers ne favorise pas les implantations résidentielles ou économiques par rapport à d'autres pôles urbains tels que Issoire (section autoroutière gratuite avec Clermont-Ferrand)

La ville de Thiers est aussi reliée par la RD906 à Vichy et à Ambert.

Se trouvant à la croisée de plusieurs villes d'importance départementale, cette situation favorise davantage l'exode des populations les moins défavorisées vers les communes alentours de Thiers.

Les déplacements intra-urbains sont moins bien structurés et posent davantage de problèmes.

L'aéroport de Clermont-Auvergne, se situe à Aulnat, à 20 minutes de Thiers.

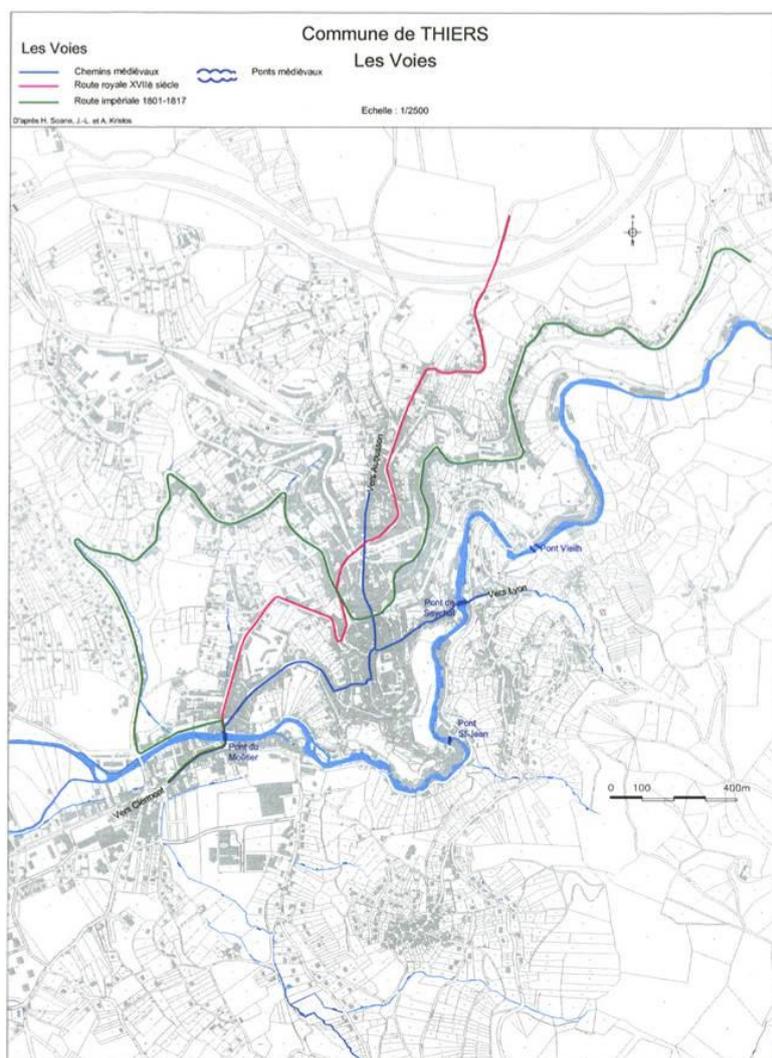
Le principal mode de transport pour la population active est la voiture (72,8% des thiernois) avec des difficultés de stationnement ressenties dans le centre ancien.
L'utilisation de la voiture est renforcée compte tenu d'une périurbanisation importante et d'une organisation multipolaire de la commune.

La ville est marquée par un contexte topographique contraignant et oblige donc à des efforts particuliers sur les traitements de la voirie, dans l'organisation du plan de circulation ou en matière de signalétique.

La traversée par la RD 2089 et la route de Vichy permettent un accès principal et sont desservies par les transports en commun.

Les voies de desserte, parallèles au relief ou à flanc de relief, sont indispensables à l'accès mais ne permettent qu'un trafic lent et limité en tonnage.

Les voies perpendiculaires à la pente permettent une irrigation piétonne intéressante et rendent tous les secteurs proches des grands accès.

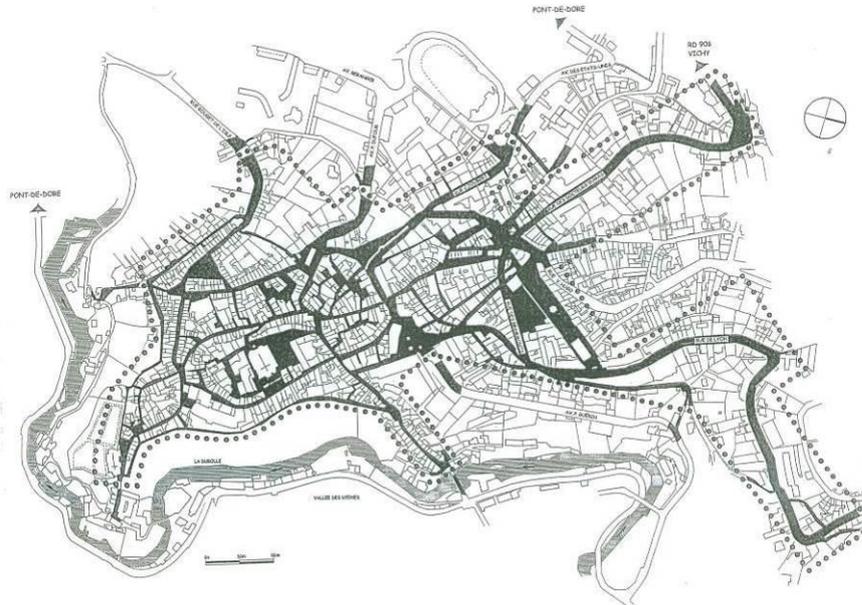


I.2.2.10 - Une trame viaire complexe dans le centre ancien Des espaces publics sans continuité, une circulation difficile

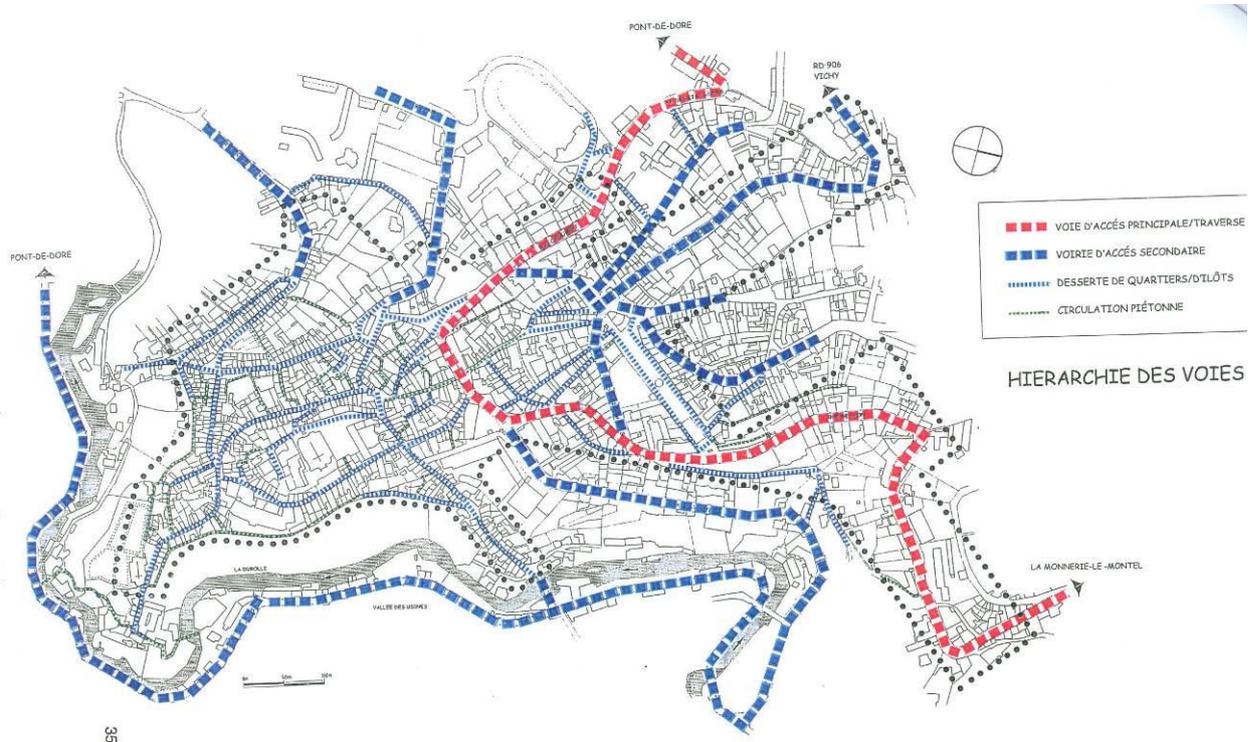
Le réseau viaire du centre ancien

Le centre ancien se caractérise par la présence importante de petits espaces (communs et publics) qui ponctuent la ville ancienne et fonctionnent comme des « soupapes » de stationnement ou espaces piétons.

Ils proviennent en majorité d'opérations de démolition ou de curetage (issues du P.S.M.V.).



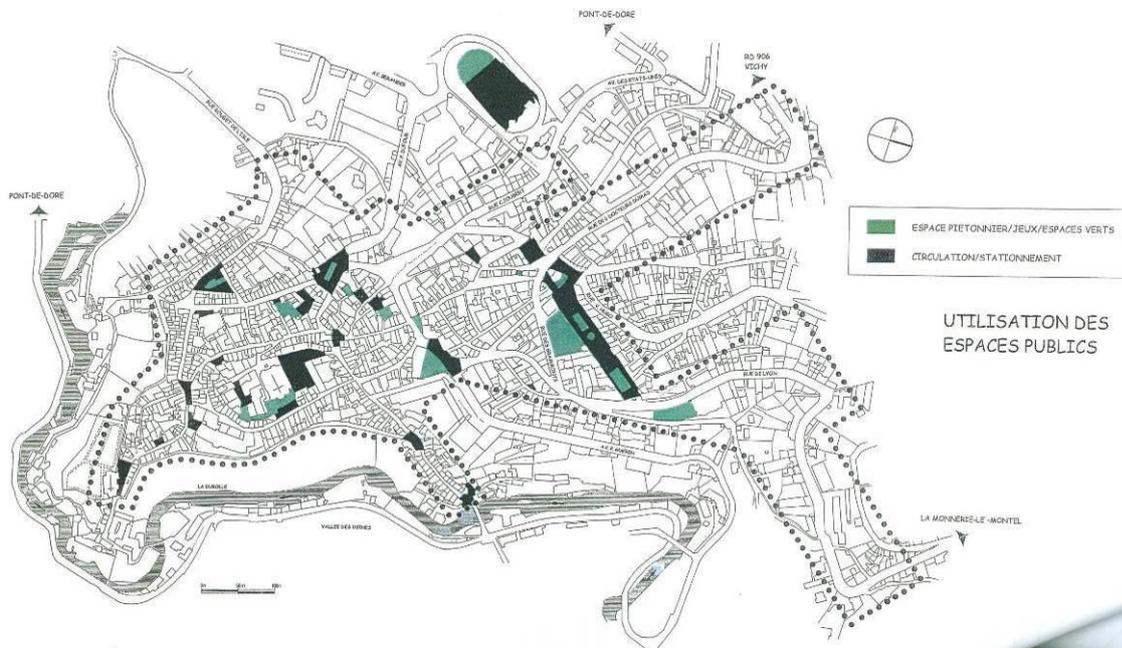
source : étude pré-opérationnelle d'OPAH, PACT ARIM Puy-de-Dôme



source : étude pré-opérationnelle d'OPAH, PACT ARIM Puy-de-Dôme



source : étude pré-opérationnelle d'OPAH, PACT ARIM Puy-de-Dôme



source : étude pré-opérationnelle d'OPAH, PACT ARIM Puy-de-Dôme

Si ces espaces permettent d'aérer le tissu ancien difficilement accessible, **la difficulté réside en l'absence de continuité entre eux, dans le cadre d'une réflexion globale de l'espace public du centre ancien.**

La trame arborée publique est elle aussi assez décousue : elle comprend des arbres anciens (fin XIX^e, début à première moitié du XX^e) et des arbres récents qui accompagnent des opérations de rénovation urbaine. Les espaces verts du centre anciens sont eux aussi peu étendus, disparates et dispersés et sans réelle qualité ni usage bien défini.

Globalement, les aménagements existants génèrent peu de qualité urbaine et le confort du piéton est souvent faible.

Les aménagements récents de voirie/espaces publics

Source : avenant ANRU, mars 2012, ville de Thiers

La revalorisation globale des îlots et le développement d'une véritable qualité de vie dans le centre-ville passe par de nouveaux espaces publics qui favorisera la cohésion sociale, des voiries plus accessibles et de nombreuses traverses piétonnières.

La place Lafayette



L'îlot Lafayette se situe à l'intersection de différents projets portés par la Ville (Saint-Jean, Forgerons), à proximité du Musée de la Coutellerie et de fait, du parcours touristique.

L'aménagement de cet espace public visait plusieurs objectifs :

- la démolition de bâtiments insalubres,
- la création d'une mixité urbaine dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain,
- la mise en avant d'un site porteur du patrimoine historique de la ville,
- la création d'un espace public, d'un lieu de vie,
- l'élargissement du bas de la rue Mancel Chabot (facilitant l'accès au quartier Saint-Jean).

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la mise en œuvre de 2 grandes actions :

1^{ère} action : La démolition de bâtiments insalubres



2^{ème} action : La création d'un espace public avec plantation d'un chêne



Le projet a donc permis d'aérer, de dynamiser et de valoriser l'ensemble du quartier.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Thiers

Architecte :

Date :

Le Moutier

Entre « ville basse » et « ville haute », un quartier où il fait bon vivre

Cette réalisation a permis de renforcer la sécurité des piétons et notamment des écoliers, de proposer une offre de stationnement adaptée aux besoins de ce quartier commerçant, de valoriser les rives de la Durolle et, de manière plus générale, d'offrir un espace public plus agréable.

La Place Voltaire a été inaugurée par l'ensemble des partenaires en novembre 2007.



Le parking Barante

Voir chapitre suivant relatif au stationnement

La place Chastel

Voir chapitre suivant relatif au stationnement

Les projets d'aménagement de voirie

La création et la requalification des espaces publics de proximité

La ville assure la maîtrise d'ouvrage des actions prévues au Schéma directeur des espaces publics et du stationnement résidentiel composé d'opérations cadrées dans le temps et dans l'espace (au long de l'axe d'intervention) :

- afin de redonner une configuration plus adaptée aux modes de vie de nouveaux arrivants sur le centre-ville ancien,
- en s'appuyant sur l'affirmation de la trame urbaine du secteur, depuis la place centrale Antonin Chastel jusqu'aux points bas du centre-ville,
- en accompagnant les actions sur le bâti réalisées dans le cadre du PRI, de l'OPAH et des RHI.

Question cruciale, contrepartie du charme médiéval, la configuration du centre ancien avec ses rues étroites, sinueuses et pentues, contribue aujourd'hui au déclin du quartier.

Il convient d'**ouvrir le centre ancien, qui ne dispose pas d'élément de centralité ou de repères lisibles**, facilitant son accès depuis les quartiers voisins, malgré la proximité de la RD 2089.

Les aménagements prévus ont été l'objet d'une étude comparative des solutions techniques possibles, qui a permis de retenir les partis pris les plus pertinents au regard des différents critères, dont celui du coût.

Ces aménagements :

- valorisent les nombreuses traverses piétonnières existantes ;
- remodelent les voiries pour en faciliter l'accès (réduction des étranglements, création d'espaces, amélioration de la lisibilité du quartier) ;
- créent ou mettent en valeur des espaces de convivialité de qualité apportent des solutions au problème du stationnement qui constitue un facteur très limitant.

Embellissement des voiries de proximité de la place Antonin Chastel

La ville prévoit l'aménagement des rues adjacentes de la place Chastel : rue A. Dumas et rue M. Chabot, portes d'entrée du secteur, qui irriguent le centre ancien et ses autres espaces publics aménagés.

Traitement de la liaison entre le centre ancien et la ville basse

La ville prévoit le traitement de la liaison urbaine, afin de **créer des interactions entre plusieurs quartiers et notamment entre le centre ancien et la ville basse**.

I.2.2.11 - Des espaces de stationnement concentrés au nord de la ville haute – des besoins en stationnement « privatif » associé aux logements

La topographie et la sur-représentation de la voiture individuelle comme mode de déplacement sont à l'origine des difficultés rencontrées sur la commune pour se stationner.

La topographie engendre des inégalités dans la répartition des poches de stationnement sur la commune. En effet, des contrastes importants subsistent entre le «haut» et le «bas» de la ville où les activités génératrices de flux sont les plus importantes.

Malgré la création récente de nouveaux parcs de stationnement dans le centre historique de Thiers, parking Chastel, parking de la Mairie, à proximité de la Mairie, on rencontre encore de nombreuses difficultés pour stationner, notamment les jours de marché

L'équipement automobile des ménages sur Thiers, par « grands quartiers »

Grand quartier IRIS libellé	Ménages au moins un parking en 2012 (princ)	Ménages au moins une voiture en 2012 (princ)	Ménages une voiture en 2012 (princ)	Ménages deux voitures ou plus en 2012 (princ)
Lycées	612	831	484	347
Hauts Quartiers	339	478	301	178
Centre	329	557	433	124
Margerides	488	622	384	238
Plaine-Molles-Cizolles	825	983	618	365
Zone Industrielle	6	7	3	3
Zone Verte	592	683	321	361

Source : insee, IRS, 2012 (données infra communales 2015)

En 2012 dans le quartier « centre » :

- **329 ménages disposent d'au moins un parking,**
- **557 ménages disposent d'une ou de 2 voitures,**
- **124 disposent de 2 voitures ou plus.**

Les capacités en stationnement – centre historique et abords

Source : ville de Thiers, ST, mars 2012

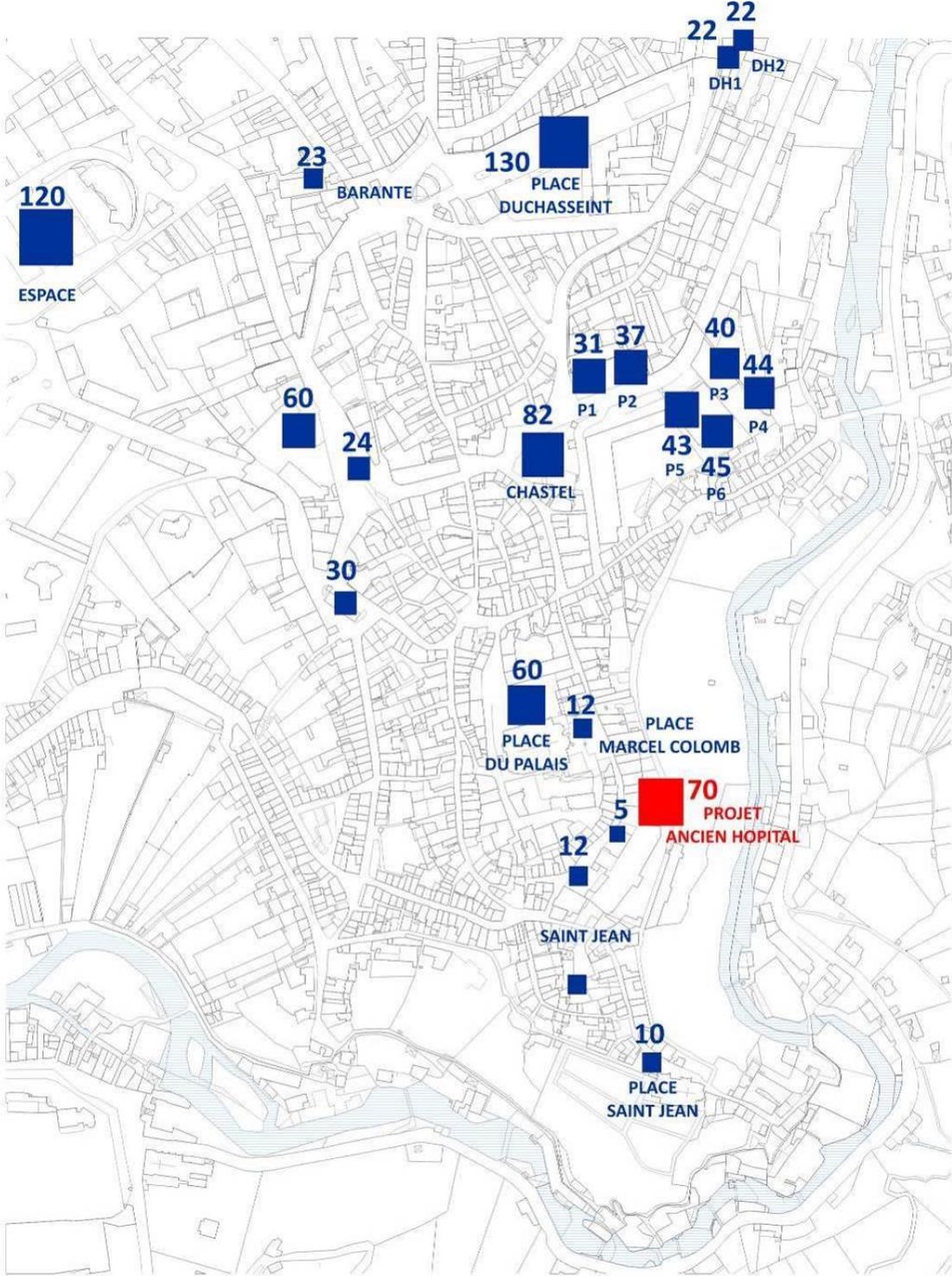
Les capacités en stationnement sont les suivantes dans le centre ancien « ville haute » :

Parkings payants souterrains / couverts :

- P1 « Mairie » : 29 places + 2 places handicapés
- P2 « Mairie » : 37 places
- P3 : 39 places + 1 place handicapé + 1 place moto
- P4 : 44 places
- P5 : 42 places + 1 place handicapé + 4 box moto
- P6 : 44 places + 1 place handicapé
- DH1 rue EdGar Quinet : 22 places (21 + 1 place handicapé)
- DH2 rue EdgAr Quinet: 22 places (21 + 1 place handicapé) + 1 place moto

Soit un total de 284 places en parkings zone bleue couverts/souterrains.

Carte des stationnements



Carte Gheco urbanistes et ville de Thiers, août 2016

Pénurie de stationnement sur le périmètre centre ancien : le besoin de places de stationnements par les habitants du quartier, actuels et futurs, est estimé à 120 pour rendre attractif les différentes opérations liées à l'habitat, programmées dans le centre ancien.

	Avant programme de RU (10.2005)	Après programme de RU	Evolution
Nombre de logements occupés	733	820	+87
Dont résidences principales	698	800	+102
Nombre de logements vacants	167	60	-107
Nombre de garages et parkings	339	459	+120
Nombre de stationnement sur la voie	249	249	0
Total places de stationnement	588	708	+120

En terme de stationnement dans le centre ancien, on constate que :

- seul 1 ménage sur 4 possède un stationnement sur sa propriété ;
- 800 résidences principales (sur 1069) ne disposent pas de places de stationnement sur leur propriété ;
- plus de 500 voitures stationnent sur les espaces publics.

Les aménagements de parkings récents

Le parking Barante (hors secteur sauvegardé, au nord)

Une nouvelle offre de stationnement dans un quartier commerçant

Cet espace public se situe à proximité des rues commerçantes, de la sous-préfecture, de la CPAM, du collège, et de nombreux autres services.

Les niveaux supérieurs de l'ancien musée Barante, friche urbaine jouxtant la sous-préfecture, en périmètre ZUS, ont laissé la place à un parking.

Après confortement des niveaux inférieurs du site, une plateforme de stationnement comprenant 23 places de stationnement (dont une pour handicapés) a été réalisée.

L'espace offre aux visiteurs une vue panoramique sur la ville située en contrebas, sur le bassin de Thiers et sur toute la chaîne des Puys.



La place Chastel

Un véritable cœur de ville

L'ambition de ce projet était de créer un espace de vie en centre-ville, identifié par les thiernois et les touristes. C'est une plateforme sur le paysage, au nœud majeur de circulation du centre ville et entre la mairie et la médiathèque.



La place Chastel inaugurée en 2008, accueille le marché deux fois par semaine et ponctuellement d'autres manifestations. Accueillante et vaste, elle se veut un lieu d'échange et de rencontre. Ce site offre aussi aux promeneurs la possibilité de se reposer, de profiter du point de vue sur la vallée. Attrait touristique incontestable, le Jacquemart (automate sonnant les heures) est devenu le symbole de l'histoire et du savoir-faire thiernois, un véritable élément identitaire.

L'espace Antonin Chastel comporte 82 places de stationnement sur 2 niveaux au-dessous de la place pour répondre aux besoins des habitants du centre-ville, des clients des commerces du centre-ville et des touristes.

Projets

Source : avenant ANRU, mars 2012, ville de Thiers

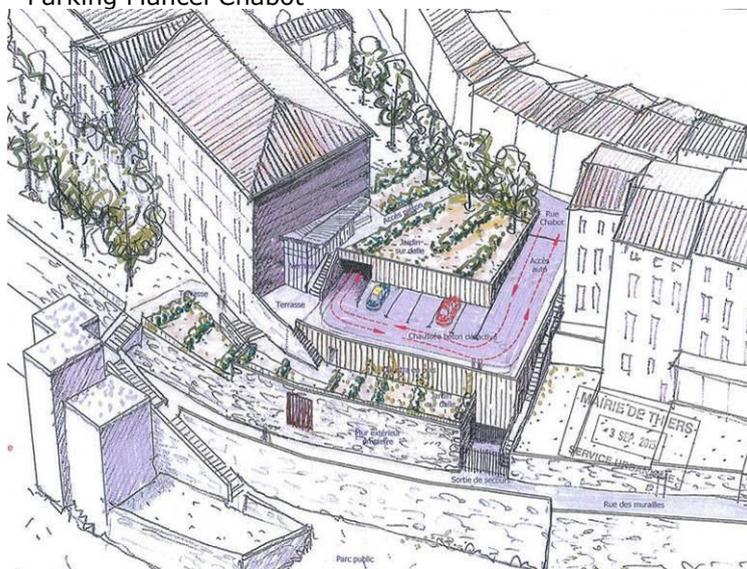
Les opérations liées à l'habitat, qui sont programmées dans le centre ancien, engendrent pour les habitants actuels et futurs, un besoin supplémentaire de parkings déjà en pénurie.

Il est nécessaire d'envisager la création de parkings pour favoriser la mise en place de la politique de déplacements urbains, dans le respect du développement durable. Ce besoin est estimé à 120 places, soit une hausse de 20%.

Cette véritable stratégie d'ensemble contribue également à redynamiser le tissu économique, à permettre de conforter le commerce de proximité toujours en fuite dans le centre, et à donner une nouvelle image du centre ancien de la ville.

Les projets :

- Parking Mancel Chabot



Source : ville de Thiers, 2016

Pistes de réflexion :

- Possibilités de parking place de la mutualité à la place de l'immeuble Ophis, en limite nord du secteur sauvegardé
- Possibilité de mutation d'anciennes usines avenue Joseph Claussat en parking, avec passerelle vers le centre ancien....

I.2.2.12 - Transports collectifs

En plus de la desserte SNCF, 18 lignes du réseau de transport interurbain départemental Transdôme desservent le territoire du bassin de vie de Thiers. **La ligne principale concerne Clermont-Ferrand – Thiers – Saint-Rémy sur Durolle.**

Le réseau de transports urbains TUT

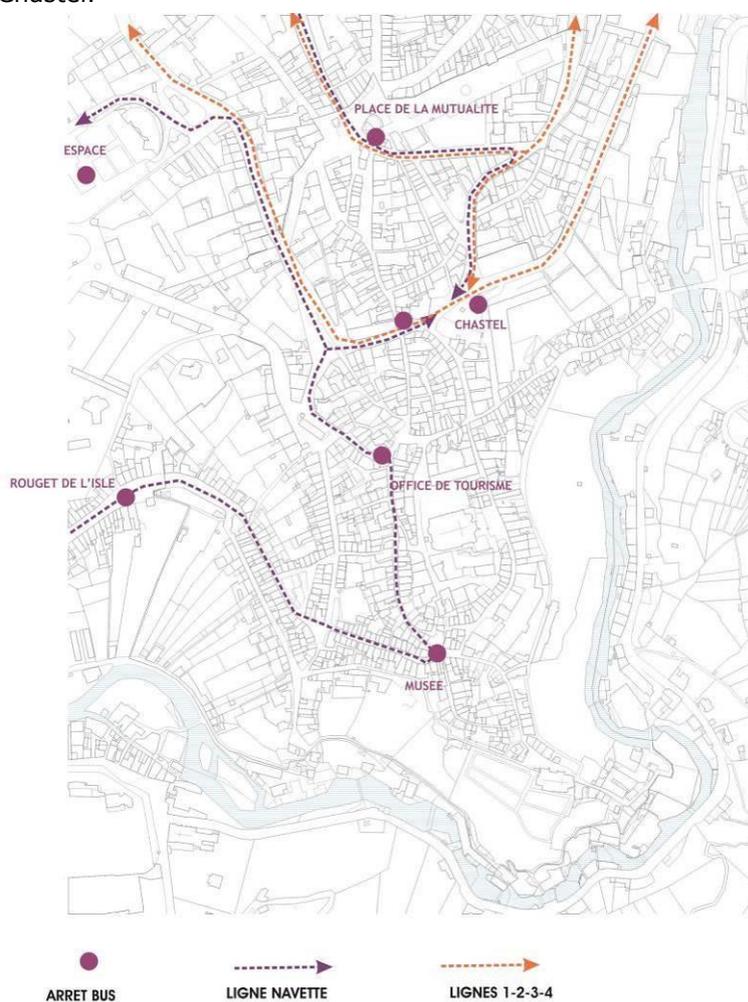
Le service des TUT (Transports Urbains de Thiers) est composé de 7 lignes, il comptabilise 540 000 usagers /an, dont 70% de scolaires. Il couvre un large périmètre mais l'offre reste globalement insuffisante pour représenter une alternative à la voiture.

Ce service nécessite quelques améliorations (adaptation des horaires et des lignes) et à terme nécessitera la prise en compte d'un périmètre plus large à l'échelle du bassin de vie thiernois.

Le centre historique est desservi par les lignes n°1, 2, 3, 4 et par la navette « centre ville » : « Béranger / Jaiffours », qui dessert selon 2 circuits nord et sud (boucles) :

- La Place Chastel,
- La gare SNCF,
- L'office de tourisme,

en passant par les arrêts suivants : Place Chastel, gare SNCF, Jaiffours, Zammenhof, Place de la Mutualité, Place Chastel, Espace, Béranger, Moutier, Rouget de l'Isle, Musée, Office de Tourisme, Place Chastel.



Le réseau ferroviaire / le train

Le réseau SNCF est principalement représenté par une ligne Clermont-Ferrand / Thiers / Saint-Etienne / Lyon.

La navette « centre-ville » dessert la gare et la relie à la ville haute.

I.2.2.13 - Les moyens de transport alternatifs

Les liaisons cyclables

Compte tenu de la topographie relativement accidentée de la commune et de la hiérarchisation du réseau viaire, la présence d'un schéma directeur de pistes cyclables n'apparaît pas pertinente, actuellement, sur l'ensemble de la commune. Toutefois le développement du vélo électrique est susceptible de créer un nouveau besoin.

Dans un premier temps, l'usage du cycle sur toute la partie « basse » de la commune reste envisageable.

Mais les flux de véhicules motorisés y sont nettement plus fréquents sur cette partie de la commune, ce qui soulève le débat sur la nécessité d'aménagement spécifique.

La marche à pieds

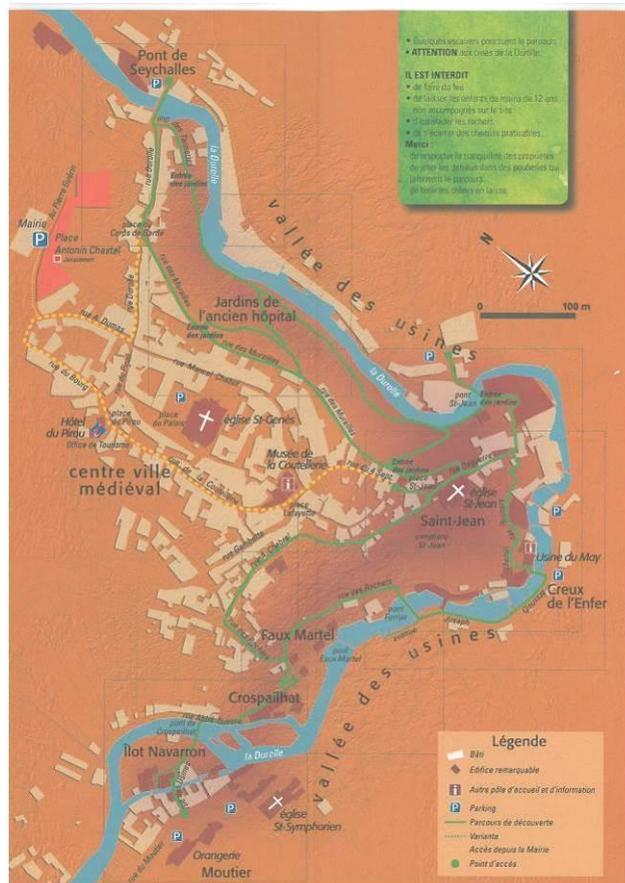
La marche à pieds est nettement plus utilisée dans le « haut » de la ville pour les personnes qui l'habite compte tenu de la proximité des commerces, des services et des difficultés de stationnement.

Compte tenu de l'organisation spatiale plus linéaire sur le « bas » de la ville, la présence d'importantes poches de stationnement, la pauvreté des aménagements réservés aux piétons, l'usage de la marche à pieds est moins fréquent sur cette partie de la ville.

I.2.2.14 - Les chemins de randonnées, sentiers de découverte

La ville haute, le centre historique, la commune sont traversés par des sentiers de découverte, de randonnée, utilisés par les visiteurs, touristes et par les habitants.

Sentier de découverte de la vallée des usines



Randonnées en Pays de Thiers : Communauté de communes, office de tourisme

- Circuit n°2 « Thiers ville médiévale ».
- Circuit n°4 « De l'Enfer aux rouets ».

Thiers cité médiévale

THIERS >
DUREE : 1h15
BALISAGE : Bleu

Accès au départ : gagner le centre ville de Thiers, stationner près de la mairie.

D Place Antonin CHASTEL, récemment réhabilitée, avec le Jacquemart (horloge et son dispositif très original). Dos au Jacquemart, prendre à gauche, puis la première rue à droite (rue Conchette; anciennes échoppes (XVI^{ème} siècle), hôtels particuliers, notamment le N° 19, maisons à pans de bois.) Redescendre ensuite cette même rue

Renseignements : 04 73 80 65 65

De l'Enfer aux rouets

THIERS >
DUREE : 4h15
BALISAGE : Vert
DISTANCE : 11,5 km
ALTITUDES : 309 / 657 m
DENIVELE + : 799 m

Accès au départ : depuis le grand giratoire du Chambon (que l'on arrive par la D906 ou la RN89), emprunter l'avenue du Général de Gaulle, qui devient plus loin l'avenue Léon Lagrange. Poursuivre jusqu'au 3ème giratoire et prendre la direction centre ville par la "vallée des usines" (Escoutoux). Stationner sur votre droite, le long de l'Orangerie (beau bâtiment qui abrite la maison de l'environnement) avant l'église Saint-Symphorien du Moutier.

D Traverser la route pour prendre une petite rue (rue des usines)

Point de vue
l'Orangerie
Logis abbatiale
Vallée des usines
Vallée des rouets
Eglise du Moutier
Eglise Saint-Jean
Chapelle Saint-Roch

Cet itinéraire constitue un voyage à travers l'histoire de l'activité industrielle et artisanale de Thiers. Il remonte la "vallée des usines" émaillée d'or de l'activité. Puis, par une gorge de chênes et de rochers, la "vallée des rouets", l'histoire coutelière

avec un panneau : atelier CRT/ ville de Thiers de moulins à gauche). Fil et prendre à droite pour petite rue, gravir des hauts de ces escaliers, puis (vue sur la ville haute, usines). On suit une pente de laquelle on tombe que l'on emprunte.

1 Tourner à gauche niveau du centre porain « le Creux de l'E

4 Point de vue

Patrimoine bâtis et éléments d'architecture remarquables. Demander un guide de visite de Bourg à l'Office de Tourisme, qui propose également des visites accompagnées.

4 Descendre à droite la rue du 4 septembre jusqu'à la place St-Jean, l'Église St-Jean et le cimetière que l'on peut visiter.

5 Dépasser la porte Saint-Jean (bouche à feu) et descendre tout droit par la rue Daguerre (en bas de la rue, croix des papetiers en fer forgé, usine de la croix de fer, ancienne papeterie)

6 Laisser un petit pont sur la droite pour rentrer dans les jardins de l'hôpital par un portillon vert. On longe la rivière, dans la « vallée des usines » (rive gauche de la Durole, anciennes usines, mécanismes de roues). Sortir des jardins par un deuxième portillon vert, emprunter l'impasse des Tanneries.

4 Au carrefour, laisser le pont de Seychailles à droite et monter à gauche la rue Durolle. Laisser la rue du 8 mai à droite et prendre à gauche la rue Mancel Chabot (maison à pan de bois, fontaine en pierre de Volvic avec une conche).

5 On retrouve la place Lafayette. Prendre à droite et passer devant l'un des bâtiments du Musée de la Coutellerie et monter la rue de la Coutellerie (maisons à pans de bois, échoppe du XVIII^{ème} siècle, maison de l'homme des Bois). Quelques mètres après le deuxième bâtiment du musée, tourner à droite dans la petite rue du Palais.

6 Face au portail de l'Église St-Genès (magnifique coupole, entre autre) prendre à gauche, dépasser la place du Palais, rejoindre la rue du Pirou (à droite construction sur la rue appelée « peddée »), puis la place du Pirou.

4 Plaque sur la maison de Daguerre

D AGUERRE vécut à Thiers entre 1833 et 1846, dans le quartier St-Jean. C'est là qu'il perfectionna le DAGUERRIENOTYPPE. Daguerre est un artiste, d'abord peintre, puis décorateur de théâtre, il créa notamment des décors pour l'Opéra de Paris. Il se fit connaître grâce au diorama, ces boîtes immergées translucides peintes en trompe-l'œil et animées par des effets d'éclairages variés qui donnaient aux spectateurs une illusion de réalité. Daguerre et son associé utilisaient une chambre noire pour peindre ces immenses toiles de façon la plus réaliste possible. Il fit la connaissance de NIÉPCE en 1827, dont les travaux avaient débouchés sur les premières images stabilisées. Ils signent un contrat d'association en 1828 pour unir leurs travaux. Daguerre utilise l'iodure récemment découverte comme sensibilisateur sur

I.2.2.15 - Besoins répertoriés en matière de voirie stationnement, transport

Le **PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN** (version au 26/10/2015) prévoit des actions en terme de circulation :

- « Engager l'élaboration d'un nouveau Plan de Déplacement Urbain visant à faciliter la mobilité des habitants, en particulier des personnes à mobilité réduite (PMR) » en veillant à :
 - Créer des espaces de stationnements adaptés.
 - Revoir le plan de circulation en donnant la priorité au cheminement piéton par rapport à la circulation routière (Ex. zone 30 ou zone piétonnes à certaines heures de la journée ou lors de la saison touristique), réaménager les trottoirs trop étroits et recalibrer les voiries.
 - Aménager les cheminements piétons, y compris pour l'accessibilité du cadre de vie aux PMR.
 - Développer le transport à la demande (TAD) en centre-ville.

Stationnement : les demandes en centre ancien « ville haute » concernent prioritairement :

- Des demandes de places pour handicapés.
- Des demandes de bornes pour arrêter l'encombrement de certaines rues.

Le besoin de places de stationnement par les habitants du quartier, actuels et futurs, est estimé à 120 pour rendre attractif les différentes opérations liées à l'habitat, programmées dans le centre ancien.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT ENJEUX

Constats :

- **Une trame viaire étroite et contraignante**
- **Un réseau de circuits piétons agréables**
- **Des espaces de stationnements publics récents, qui répondent partiellement à la demande**
- **Un manque de parkings privés, associés aux programmes de logements**
- **Des demandes de places pour handicapés**
- **Un réseau de transports en commun amélioré, satisfaisant**
- **Des demandes de bornes pour arrêter l'encombrement de certaines rues**
- **Projet de parking sur le site de l'ancien hôpital**

Enjeux :

- **Poursuivre la démarche de requalification des rues structurantes, identitaires du centre ancien**
- **Prévoir les stationnements adaptés aux opérations de logements**
- **Anticiper le développement du vélo électrique, les points d'accueil et les circuits**

**I.2 - LES ACTIONS D'AMENAGEMENT ET DE
MISE EN VALEUR
LA POLITIQUE URBAINE DANS LE SECTEUR
SAUVEGARDE ET SES ABORDS
LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

I.2.1 - La politique d'aménagement et de mise en valeur à l'échelle communale

Source : PADD du PLU, 2005

Les grands objectifs de la ville sont les suivants :

- Revaloriser l'image vieillissante du centre historique qui se dévalorise depuis quelques années.
- Enrayer la baisse de la population significative depuis les deux derniers recensements.
- Adapter l'offre d'habitat à la demande.
- Mieux structurer le développement urbain sur la « ville basse » peu qualitatif.
- Élargir les disponibilités foncières pour relancer le développement économique.
- Mieux valoriser les espaces naturels de qualité de la commune.

Dans le cadre de ces axes, compte tenu de ses spécificités et dans le respect de ses engagements, la commune arrête son Projet de Développement Durable qui correspond aux principes retenus.

LES GRANDS AXES DU PADD

Axe transversal : Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

- Prise en compte des risques naturels et valorisation des espaces concernés.
- Respect et valorisation des zones naturelles sensibles et des grandes unités paysagères.
- Veiller au maintien de l'activité agricole sur la commune.

Axe 1 : prioritaire : **Générer une nouvelle qualité urbaine**

- Restructuration du centre-ville et aménagements piétonniers.
- Aménagement des entrées de ville sur l'axe Chambon-Moutier.
- Aménagement du Moutier (Voltaire).
- Création d'un parcours touristique à l'échelle du centre-ville historique.

Axe 2 : **Créer une offre d'habitat adaptée**

- Programme de reconquête de l'habitat dégradé.
- Poursuivre une urbanisation maîtrisée prenant en compte les contraintes naturelles et paysagères.
- Promouvoir une diversité de l'offre en matière d'habitat (maisons individuelles, petit collectif, habitat intermédiaire).
- Assurer l'insertion paysagère et architecturale des nouvelles constructions.

Axe 3 : **Développer des infrastructures sportives**

- Aménagement et extension du site sportif Antonin Chastel.
- Aménagement du parcours Durolle : « Fil vert ».

Axe 4 : **Développer les activités économiques, tertiaires et touristiques**

- Requalification des zones d'activité existantes.
- Extension des zones d'activité actuelles.
- Valorisation des équipements existants.
- Projet touristique de la vallée des usines.

Axe 5 : **Ouvrir la ville sur son environnement**

- Tendre vers un projet intercommunal ambitieux : économie, culture, sport.

PADD Ville de Thiers

Orientations générales

Synthèse

Récapitulatif des principales orientations

- **Axe transversal** : Valorisation et protection du patrimoine naturel
- **Axe 1** : Générer une nouvelle qualité urbaine
- **Axe 2** : Créer une offre d'habitat adaptée
- **Axe 3** : Développer les infrastructures sportives
- **Axe 4** : Développer les activités économiques, tertiaires et touristiques
- **Axe 5** : Ouvrir la ville sur son environnement

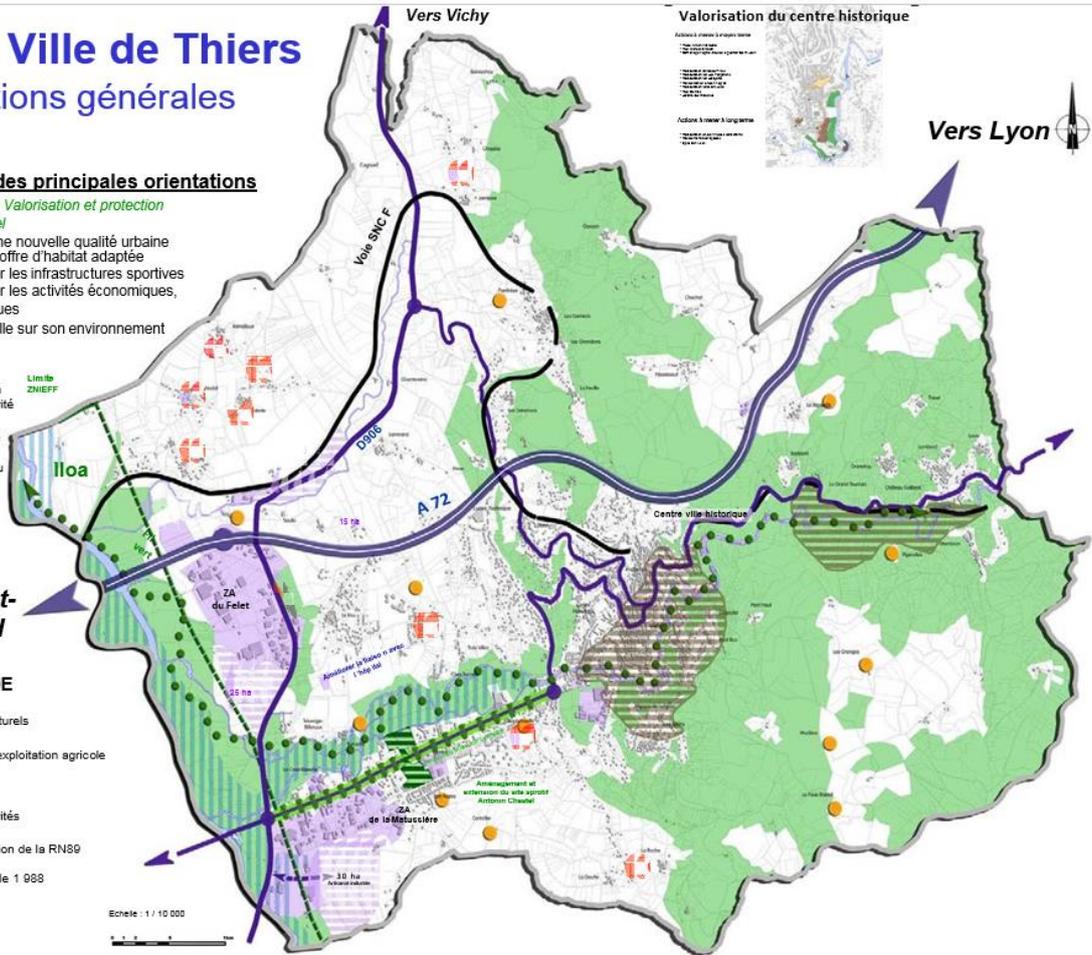
-  Zone d'extension des zones d'activité
-  Secteur privilégié pour l'accueil d'habitat nouveau

Vers
Clermont-
Ferrand

LEGENDE

-  Espaces naturels
-  Bâtiment d'exploitation agricole
-  « Fil vert »
-  Zone d'activités
-  Requalification de la RN89
-  Inondation de 1 988
-  Site inscrit

Echelle : 1 / 10 000



Valorisation du centre historique



Source : PADD du PLU, 2005

I.2.2 - La politique d'aménagement et de mise en valeur à l'échelle du secteur sauvegardé

Source : ville de Thiers : **PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN/ Signé le 10/12/2015**

RAPPEL

La ville de Thiers conduit depuis plus de 30 ans une politique urbaine dynamique avec notamment :

- réalisation de **deux OPAH-RU depuis 2005,**
- un **premier projet de rénovation urbaine (PRU)** mené avec l'ANRU entre 2007 et 2014.

Ces opérations ont permis :

- un regain d'attractivité du centre ancien,
- un début de renouvellement de la composition sociodémographique de Thiers avec l'arrivée de nouveaux habitants en centre ancien.

Toutefois d'importants enjeux perdurent en matière d'habitat, cadre de vie et renouvellement urbain :

- La persistance de logements dégradés potentiellement indignes,
- Un fort taux de vacance dans le parc privé en centre ancien,
- Un renforcement nécessaire de l'offre de commerces et de services publics,
- La valorisation des espaces publics et l'amélioration de la mobilité,
- Une mixité sociale encore faible au sein des quartiers prioritaires.

Au regard de ces enjeux la ville de Thiers a été retenue au titre d'opération d'intérêt régional (OIR) pour mener un nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) sur le périmètre du centre ancien.

A travers ce NPRU et des interventions urbaines complémentaires en centre ancien (mais également aux Molles Cizolles), la ville poursuit 4 objectifs, précisés dans le contrat de ville de Thiers signé le 8 juillet 2015 :

- **Poursuivre l'amélioration et la diversification du parc de logements,**
- **Renforcer l'offre d'activités au sein des quartiers prioritaires,**
- **Améliorer le cadre de vie et favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires,**
- **Favoriser la mixité de peuplement par une stratégie intégrée d'attractivité du territoire.**

I.2.2.16 - Bilan du 1^{er} projet de Renouvellement urbain (2007/2017) - Rappel des actions engagées dans le cadre du NPRU

Principaux éléments de bilan du 1^{er} Projet de Renouvellement Urbain (2007-2017)

- **La convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU en 2007 porte sur 3 quartiers :**
 - **Le centre ancien** avec pour principaux objectifs : l'adaptation et la diversification du parc de logements, la réhabilitation des espaces publics, la création de places de stationnement et la mise aux normes de l'école. Les avenants 2 et 3 signés respectivement en 2012 et 2013 ont pour effet de recentrer davantage le PRU sur 3 secteurs prioritaires du centre ancien (Dumas, Mercière et l'ancien hôpital).
 - **La ville haute** (ZUS) : démolition de la barre HLM des Jaiffours gérée par Auvergne Habitat (132 logements) avec un objectif de reconstitution totale de l'offre de logements sociaux, en priorité sur le centre ancien (en requalifiant deux îlots très dégradés : Saint- Jean et les Forgerons).
 - **Le quartier Béranger/Moutier** (partiellement en ZUS) : réhabilitation de 2 groupes HLM (Béranger et Philippe Dufour), aménagement d'espaces publics et rénovation des équipements, amélioration des liaisons, création d'une « maison de l'enfance ».

- **Une stratégie de relogement ayant bien fonctionné** grâce à un travail partenarial inter-bailleur et la création d'une plateforme de cohésion sociale et de relogement.

- **En perspective, plusieurs enjeux demeurent à traiter dans le cadre du second PRU**, et en prolongation du premier programme dont l'avenant de clôture a été signé en mai 2015 :
 - **Poursuite de l'amélioration des conditions de logement** et lutte contre l'habitat indigne.
 - **Regain d'attractivité du centre ancien**, et en perspective renouvellement de sa composition sociodémographique, par un travail qualitatif :
 - . Sur les espaces et les liaisons inter-quartiers
 - . Sur le développement et la redynamisation de l'offre de commerces et services de proximité
 - **Amélioration de la participation des habitants au projet.**
 - **Renforcement de la coordination entre le PRU et les actions d'insertion** : malgré l'atteinte des objectifs quantitatifs en matière d'heures d'insertion, le dispositif local d'insertion dans le cadre du PRU a été peu suivi à Thiers. Une convention avec le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** de Clermont-Ferrand est à l'étude.
 - **Favoriser la mobilité des habitants** des quartiers prioritaires dans le cadre des futures Assises du transport thiernois et de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

BILAN CHIFFRE 2007/2017 – chiffres clés

- **Bilan de la programmation de la reconstitution de l'offre :**
 - au 31 décembre 2013, l'essentiel des programmes était livré : soit au total 156 logements sur 178,
 - les logements restants étant programmés pour la période 2015-2017 (2016 pour l'Ilot Dumas et 2017 pour l'Ilot Mercière).

- **La stratégie de relogement :**
 - 52 ménages relogés issus des Jaiffours et 22 du centre ancien,
 - 30% des ménages relogés dans des logements neufs ou rénovés depuis moins de 5 ans.

- **Renouvellement de la population en centre ancien :**
 - ¼ de la population y a emménagé depuis moins de 2 ans.

Rappel des principales opérations engagées sur le parc privé

De nombreuses opérations de réhabilitations sur le parc privé, en particulier **deux OPAH-RU menées de 2005 à 2014** :

- **L'OPAH-RU 2005-2010** : l'objectif de 207 logements réhabilités n'a pas été atteint en totalité mais la majorité des financements a été consommée du fait du volume important de réhabilitations lourdes très coûteuses, majoritairement portées par des investisseurs privés (60% de l'enveloppe ANAH pour 1/3 de logements réhabilités).
- **L'OPAH-RU 2011-2014** : cette nouvelle convention porte sur deux périmètres d'intervention : l'échelle communale d'une part, et un périmètre d'intervention plus lourde avec des subventions majorées par la ville sur le centre ancien. Les principaux objectifs sont la requalification d'îlots d'habitat dégradé (en lien étroit avec le PRU), la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique en propriété occupante, l'aménagement urbain et la redynamisation commerciale du centre ancien.
Ces deux OPAH-RU ont notamment permis de lancer une vingtaine de « réhabilitations en plateaux » qui consistent à restructurer un immeuble dégradé ou insalubre pour réaménager sur un seul niveau ses logements et remettre aux normes ses réseaux. Ces réhabilitations sont bien adaptées aux constructions anciennes comprenant le plus souvent des logements sur plusieurs niveaux. L'objectif est d'en agrandir les surfaces, d'en améliorer l'éclairage, l'accessibilité et la ventilation. Les travaux sont subventionnés par l'Anah au titre de l'habitat indigne ou très dégradé.
- **Le CUCS propose une action d'auto-réhabilitation accompagnée**, en lien avec l'association nationale des compagnons bâtisseurs.
- **Programme « Habiter Mieux » (ANAH)** : 1667 propriétaires occupants éligibles à Thiers dont 2,82% ont bénéficié du programme.
- **La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.**

BILAN CHIFFRE 2007/2017 – chiffres clés

- **3 OPAH menées entre 1979 et 1996** :
 - **Près de 800 logements réhabilités dans le centre ancien et au Moutier.**
- **1 Programme d'intérêt général (PIG)** :
 - **160 logements réhabilités de 1997 à 1999.**
- **Un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI)** :
 - Environ 70 immeubles concernés par 5 déclarations d'utilité publique mises en place à partir de 2007,
 - Réalisation par les propriétaires de travaux de remise en état.
- **Une 1^{ère} OPAH-RU de 2005 à 2010** :
 - Objectif de 207 logements réhabilités, partiellement atteint
 - 108 logements réhabilités, répartis comme suit :
 - 28 logements occupés par leur propriétaire, dont 8 sur le centre ancien,
 - 80 logements locatifs, dont 53 sur le centre ancien,
- **Une 2^{ème} OPAH-RU de 2011 à 2014** :
 - Objectif de 171 logements réhabilités, intégralement atteint,
 - 175 logements réhabilités, répartis comme suit :
 - 132 logements occupés par leur propriétaire, dont 21 sur le centre ancien,
 - 43 logements locatifs, dont 24 sur le centre ancien.

Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés

- Etude d'analyse du marché du logement (Sémaphore, décembre 2010).
- Convention OPAH-RU 2011-2014 et étude pré-opérationnelle.
- Programme local de l'habitat 2013-2018 et étude diagnostic préalable.
- Livre blanc du commerce thiernois (CCI, janvier 2015).
- Programme FISAC (mai 2012) et étude préalable de redynamisation des commerces (Cibles & stratégies, juin 2009).
- Convention PRU (juillet 2007) et avenants successifs.

